

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

26^e SÉANCE

Séance du jeudi 26 novembre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 3477).
2. **Excuses** (p. 3477).
3. **Loi de finances pour 1993**. - Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi (p. 3477).

Question préalable (p. 3477)

Motion n° 1 de la commission des finances. - MM. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances ; Jean-Pierre Masseret, Christian Poncelet, président de la commission des finances ; Martin Malvy, ministre du budget ; Daniel Hoeffel, Robert Vizet, Pierre Laffitte, Jacques Oudin, Marcel Lucotte.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

Adoption, par scrutin public à la tribune, de la motion entraînant le rejet du projet de loi.

4. **Commission mixte paritaire** (p. 3488)

Suspension et reprise de la séance (p. 3488)

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

5. **Négociations du GATT**. - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 3488).

MM. Pierre Bérégovoy, Premier ministre ; Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural ; le président.

MM. le président, François Giacobbi.

MM. Louis Minetti, Charles-Edmond Lenglet, Philippe François, le ministre, Roland du Luart, Fernand Tardy, Jean Cluzel, Philippe Adnot.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Raymond Soucaret, Jacques de Menou, Marcel Daunay, Paul Girod, le ministre, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

6. **Mise au point au sujet d'un vote** (p. 3506).

MM. Roger Romani, le président.

7. **Transmission de projets de loi** (p. 3506).

8. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3506).

9. **Ordre du jour** (p. 3506).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

EXCUSES

M. le président. M. Guy Cabanel prie le Sénat de l'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

3

LOI DE FINANCES POUR 1993

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution [Nos 55 et 56 (1992-1993)].

La discussion générale a été close.

Nous passons à la discussion de la question préalable.

Question préalable

M. le président. Je suis saisi d'une motion n° 1, présentée par M. Arthuis, au nom de la commission des finances, et tendant à opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1993.

Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que le présent projet de loi de finances pour 1993 ne répond pas aux exigences fondamentales de prudence des évaluations et de sincérité des comptes prévisionnels ;

« Considérant, en effet, que les hypothèses retenues par le Gouvernement pour le cadrage macroéconomique du budget de 1993 reposent sur le double pari que l'environ-

nement international de la France favorisera sa croissance et que la demande intérieure progressera dans des proportions suffisantes pour entraîner une relance de l'investissement, ces deux facteurs devant permettre une croissance du produit intérieur brut de 2,6 p. 100 ;

« Considérant que la conjonction de l'attentisme américain, de la morosité allemande, de la récession japonaise, des difficultés britanniques, italiennes et espagnoles, de la stagnation des pays en voie de développement et des incertitudes sur la croissance des pays de l'Europe centrale et orientale entraîne une atonie de la demande internationale rendant plus difficile la bonne tenue de notre commerce extérieur ;

« Considérant que l'orientation des politiques monétaires vers la détente des taux sera prudente et progressive, notamment en Allemagne, en raison de la persistance des tensions inflationnistes, de l'ampleur du déficit public et du recours à l'épargne internationale pour financer le coût de la réunification ; qu'au surplus une éventuelle baisse des taux d'intérêt ne pourrait être qu'un adjuvant à la décision d'investir dans un climat de profond pessimisme de la part des chefs d'entreprise ;

« Considérant qu'il est peu vraisemblable que ces incertitudes internationales s'infléchissent dans les mois à venir, au point de favoriser la croissance en France par un soutien de ses exportations et une baisse du loyer de l'argent comme le prévoit le Gouvernement ;

« Considérant de même que la reprise de la consommation des ménages français, qui suppose la dissipation des inquiétudes économiques et politiques de l'opinion aggravées par la progression du chômage et la dépréciation du patrimoine immobilier, ne saurait intervenir avant la fin du premier trimestre 1993 ;

« Considérant dès lors qu'il n'est pas plausible, comme le fait le Gouvernement, d'escompter, pour l'année à venir, une nette reprise de l'investissement des entreprises induite par une relance de la demande française ;

« Considérant par ailleurs que les erreurs d'appréciation commises sur l'exécution du budget de 1992 sont avérées ; qu'en effet les recettes fiscales ont été surévaluées depuis l'exercice 1991 ; que les dépenses ont été minorées du fait du défaut d'inscription en loi de finances initiale de charges importantes comme le plan pour l'emploi, l'accord salarial dans la fonction publique et la sous-estimation de la charge de la dette publique ; qu'en conséquence le déficit budgétaire, estimé à 89,9 milliards de francs en loi de finances initiale atteindra 184,1 milliards de francs en exécution, montant qui pourrait être dépassé en loi de règlement ;

« Considérant que la dérive du déficit budgétaire de 1992 aura des répercussions inévitables sur les charges de l'exercice de 1993 en raison de la progression concomitante de la dette de l'Etat ;

« Considérant que les prévisions d'évolution spontanée des recettes fiscales en 1993 reposent sur des hypothèses déjà contredites, d'une part, pour le produit de l'impôt sur les sociétés, qui sera inférieur aux prévisions en raison de l'application du taux de 33,3 p. 100 pour les

acomptes, mais surtout d'une croissance certainement moins rapide que prévue de l'excédent brut d'exploitation des entreprises en 1992, d'autre part, pour le produit de la taxe sur la valeur ajoutée dont la croissance estimée par le Gouvernement à 4,66 p. 100 va être freinée par le marasme du secteur du bâtiment et des travaux publics et par l'attentisme des ménages ;

« Considérant en outre que le Gouvernement procède, dans le projet de loi de finances pour 1993, à une majoration artificielle et temporaire des recettes ;

« Considérant que, sous couvert d'une politique fiscale favorable aux entreprises, le Gouvernement leur impose en fait des charges supérieures aux allègements affichés ; qu'en effet l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés à 33,3 p. 100 est plus que compensé par l'adaptation du régime fiscal des parts d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières détenues par les entreprises, par la suppression rétroactive au 1^{er} janvier 1992 de la déductibilité des dividendes, par les modifications des conditions de paiement de la taxe professionnelle et le changement de la période de référence retenue pour le calcul de son plafonnement par rapport à la valeur ajoutée, par la réforme des règles de remboursement du crédit d'impôt recherche et par le déplafonnement du versement transport ;

« Considérant qu'en définitive ces mesures se traduisent par une ponction injustifiée sur la trésorerie des entreprises de l'ordre de 18 milliards de francs, qui risque de différer l'investissement productif créateur d'emploi ;

« Considérant que par la reconduction, en 1993, de la majoration de 0,4 p. 100 des frais d'assiette et de recouvrement perçue par l'Etat en matière d'impôts directs locaux, le Gouvernement s'assure une recette temporaire de 955 millions de francs alors que la procédure de révision des bases qui la justifiait est achevée ;

« Considérant en outre que le projet de loi de finances, par divers artifices, minore les dépenses et notamment la charge de la dette publique ;

« Considérant par ailleurs que le Gouvernement par le jeu de la surcompensation des régimes spéciaux opère un transfert de charges d'environ 3,6 milliards de francs au détriment de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, la CNRACL, qui se traduira par une augmentation sensible des cotisations versées par les collectivités territoriales ;

« Considérant qu'avec la création du compte d'affectation spéciale des produits de cessions de titres du secteur public le Gouvernement procède à une débudgétisation de plus de 9 milliards de francs et finance ainsi par des recettes temporaires des dépenses de fonctionnement permanentes au lieu de les affecter à l'indispensable allègement de la dette de l'Etat ;

« Considérant que le stock de la dette publique dépasse 2 000 milliards de francs ; que, de 1983 à 1993, la part de la charge de la dette dans le total des dépenses du budget général a quasiment doublé, passant de 6,9 p. 100 à 12,4 p. 100 ; que cette charge est devenue le deuxième budget civil de l'Etat ; que l'Etat est contraint d'emprunter pour payer les intérêts de la dette ;

« Considérant d'autre part que le projet de budget pour 1993 ne comporte pas de dispositions de nature à freiner la progression des charges de la dette publique ; que bien au contraire il est fondé sur une progression des dépenses plus fortes que celle de l'inflation prévisionnelle, ce qui traduit une absence de réflexion sur l'évolution de la dépense publique et par là même sur le rôle de l'Etat ;

« Considérant que le projet de loi de finances pour 1993 ne comporte pas de disposition de nature à favoriser une reprise de l'économie française ;

« Considérant que l'abandon de la politique d'aménagement du territoire depuis cinq ans s'est accompagné d'une aggravation des écarts de niveau de développement entre les régions françaises ;

« Considérant que les mutations qui affectent l'agriculture française, notamment la réforme de la politique agricole commune, n'ont fait l'objet d'aucune mesure susceptible de maintenir un équilibre dynamique au sein du monde rural ; que ces graves incertitudes sont encore renforcées par les perspectives de conclusion des nouveaux accords du GATT ;

« Considérant que ce projet de loi de finances est la consécration d'une politique d'occasions manquées, dénoncée constamment par le Sénat, et qu'il n'est que l'aboutissement du mauvais usage des plus-values fiscales dégagées en 1988 et 1989 ;

« Considérant au surplus que ce projet de loi de finances pour 1993, du fait des charges potentielles qu'il comporte ainsi que de l'utilisation d'effets de trésorerie, laisse aux successeurs du Gouvernement le soin d'assurer la responsabilité de ses erreurs politiques ;

« En application de l'article 44, alinéa 3, du règlement, le Sénat s'oppose à l'ensemble du projet de loi de finances pour 1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (n° 55, 1992-1993). »

Je rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement ont seuls droit à la parole sur cette motion : l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement.

La parole est à M. le rapporteur général, auteur de la motion.

M. Jean Arthuis, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, j'invite le Sénat à rejeter le projet de loi de finances pour 1993.

Pendant cette longue discussion générale, monsieur le ministre, vous avez présenté votre budget comme un bon budget marqué par un déficit vertueux.

Nous retiendrons de cette discussion générale le contentement qu'a manifesté le Gouvernement.

Je vous donnerai volontiers acte, monsieur le ministre, de ce qu'il y a motif à satisfaction en matière d'inflation. Elle est maîtrisée et nous nous en réjouissons.

Nous nous réjouissons également de l'excédent commercial en 1992. Soyons néanmoins prudents et attentifs à la situation de nos principaux partenaires, qui risque fort de compliquer notre tâche en 1993.

Mais comment peut-on manifester tant de contentement à l'heure où le chômage ne cesse de progresser ? Nous sommes sans doute tout près du cap fatidique, emblématique, des 3 millions de chômeurs. De plus, si l'on tient compte de ceux et de celles qui suivent des stages divers dont les issues sont pour le moins douteuses, il faudrait sans doute reconnaître qu'il y a aujourd'hui, en France, 4 millions de chômeurs.

Selon vous, il s'agit d'un bon budget marqué par un déficit vertueux. Pourtant, nous assistons à une explosion du déficit, à une explosion de la charge de la dette. En effet, cette dette atteindra, à la fin de l'année 1992, 2 050 milliards de francs, ou même plus.

J'ai le sentiment, monsieur le ministre, que vous avez dû être confronté à un dilemme douloureux, même s'il est vrai que ce projet de budget n'a pas été préparé par vous : augmenter les impôts ou accroître encore plus le déficit apparent. En fait, vous avez renoncé à choisir entre les deux termes de cette alternative, vous avez masqué la vérité.

Qu'auriez-vous fait à notre place ? avez-vous répliqué. Nous aurions tout simplement dit la vérité aux Français, car c'est le préalable à tout redressement. A quoi sert-il de maquiller la réalité, de dissimuler la gravité de la situation ?

Le redressement appelle un effort, un effort de tous, un effort partagé, réparti dans l'équité. Il appelle également la rigueur.

Ne perdons pas de vue qu'aujourd'hui la France s'abîme, s'alanguit, que l'appareil d'Etat souffre de dysfonctionnements.

Ainsi, le président-directeur général de la RATP vient de démissionner parce que, apparemment, il a été lâché par le Gouvernement au moment où il se proposait d'introduire un dispositif d'encadrement de la grève afin que les besoins des usagers soient mieux pris en compte par le service public.

Monsieur le ministre, nous vous reprochons, tout d'abord, de ne pas dire la vérité, ensuite, de contredire les objectifs proclamés et, enfin, de vous résigner et d'attendre des jours meilleurs.

Premier reproche : le Gouvernement ne dit pas la vérité en surévaluant certaines recettes.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'analyse que j'ai présentée en début de discussion générale.

J'exprime des doutes sur le montant de l'impôt sur les sociétés recouvré en 1993 par rapport aux prévisions budgétaires.

J'exprime également des doutes sur le montant de la TVA qui sera recouvré en 1993 par rapport aux prévisions, compte tenu notamment de la déprime qui sévit dans le secteur immobilier.

Il y a donc une surestimation des recettes, mais aussi une sous-estimation des dépenses et de la charge de la dette.

N'oublions pas non plus les artifices auxquels vous avez eu recours, monsieur le ministre, notamment la débudgétisation.

Deuxième reproche : les actions du Gouvernement contredisent les objectifs proclamés.

L'objectif prioritaire et réaffirmé par tous, c'est bien sûr, la lutte contre le chômage. Par ailleurs, tout le monde reconnaît aujourd'hui que ce sont les entreprises qui créent les emplois. Comment atteindre l'objectif, si la ponction fiscale exercée sur les entreprises s'élève à près de 18 milliards de francs ?

Monsieur le ministre, vous dites qu'il s'agit simplement d'une ponction de trésorerie. En fait, il s'agit pour les entreprises d'une dette forcée, d'un emprunt forcé.

Si nous voulons que les entreprises embauchent, il faut qu'elles soient compétitives et disposent d'une trésorerie pour assurer leur fonds de roulement et investir.

Il y a donc contradiction entre votre objectif et votre politique.

Enfin, troisième reproche : le Gouvernement semble résigné et attendre des jours meilleurs.

Le chômage ne cesse de progresser, la formation professionnelle fait l'objet de nombreux discours, mais on ne voit venir aucune réforme structurelle en matière de formation en alternance ou d'apprentissage. Rien ne change sur le terrain. Vous maintenez des filières multiples, un dispositif complexe. Ainsi, ni les familles, ni les jeunes, ni les entreprises ne sont en mesure de gérer sereinement la formation professionnelle.

Oserai-je évoquer l'aménagement du territoire où, là encore, la France est menacée par une sorte de déchirure ?

Enfin, sur le plan européen, on ne peut pas dire que la conduite des négociations nous apporte une pleine satisfaction. La clarté n'est que très relative ; nous sommes souvent mis devant le fait accompli comme s'il y avait, là encore, une fatalité à ce que l'Europe ouverte soit, en fait, une Europe offerte au monde.

Pour masquer votre embarras, vous faites référence aux périodes antérieures à 1981 en matière d'inflation et de déséquilibre du commerce extérieur. Mais comment pouvez-vous y faire référence alors qu'à cette époque vous ne manquiez pas de stigmatiser le Gouvernement et de dire que les motifs de ces difficultés étaient d'ordre interne ?

A cette époque, vous ne reconnaissiez pas le choc pétrolier de 1974 et vous estimiez que tout était lié à la politique intérieure !

Comment se fait-il qu'aujourd'hui vous soyez à ce point attentifs à ce qui se passe à l'extérieur, considérant que la France ne peut rien faire, alors que, avant 1981, vous vouliez, par doctrine, ignorer la situation internationale ?

Pour masquer votre embarras, vous restez sourds à nos propositions ou vous tentez de mettre en exergue ce que vous croyez identifier comme des dissonances ou comme des contradictions.

Monsieur le ministre, lorsque viendra l'heure de l'alternance viendra aussi l'heure de l'unité dans l'action.

M. Fernand Tardy. On verra !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Ensuite, peut-on parler d'unité au sein de votre majorité gouvernementale ? Ne comprend-elle pas de nombreux courants ? Je ne citerai pas ici les points de vue quelque peu divergents qui s'expriment au sein de votre majorité relative.

Notre première priorité est, bien sûr, l'emploi. Pour défendre celui-ci, nous devons nous battre résolument, quitte à nous défaire de certains tabous en matière fiscale afin d'alléger les charges qui tuent les salaires parce qu'elles tuent la compétitivité des entreprises.

C'est ainsi qu'il faudra d'urgence budgétiser les cotisations d'allocations familiales, qui, aujourd'hui, sont prises en charge par les entreprises au prorata des salaires qu'elles versent.

Je pense également à la dette de l'Etat envers les entreprises, soit quelque 100 milliards de francs, qui correspond au décalage d'un mois dans la récupération de la TVA sur les approvisionnements et les prestations de services.

La réforme fiscale devra, je l'ai déjà dit, monsieur le ministre, réconcilier l'Etat et l'entreprise. Toute notre architecture fiscale et sociale a été conçue et éprouvée dans une période de plein emploi alors que les frontières étaient relativement étanches.

Il faudra rapidement dépasser ces contradictions et reconnaître que nombre de solutions dépendent désormais de coopérations européennes, voire internationales, sinon comment l'Etat-nation pourra-t-il faire encore le poids face à l'internationale de l'épargne ?

Pour vous sentir moins seul, monsieur le ministre, vous n'hésitez pas à dire que votre bilan est celui des Français. Réjouissons-nous que la France soit encore forte, que les Français soient lucides et courageux. Mais attendons leur verdict en mars prochain.

Quant à nous, sans attendre, nous allons sanctionner votre budget et le rejeter. Nous attendrons le printemps 1993 pour voter une loi de finances en phase avec la situation économique et sociale et les ambitions de la France.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Cette discussion nous a également permis d'entendre, parfois sur un ton quelque peu emphatique, des leçons de républicanisme. Voter la question préalable sur le budget serait, si j'ai bien compris, faire injure à la mémoire de tous ceux qui, au long de notre histoire, ont combattu pour les libertés politiques.

M. Jean-Pierre Masseret. C'est une belle citation !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je tiens à dire à MM. Masseret et Loridant que j'ai sous les yeux la liste des questions préalables déposées par le groupe socialiste, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, liste dans laquelle figure une question préalable déposée par M. Joxe à l'automne 1987 sur le projet de loi de finances pour 1988.

Je souhaiterais donc que vous harmonisiez les initiatives de votre mouvement avec les propos que vous tenez. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI et du RPR.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est difficile !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. S'il y a une injure, elle réside dans le fait peut-être qu'il n'y a pas de majorité pour voter votre budget.

Dois-je souligner que le projet de loi de finances pour 1993 est considéré comme adopté par l'Assemblée nationale parce qu'aucune majorité ne s'est dégagée pour s'y opposer ?

M. Claude Estier. C'est arrivé plusieurs fois dans le passé !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Le Gouvernement a recouru à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

L'injure à la mémoire de tous ceux qui ont combattu pour les libertés publiques, c'est peut-être l'absence de majorité pour voter le projet du budget et, en définitive, le rejet de celui-ci.

Au nom de la commission des finances, je vous demande donc de rejeter le projet de loi de finances pour 1993.

Telles sont, mes chers collègues, les conclusions des travaux de la commission des finances. Ce n'est pas parce que nous allons rejeter ce projet de budget que nous nous soustrayons à nos obligations.

Je ne manquerai pas de souligner une fois encore à quel point le Sénat s'est mobilisé, depuis le début du mois d'octobre, pour examiner avec minutie, au sein de chacune des commissions, le projet de loi de finances pour 1993.

Si la question préalable est adoptée, sans doute allons-nous réduire d'autant la durée de nos travaux en séance publique. Monsieur le ministre, ce qui a fondé notre conviction, c'est

l'analyse détaillée de votre projet de loi de finances, qui, je l'espère, sera rejeté par le Sénat. Ce vote prouvera ainsi l'unité de la majorité sénatoriale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. La parole est à M. Masseret, contre la motion.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur le principe du recours à la question préalable pour rejeter le budget, je confirme mot pour mot, au nom du groupe socialiste, les propos que j'ai tenus lors de la discussion générale : ce n'est pas une bonne méthode. Notre réflexion et nos principes sont engagés dans l'instant et pour l'avenir. Nous estimons, en effet, qu'une assemblée parlementaire non seulement a le droit de débattre d'une loi de finances, mais surtout a le devoir de le faire.

M. Charles Metzinger. Très bien !

M. Jean-Pierre Masseret. Ne pas le faire, c'est porter un mauvais coup à la fonction publique, à la fonction parlementaire ; c'est porter un mauvais coup au Sénat.

M. Charles Metzinger. Absolument !

M. Jean-Pierre Masseret. On peut désapprouver les dispositions contenues dans le projet de loi de finances mais nous avons l'obligation politique et morale d'examiner ce texte, de l'amender, voire de le rejeter, de présenter des contre-propositions.

D'ailleurs, le recours à la question préalable a tout de même frustré bon nombre de nos collègues, ainsi qu'en témoigne la démobilisation qu'on a pu observer au cours des dernières quarante-huit heures.

J'ai, par ailleurs, noté que les orateurs qui sont intervenus se sont souvent tournés vers M. le ministre du budget pour lui faire part de problèmes concernant d'autres départements ministériels. Ils manifestaient par là même leur souhait de pouvoir s'exprimer sur tel ou tel budget afin de présenter de simples observations, des propositions ou des critiques.

Je ne modifie donc pas mon propos d'un iota. A mon sens, ne pas discuter du budget au sein du Sénat, c'est ignorer effectivement toutes celles et tous ceux qui ont fait avancer les droits politiques dans notre pays.

M. Jean Chérioux. *Perseverare diabolicum !*

M. Claude Estier. Vous avez des lettres !

M. Jean-Pierre Masseret. Le recours à la question préalable n'est donc pas fondé sur des arguments valables.

La principale critique contenue dans la question préalable porte sur les hypothèses retenues par le Gouvernement.

La croissance de 2,6 p. 100 du produit intérieur brut prévue serait impossible à atteindre. M. le ministre s'est exprimé sur ce point : il a démontré qu'il était difficile de faire des prévisions. Le taux qui a été retenu par le Gouvernement se fonde sur des données existant à un certain moment.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est un peu excessif !

M. Jean-Pierre Masseret. L'histoire nous prouve que des pronostics ont souvent été démentis dans le domaine économique. La situation internationale est en train de se redresser. Hier encore, nous avons reçu des communiqués relatifs à la santé économique des Etats-Unis. Une partie du pronostic de croissance est fondée sur la consommation interne, qui augmenterait de 2,2 p. 100. Personne n'a contredit ce chiffre jusqu'à présent.

Vous avez également argumenté sur la situation internationale, et il est vrai que celle-ci semble aujourd'hui légèrement se redresser. Par conséquent, le pronostic fait par le Gouvernement n'est pas utopique.

M. Bernard Barbier. Oh !

M. Jean-Pierre Masseret. J'en viens maintenant aux critiques que vous avez formulées. Vous avez parlé du déficit budgétaire, de la dette publique. Vous en avez appelé, monsieur le rapporteur général, à la vérité.

Or la situation de la France, par rapport aux autres pays, est, que cela plaise ou non, meilleure. Telle est la vérité.

Lorsque nous avons débattu du traité de Maastricht, notamment lorsqu'on a formulé les cinq critères pour aboutir à la monnaie unique : le déficit budgétaire, la dette publique et les taux de change étaient pris en compte.

S'agissant, notamment, de ces trois critères, la situation de la France est meilleure que celle de l'ensemble des Etats de la Communauté.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Elle ne l'est plus !

M. Jean-Pierre Masseret. En France, le déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut, en pourcentage, est très inférieur à celui qui est constaté dans la quasi-totalité des autres pays industriels. J'en ai fait la démonstration hier.

S'agissant de la dette publique, le même constat pourrait être dressé. Elle a permis de maintenir l'activité économique.

Vous prétendez qu'on se résigne. Non, on ne se résigne pas ! La dette publique est un moyen de maintenir des activités économiques. Nous n'avons pas le fétichisme de la dette publique.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Masseret. S'agissant des taux de change, permettez-moi de vous rappeler la situation du franc. La bataille du franc a été gagnée.

Concernant la situation de l'économie française dans un environnement international difficile, les chiffres relatifs à la croissance, à la consommation et au commerce extérieur ont été communiqués hier soir.

Par conséquent, face au ralentissement économique mondial, force est de constater - ce sont les chiffres internationaux qui l'indiquent - que la France a finalement adopté la meilleure stratégie de croissance.

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Barbier. Eh oui, tout va bien !

M. Jean Chérioux. C'est à se demander s'il le croit vraiment. Ce n'est pas possible ; c'est la méthode Coué.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Masseret ?

M. Jean-Pierre Masseret. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Hier, au terme de notre débat, je me suis référé au rapport de la Cour des comptes qui a été présenté en 1992 à M. le Président de la République. Figure une expression qui a quelque peu heurté M. le ministre et selon laquelle le Gouvernement emprunt pour rembourser sa dette. C'est entrer dans le cercle vicieux de l'accumulation et arriver, à terme, à une situation intenable. Je fais référence aux propos tenus par M. le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale.

M. Alain Richard.

Je ne puis admettre que vous déclariez ici que cet endettement est la conséquence du soutien à l'économie et que, par conséquent, à terme, il pourrait apporter un enrichissement. Ce n'est pas vrai. En effet, la croissance du déficit qui, en six ans, a atteint 60 p. 100, sert essentiellement, ce qui est une hérésie, à financer les dépenses de fonctionnement.

En conclusion, je citerai un chiffre : pour l'exercice de 1993, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sera nettement supérieure au taux d'inflation initialement connu, puisqu'elle atteindra 6,2 p. 100. Aucun budget n'a présenté une croissance de ces dépenses aussi élevée par rapport au taux d'inflation. Voilà qui est une hérésie ; voilà qui est une erreur dans la conduite des finances publiques ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

M. Claude Estier. Ce n'est pas vrai !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. C'est discutable.

M. Jean Chérioux. Touché !

M. Jean-Pierre Masseret. En effet, l'économie forme un tout et le maintien du pouvoir d'achat n'est pas sans conséquence sur les investissements effectués par les entreprises et sur leur développement.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Les investissements ont baissé !

M. Jean-Pierre Masseret. Par conséquent, les fonds que vous consacrez aux dépenses de fonctionnement ne s'évaporent pas dans la nature. Ils permettent de faire tourner la machine économique, de maintenir le pouvoir d'achat, de favoriser les investissements industriels et on les retrouve ensuite en termes de TVA. On ne peut dissocier le fonctionnement et l'investissement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous vous êtes désolé de la situation des entreprises. Mais depuis 1988, les entreprises françaises ont bénéficié de 50 milliards de francs de réductions fiscales, sans compter la mise en place de divers plans de soutien destinés à la recherche, à l'innovation, aux PME et aux PMI.

Permettez-moi de vous dire qu'entre 1974 et 1981 vous avez fait supporter les efforts par les entreprises, au bénéfice des particuliers, parce que vous n'aviez pas le courage politique d'affronter l'opinion publique. A partir de 1981, et surtout contre nos intérêts électoraux, nous avons partagé la richesse de ce pays au bénéfice des entreprises en demandant des efforts aux particuliers.

Un sénateur socialiste. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Masseret. Nous avons effectivement eu le courage d'affronter l'impopularité, ce que vous n'avez pas osé faire. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*) Vous pouvez raconter ce que vous voulez, la vérité est là.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. M. Delors a déclaré le contraire ! Il a indiqué ici qu'il relançait l'économie par la consommation. C'est scandaleux d'entendre des contre-vérités !

M. Jean-Pierre Masseret. Je pense que vous avez été touché puisque vous répondez avec beaucoup de véhémence.

M. Jean Chérioux. Parce que c'est aberrant !

M. Bernard Barbier. Parce que vous dites des bêtises !

M. Jean-Pierre Masseret. Pour reprendre l'expression de M. Chérioux : « Touché ! »

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Monsieur Masseret, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Masseret. Je vous en prie, monsieur le rapporteur général.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je souhaiterais revenir aux propos qu'a tenus tout à l'heure M. le président de la commission des finances.

Les dépenses en capital, ce sont bien celles qui représentent l'investissement, monsieur Masseret. Dans ce projet de budget, dont le déficit explose, il faut bien le reconnaître, les dépenses en capital baissent de 2 p. 100.

Vous ne pouvez pas dire que le déficit constitue une aide au financement d'un enrichissement de la France. Il s'agit d'une sorte d'abandon, de laisser-aller.

Au cours des années 1988 à 1990, la situation économique était favorable. Des plus-values fiscales étaient réelles et l'Etat vivait relativement bien. Un dispositif d'abaissement de certains impôts a même pu être mis en œuvre pour répondre aux critères européens. Mais, en 1990, lorsque la tendance s'est renversée, reprenant la morale de la fable. *La cigale et la fourmi*, vous vous êtes retrouvés dans une situation extrêmement difficile.

En ce qui concerne la période antérieure à 1981, je suis vraiment très triste d'entendre les propos que vous tenez, monsieur Masseret. Vos amis ne voulaient, à l'époque, en aucune façon reconnaître les conséquences de la situation internationale et de la crise de 1974.

Rappelez-vous, on ne voulait pas tenir compte des difficultés considérables pour l'économie française qui résultaient de la hausse des prix du pétrole. Vous l'avez nié constamment, comme vous avez nié - et vous étiez de ceux qui menaient le débat - le fait que les salaires n'avaient pas à être réévalués systématiquement.

C'est sans doute une période qui a été rude. Comme le contraste est grand entre ce que vous disiez à l'époque et la soumission que vous exprimez aujourd'hui par rapport à la situation internationale !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Chérioux. C'est l'arroseur arrosé !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Il est vrai, monsieur le rapporteur général, qu'avant 1981 nous pensions objectivement - mais nous étions depuis si longtemps éloignés des responsabilités gouvernementales ! - que notre capacité d'intervention contre le capitalisme mondial serait plus grande. Force est de constater que cela ne s'est pas vérifié. Dès lors, dans l'intérêt de la France et des Français, nous avons tenu compte de la réalité à laquelle nous étions confrontés, tout en nous fixant un double objectif : l'efficacité économique et la solidarité.

Vous ne pouvez pas prendre prétexte de nos éventuelles erreurs d'avant 1981. En effet, vous étiez alors en charge du Gouvernement et vous aviez la responsabilité de procéder aux choix qui étaient les vôtres. C'est vous qui étiez au Gouvernement, pas nous ! Si les choses ont mal tourné entre 1974 et 1981, vous en êtes responsables.

S'agissant du GATT et de l'agriculture, à quel gâchis politique avons-nous assisté hier soir à l'Assemblée nationale ! Il est inutile d'épiloguer : la proposition formulée hier par le Gouvernement était susceptible de faire l'unité de l'ensemble des partis politiques de ce pays pour défendre nos positions et pour ne pas offrir l'Europe au monde. Tel était en effet le thème du discours qu'a prononcé hier M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale. Nous l'entendrons tout à l'heure.

Vous avez fait allusion à l'aménagement du territoire. Nous sommes, effectivement, confrontés au problème de l'aménagement en zone rurale et de l'explosion dans les villes. Là encore, la politique de la ville a été menée avant 1981. Ce n'est pas le Gouvernement actuel qui a fait construire de grands ensembles urbains, qui a fait le choix d'un urbanisme privilégiant la concentration. (*Protestations sur les travées du RPR.*)

Force est de constater que certaines communes ne consomment pas de PLA de façon à ne pas avoir de logements sociaux. (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. Robert Laucournet. C'est vrai !

M. Jean Chérioux. Ce n'est pas la vérité !

M. Jean-Pierre Masseret. C'est la vérité, vous la connaissez comme moi !

M. Jean Chérioux. C'est votre vérité !

M. Jean-Pierre Masseret. Je ne prétends pas détenir la vérité, monsieur Chérioux !

M. Jean Chérioux. Vous passez votre temps à dire : c'est la vérité !

M. Jean-Pierre Masseret. Je fais les constats que chacun d'entre nous peut faire.

M. Jean Chérioux. Absolument pas !

M. Jean-Pierre Masseret. Les grands ensembles que nous gérons aujourd'hui correspondent non pas à des choix gouvernementaux effectués après 1981, mais à des stratégies d'aménagement qui ont été arrêtées avant.

M. Bernard Barbier. On ne souhaite plus rien maintenant !

M. Jean-Pierre Masseret. Il nous appartient à tous de gérer la situation présente.

M. Jean Chérioux. Auriez-vous laissé les bidonvilles ?

M. Jean-Pierre Masseret. Que de fois n'avons-nous lu, au cours de ces dernières années, des rapports qui indiquaient qu'aux Etats-Unis la situation était bonne, qu'en Grande-Bretagne, en RFA, en Italie et au Japon elle était meilleure qu'en France.

Aujourd'hui, dans le texte de la motion tendant à opposer la question préalable, vous observez, monsieur le rapporteur général, que, finalement, les Etats-Unis ne vont pas trop bien, que l'Allemagne est morose, que le Japon n'est pas d'aplomb, qu'en Italie c'est le gâchis, qu'en Grande-Bretagne c'est la crise...

M. Bernard Barbier. J'ai le foie qui ne va pas, j'ai la rate qui se dilate...

M. Jean-Pierre Masseret. Véritablement, tous les pays sont patraques, mes chers collègues.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Masseret. Finalement, c'est la situation française qui, dans cet horizon parfaitement morose, paraît la moins compromise.

Par conséquent, s'il subsiste des difficultés - et elles sont nombreuses, notamment en ce qui concerne l'emploi et le chômage - sur le plan international, notre économie est reconnue comme solide. C'est principalement le fruit du travail et des efforts des Français. Cela aurait pu vous permettre, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1993, de formuler des contre-propositions, d'élaborer un nouveau budget.

Quelle est la raison d'être de cette question préalable ?

Lors de la discussion générale, j'ai indiqué qu'elle vous permettait d'esquiver vos contradictions : contradiction entre les membres de la majorité sénatoriale sur les conditions à réunir pour sortir de la crise ; contradiction entre pro-européens et anti-européens ; contradiction entre certaines thèses exprimées au Sénat et certains développements avancés par M. le rapporteur général.

La question préalable permet également de dissimuler votre programme. A la veille d'élections, c'était pourtant le moment d'afficher vos propositions au Sénat de façon que le débat s'engage entre nous et que l'opinion publique connaisse réellement vos intentions. En effet, à l'instant, monsieur le rapporteur général, vous avez ouvert des pistes qui appellent tout de même quelques réponses précises : réforme de la protection sociale, financement des cotisations familiales par le budget de l'Etat. Il s'agit de questions extrêmement importantes et qui intéressent nos compatriotes. Je ne vois pas pourquoi ces débats ne devraient pas se tenir au sein de notre assemblée...

M. Jean Chérioux. Lisez les rapports !

M. Jean-Pierre Masseret. ... puisque nous sommes les représentants de la souveraineté nationale.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Il fallait le faire !

M. Jean-Pierre Masseret. Finalement, votre programme n'est jamais que la reprise des vieilles lunes du libéralisme et il va à contre-courant.

Certains paragraphes du texte de la motion tendant à opposer la question préalable déconsidèrent, me semble-t-il, votre démarche.

Tout d'abord, dans le sixième paragraphe de cette motion, nous lisons : « Considérant de même que la reprise de la consommation des ménages français, qui suppose la dissipation des inquiétudes économiques et politiques de l'opinion aggravées par la progression du chômage et la dépréciation du patrimoine immobilier, ne saurait intervenir avant la fin du premier trimestre 1993 ; »

D'un seul coup, comme par miracle, toutes les difficultés doivent se dissiper à la fin du premier trimestre 1993, autrement dit après les élections législatives de mars prochain. La ficelle est tout de même un peu grosse.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Ce sont les instituts qui le disent !

M. Jean-Pierre Masseret. Ensuite, dans le dernier paragraphe de la page 3 de la motion, vous nous reprochez, monsieur le rapporteur général, que « le projet de loi de finances pour 1993 ne comporte pas de dispositions de nature à favoriser une reprise de l'économie française ».

Dans tous les paragraphes précédents de la motion, vous démontrez que les propositions optimistes du Gouvernement se heurtent à la réalité et, d'un seul coup, vous revendiquez des mesures de nature à favoriser une reprise de l'économie française ! De multiples paragraphes ont démontré que cette perspective n'était pas la bonne. Pourtant, c'est celle qui a été retenue par le Gouvernement.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Parce que vous ne faites rien !

M. Jean-Pierre Masseret. Enfin, dans le dernier paragraphe de la motion, vous ne voulez pas, dites-vous, assumer la responsabilité des erreurs politiques commises par ce Gouvernement.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. On les assumera !

M. Jean-Pierre Masseret. Je suis désolé, mais, en juin 1981, nous avons dû faire face à la situation telle que nous l'avons trouvée...

M. Jean Chérioux. Avec quel succès ! Il n'y a pas de quoi s'en vanter !

M. Jean-Pierre Masseret. ... avec des taux d'inflation de 14 p. 100 et un contexte économique extrêmement préjudiciable.

Mme Hélène Luc. Vous ne l'avez pas amélioré !

M. Jean Chérioux. Quel était le montant de la dette en 1981 ?

M. Claude Estier. Des taux d'inflation de 14 p. 100 !

M. Jean-Pierre Masseret. Cette notion de responsabilité, mes chers collègues, me ramène au point de départ.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Et le chômage ?

M. Jean-Pierre Masseret. Quoi qu'il arrive dans le fonctionnement de la République, le Gouvernement doit assumer ses responsabilités. Le dépôt d'une question préalable aboutit à priver le Sénat du débat sur le projet de loi de finances. Il s'agit, je le répète, d'une atteinte aux droits du Parlement. Ne pas exercer ce droit, c'est ne pas remplir son devoir. Participer au vote sur la question préalable, même en votant contre, serait, d'une certaine façon, s'associer à une procédure que nous condamnons absolument. Par conséquent, il n'est pas question pour nous de prendre part à ce vote.

Mme Hélène Luc. Si l'on vote contre, on ne s'associe pas !

M. Jean-Pierre Masseret. Nous vous laissons face à vous-mêmes. Nous, nous continuons notre travail pour servir les Français et la France dans l'Europe. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. Il n'a pas dit un mot sur le chômage !

M. Robert Laucournet. Mensonge !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Martin Malvy, ministre du budget. Monsieur le rapporteur général, tout à l'heure, je vous ai écouté défendre la question préalable. Je voudrais vous répondre très simplement, sans reprendre toutefois le débat qui nous a opposés au cours des quarante-huit heures qui viennent de s'écouler.

J'ai indiqué que la situation exceptionnelle que nous connaissons, à savoir le ralentissement de l'économie mondiale, nécessitait une approche budgétaire qui prenne en compte ses caractéristiques particulières. Aujourd'hui, tous les partenaires de la France se livrent à une réflexion allant dans ce sens.

Résumons-nous : deux démarches étaient possibles.

Au cours de ces dix dernières années, les recettes fiscales ont connu une progression régulière de l'ordre de 10 milliards à 20 milliards de francs par an. Cette année, les recettes fiscales sont en diminution de plus de 90 milliards de francs. Cette perte est compensée partiellement par des recettes non fiscales. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative.

Monsieur le rapporteur général, se donner les moyens de compenser, c'était accroître les difficultés des entreprises et des ménages alors que, poursuivant ce qui a été fait à une époque facile, de 1986 à 1988, où l'économie française connaissait une croissance de 4,5 p. 100 ; époque de boom à l'échelon mondial, les avantages successifs consentis aux entreprises et aux ménages depuis 1988 s'élèvent à quelque 90 milliards de francs.

Si nous avons donc décidé de compenser ces pertes de recettes fiscales, que n'eussiez-vous dit aujourd'hui ?

Il est trop simple, par ailleurs, de prétendre que les avantages consentis aux ménages ne sont pas aussi dirigés vers les entreprises ; à titre d'exemple, peut-on soutenir que les 3,8 milliards de francs d'allocation scolaire dont bénéficieront plus de cinq millions de familles ne profiteront pas non plus à l'économie ?

N'oubliez pas que les entreprises bénéficieront cette année de 7 milliards de francs au titre de mesures acquises dans le passé.

Monsieur le rapporteur général, il ne suffit pas de dire : « diminuons les dépenses », encore faut-il savoir où.

M. Emmanuel Hamel. A l'Opéra Bastille !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Depuis deux jours, j'ai entendu la majorité sénatoriale regretter que les dépenses affectées au logement, à la santé, à la sécurité, à la justice, à l'agriculture, à l'aménagement du territoire, notamment, ne soient pas supérieures.

Par conséquent, si nous avons réduit les dépenses publiques, que n'auriez-vous dit ce matin ; que le Gouvernement n'aurait-il pas entendu ?

Monsieur le rapporteur général, augmenter la fiscalité, la pression fiscale de l'Etat, diminuer les dépenses, c'est ce que font à l'heure actuelle la plupart de nos partenaires en Europe. En effet, ils ne peuvent jouir des résultats de la politique menée en France depuis quelques années.

Permettez-moi, en cet instant du débat, de rappeler quelques chiffres pour vous remettre en mémoire certains points que vous semblez avoir oubliés.

En 1992, notre déficit a atteint 2,8 p. 100 de la richesse nationale ; il sera de 2,4 p. 100 en 1993 : qui fait mieux en Europe, que la France ? Si l'on oublie ce qui se passe à l'extérieur, on peut développer n'importe quel raisonnement. Notre dette publique représente 48 p. 100 de la richesse nationale : situation équivalente à celle de l'Allemagne. La moyenne européenne si situe à 60 p. 100.

Savez-vous, monsieur le rapporteur général, que la Belgique vient d'engager une politique de redressement pour ramener sa dette aux alentours de 110 p. 100 de la richesse nationale, alors qu'elle atteignait précédemment 120 p. 100 ?

Je ne suis pas un adepte du déficit, je ne suis pas un adepte de la dette, mais je vous demande de reconnaître que, grâce à la politique menée dans notre pays depuis quelques années, nous n'avons pas à pallier les difficultés de l'économie.

Hier, alors que vous contestiez - c'est votre droit le plus absolu - la fixation des perspectives de croissance à 2,6 p. 100 - en tout cas, je vous ferai remarquer que les perspectives d'évolution de la consommation fixées à 2,2 p. 100 par l'ensemble des observateurs économiques font aujourd'hui l'unanimité - je vous avais répondu que, à moins de 3 p. 100 de croissance ; vous le savez comme moi ; on ne pouvait espérer résoudre le problème du chômage.

Qui, aujourd'hui, quel gouvernement conservateur au monde réalise 3 p. 100 de croissance ?

Je veux bien admettre la critique, mais elle devient inacceptable quand il s'agit d'hommes et de femmes qui souffrent parce qu'ils sont sans travail, qu'ils connaissent le drame et la misère, et à qui nous devons tenir un discours responsable et ne pas faire croire que la France pourrait faire, seule, ce qu'aucun grand pays au monde n'accomplit.

J'ai constaté ce matin, à la lecture d'une dépêche de l'agence France Presse, que Wall Street a accentué mercredi ses gains de la veille, stimulée par la publication de bonnes statistiques économiques reflétant une accélération de la reprise aux Etats-Unis.

Voilà ce que je tenais à dire sans reprendre le débat technique d'hier. Aujourd'hui, le débat est plus politique que technique.

Contrairement à votre prédécesseur, qui s'attachait pendant des semaines à construire un contre-projet de budget, vous ne vous êtes pas livré, cette année, à cet exercice, monsieur le rapporteur général. Vous ne l'avez pas fait part ce que vous ne vouliez pas majorer la fiscalité, vous ne vouliez pas réduire les dépenses et vous ne vouliez pas, sur les prévisions économiques, montrer les divisions et les incertitudes que connaît l'opposition nationale. (*Protestations sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean Arthuis, rapporteur général. A la fin de chaque discussion budgétaire, M. Charasse, votre prédécesseur, monsieur le ministre, ne manquait pas de dire que le Sénat n'avait pas les moyens de préparer une alternative budgétaire. Je note aujourd'hui que vous regrettez que le Sénat n'ait pas établi une telle alternative. Il faudrait quand même que vous vous mettiez d'accord ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. Claude Estier. M. Charasse dénonçait la démagogie du procédé !

M. Jean Arthuis, rapporteur général. Monsieur le ministre, nous souhaitons tous que la conjoncture soit porteuse et réponde à nos préoccupations. Nous avons simplement conseillé la prudence et estimé que vous vous étiez laissés aller à « ripoliner » la façade.

Vous avez tendance à adopter l'attitude qui consiste à se glorifier en se comparant aux autres. Nous avons plutôt celle qui consiste à dire : lorsque je me regarde, je me sens humble. Je crois qu'il faut être prudent et reconnaître le déficit tel qu'il doit être.

Il s'élève à 2,2 p. 100, certes, mais vous avez utilisé les trésoreries périphériques. Or, comme vous l'avez dit hier soir, si vous n'aviez pas eu recours à ces procédés, ce déficit aurait augmenté de 0,4 p. 100 en plus !

Des moins-values sont à attendre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA. En 1992, le déficit public dépassera la limite de 3 p. 100 des critères de convergence exigés par Maastricht. Ajoutons au déficit de l'Etat le déficit de la protection sociale, soit 15 milliards de francs ; ajoutons également le déficit des collectivités territoriales.

Les critères de convergence de Maastricht ne tiennent pas compte exclusivement du déficit de l'Etat, ils tiennent compte également du déficit de la protection sociale et de celui des collectivités territoriales.

Si j'en crois certaines informations émanant du Crédit local de France, entre le montant des emprunts souscrits par les collectivités territoriales et le remboursement du capital, on compte 12 milliards de francs. Il me semble que cette somme devrait s'ajouter au déficit public si l'on veut émettre une appréciation correcte à l'égard des critères de convergence. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. Dans la discussion de la motion n° 1 tendant à opposer la question préalable, nous sommes parvenus aux explications de vote.

Je vous rappelle qu'en application du dernier alinéa de l'article 44 du règlement et compte tenu de l'organisation des débats décidée le 25 novembre 1992 par la conférence des présidents, chacun des groupes dispose de dix minutes pour ces explications de vote.

La parole est à M. Hoeffel.

M. Daniel Hoeffel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le recours à la question préalable doit rester une procédure exceptionnelle surtout lorsqu'il s'agit de la discussion budgétaire. Elle nous paraît pourtant justifiée dans les circonstances actuelles. Le président de la commission des finances et le rapporteur général du budget, à qui nous tenons à rendre hommage, en ont amplement exposé les raisons.

Nous ne pouvons dissocier la loi de finances pour 1993 de son contexte international. Cela est vrai aujourd'hui comme cela le fut entre 1986 et 1988 et avant 1981. Le bilan du Gouvernement d'alors, auquel j'avais l'honneur d'appartenir, peut sans complexe soutenir la comparaison avec le bilan du

Gouvernement actuel. Le rapport Bloch-Lainé l'atteste clairement. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

Ce contexte international reste très préoccupant, aucun indice de reprise n'étant perceptible. Il faudra bien que la France soit partie prenante avec ses partenaires européens et comme les Etats-Unis d'un vaste programme de grands équipements publics, notamment de voies de communication, susceptible de déclencher un mouvement de reprise.

C'est dans ce cadre que se place l'économie française avec ses incertitudes.

Nous reconnaissons les efforts entrepris par le Gouvernement pour maîtriser l'inflation et pour stabiliser la monnaie en dépit de la crise du système monétaire européen. Il s'agit là de deux acquis qu'on ne saurait, sans courir des risques graves, remettre en cause. Il s'agit de deux éléments fondamentaux qui conditionnent l'aptitude de la France, de son économie, de ses entreprises à tenir leur place dans le grand marché européen.

En revanche, les autres indicateurs recèlent des risques, des faiblesses et des menaces graves pour notre compétitivité et pour notre paix sociale. L'augmentation des faillites d'entreprises, le montant trop élevé des prélèvements obligatoires, l'insuffisance des fonds propres et donc de l'investissement des entreprises, un taux de chômage qui continue à croître, un chômage des jeunes cinq fois plus élevé qu'outre-Rhin, voilà autant d'illustrations d'une situation économique qui n'est pas saine. Face à ces indices inquiétants, le projet de budget pour 1993 n'apporte pas les réponses adéquates que l'on est en droit d'attendre.

Ainsi, le déficit budgétaire atteindra en 1993 un montant exceptionnel en dépit du fait que, entre 1986 et 1989, 300 milliards de francs de recettes fiscales supplémentaires ont été dégagés.

Pourtant, depuis quelques années, l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales de tout ou partie des compétences qui restent les siennes et n'attribue pas aux collectivités locales les dotations qui, en toute équité, leur sont dues. Malgré cela, le déficit budgétaire de l'Etat s'accroît et l'endettement a quadruplé depuis 1980.

Une deuxième faiblesse majeure du projet de loi de finances réside dans l'évaluation manifestement trop optimiste des hypothèses sur lesquelles sont fondées les recettes, en particulier le taux de croissance. La France est parmi les pays de la Communauté européenne celui qui prévoit le taux le plus optimiste. Peut-on raisonnablement se fonder sur un chiffre de 2,6 p. 100, alors qu'aucun indice sérieux ne laisse entrevoir pour le moment le moindre indice d'une reprise de l'économie française, européenne et mondiale ?

La troisième faiblesse du projet de loi de finances résulte de l'accentuation du poids du fonctionnement par rapport à l'investissement, poids du secteur public supporté par le secteur productif. A cet égard, notre collègue de M. Villepin rappelait que « les besoins de financement des administrations publiques tendent à dépasser la capacité de financement des ménages, un phénomène rarement observé dans le passé ».

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons approuver le projet de loi de finances pour 1993. Il ne contient pas les éléments permettant d'apporter aux Français les réponses à leurs préoccupations qui sont l'emploi, l'insécurité, la désespérance du monde rural, la crise des banlieues, le découragement de beaucoup de chefs d'entreprise et l'absence d'une politique d'aménagement du territoire.

La réponse à leurs questions, à leurs interrogations ne réside pas forcément en une augmentation des dépenses dans tel ou tel secteur.

Il s'agit surtout de prendre conscience que l'autorité et l'efficacité de l'Etat dépendent non pas de son aptitude à intervenir dans tous les domaines, mais de sa capacité à bien exercer les fonctions régaliennes de base. (*M. Giacobbi approuve.*) Et qu'il fasse confiance aux collectivités territoriales, pioches du terrain, pour exercer d'une manière réaliste et efficace des compétences supplémentaires !

Nous ne nions pas les efforts qui ont été entrepris pour amorcer ou réaliser certaines réformes. La réhabilitation de la notion d'entreprise, la renonciation à l'échelle mobile des salaires, la réforme du régime du travail dans les ports, la volonté amorcée de modernisation du système social à la RATP en constituent des exemples.

Mais, sur beaucoup d'autres plans, aucune perspective ne se dégage du projet de loi de finances, qui est pourtant l'occasion de les tracer. Alors que 1993 sera la première année de mise en œuvre du grand marché européen, le projet de budget devrait exprimer la volonté et l'aptitude de la France à tenir toute sa place sur la scène internationale, mais il ne répond manifestement pas à cette attente. Ce manque de souffle est révélateur d'incertitudes et d'hésitations expliquant en partie la menace d'isolement qui nous guette dans les grandes négociations internationales.

C'est la structure même de la loi de finances pour 1993 ainsi que l'absence de perspectives et d'ambition qui la caractérise qui nous amène à nous rallier, exceptionnellement, à la question préalable. Nous le faisons non pas de gaieté de cœur, mais avec la conviction que, telle qu'elle est présentée, cette loi de finances ne permettra pas à la France de tenir sa place en Europe et de redonner aux Français la confiance que ceux qui les gouvernent ont le devoir de leur donner dans les circonstances exceptionnellement difficiles que nous connaissons. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI, du RPR et sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de cette explication de vote, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par mes amis sénateurs du groupe communiste et apparenté. Force est toutefois de constater que la France s'enfoncé toujours plus dans une crise économique et sociale dont les salariés ne voient plus la fin.

La politique dite de désinflation compétitive est un échec pour notre pays. Trois millions de chômeurs, un endettement qui s'accroît sans permettre une quelconque relance, une croissance anémiée, une agriculture que l'on sacrifie, une industrie que l'on affaiblit, tels sont les résultats de cette politique.

L'enquête de la SOFRES confirme l'inquiétude d'une majorité de Français de tomber dans la pauvreté.

Cette politique n'est pas néfaste pour tout le monde. Il n'est pas juste de dire que chacun fournit son lot d'efforts pour retrouver la croissance. Les revenus financiers, la spéculation, l'argent facile, naguère dénoncé par M. le Président de la République, sont aujourd'hui à la fête.

Certaines études le montrent. Ainsi, dans *L'Express* du 24 septembre dernier, le cabinet Francis Lefebvre, expert en finances, montrait que l'imposition d'un portefeuille d'actions de 10 millions de francs était passée de 15,7 p. 100 en 1982 à 8 p. 100 en 1991. Triste résultat, d'autant plus que ce sont les salariés qui ont dû compenser les moins-values fiscales qui en ont résulté.

Mme Hélène Luc. Eh oui !

M. Robert Vizet. Un article de M. Chaussepied dans une des dernières lettres du BIPE est révélateur à cet égard : « Tout se passe comme si les employeurs contraints de céder une part plus importante de leurs ressources aux apporteurs de capitaux avaient fait porter le poids de ces prélèvements sur les salariés. » Il n'est pas nécessaire d'en dire plus. Le cancer financier tue la croissance et l'emploi.

Cette politique inféodée aux groupes financiers, aux multinationales pousse la France et l'Europe dans l'impasse. A écouter les membres du Gouvernement et nombre de ténors de l'opposition nationale, l'application du traité de Maastricht devait nous permettre de sortir du marasme. Qu'en est-il aujourd'hui de ces déclarations péremptoires ?

« A douze, nous serons douze fois plus forts », nous a-t-on dit. L'accord conclu sur le volet agricole des négociations du GATT entre les Américains et la Commission de Bruxelles nous prouve, hélas ! le contraire.

C'est pourquoi le Gouvernement doit opposer son veto dès le prochain conseil des ministres européen. Comment peut-on laisser sacrifier un pan entier de notre économie, alors qu'il s'agit de productions utiles et rentables non seulement pour la France, mais aussi pour les millions de personnes qui, dans le monde, meurent de faim ?

Mais on ne peut laisser croire dans le même temps que la réforme de la politique agricole commune est bonne pour notre agriculture. En effet, le 21 mai dernier, des concessions inacceptables ont déjà été faites. M. Maurice Allais, dans un récent article du *Figaro*, précise : « Céder aux procédés totali-

taires des Etats-Unis équivaldrait à un Munich économique. » Les mots ne sont pas trop forts. Avec la réforme de la politique agricole commune, avec la déréglementation des services publics et la casse de nombreuses industries, nous assistons à une véritable capitulation de la France.

Le problème de l'écoulement de la production de bananes qui touche les Antilles françaises est du même ordre. La préférence communautaire n'est pas appliquée, l'Allemagne impose sa préférence et le Gouvernement français cède du terrain.

C'est un nouveau coup dur, un coup qui pourrait être fatal pour l'économie des départements et territoires d'outre-mer au 1^{er} janvier 1993, date de la libéralisation des échanges.

La domination du mark ne devrait plus être qu'une question de mois et la politique monétaire commune au sein du système monétaire européen allait le montrer, nous a-t-on dit. Or cette nomination ne fait que se renforcer. La spéculation contre la peseta, l'escudo, la lire, la livre montre les limites du SME. Les dévaluations de ces monnaies sont la preuve que l'Europe de Maastricht, c'est l'Europe de l'austérité.

Quand on dévalue, on diminue, par rapport aux autres pays, la valeur du travail des salariés. Ce sont eux qui paient en fin de compte. La France, elle non plus, n'est pas à l'abri d'une attaque contre sa monnaie. Les 200 milliards de francs engloutis pour défendre le franc devront bien être payés, récupérés dans l'économie réelle. Les salariés, ceux qui produisent des richesses, seront encore ponctionnés.

Paribas, qui s'y connaît, souligne dans sa dernière note de conjoncture : « Les investisseurs internationaux sont conduits à raisonner en termes de rendements comparés avec le mark. Le risque de change joue un rôle essentiel dans leur analyse et toute réappréciation de la gravité du risque peut se traduire par des mouvements importants sur les taux d'intérêt ou des pressions très fortes sur les parités. » En clair, cela veut dire que les marchés internationaux, qui financent les déficits publics des Etats et qui portent leurs titres de créances, sont déterminants dans les choix de politique monétaire et, derrière elle, de politique budgétaire des Etats.

Face à l'énorme contrainte financière que fait peser la dette, le Gouvernement et le patronat choisissent de se soumettre à l'Allemagne dans l'espoir de bénéficier de la coûteuse protection du mark.

Ce ne sont pas ces orientations que condamne la majorité sénatoriale. Le dépôt d'une motion tendant à opposer la question préalable sur le projet de loi de finances pour 1993 revêt plus un caractère politicien à quelques mois des élections législatives et dénote une volonté de ne pas trop dévoiler ses projets aux Français.

Mme Paulette Fost. Absolument !

M. Robert Vizet. Que propose la droite ?

Elle préconise, par exemple, « la constitution de pôles régionaux puissants dans l'espace européen ». Or c'est justement cette conception de l'aménagement du territoire, sélective et ségrégative, qui prévaut au sommet de l'Etat depuis une vingtaine d'années. C'est cette politique qui dévitalise nos zones rurales et qui engendre un gâchis de nos atouts agricoles.

Ce cadre, c'est l'Europe de Maastricht. La droite se targue de pouvoir mieux appliquer Maastricht que le gouvernement actuel. Il est vrai que toutes les options qu'elle entend développer vont dans ce sens.

Ainsi, en matière d'impôt, la majorité sénatoriale souhaiterait que le partage entre les ménages et les entreprises se déplace au profit de ces dernières.

A l'intérieur même de l'impôt sur le revenu, la droite voudrait abaisser les taux des dernières tranches et taxer les ménages qui sont aujourd'hui exonérés en raison de la modicité de leurs ressources.

Nous sommes loin de la justice fiscale ! D'autant plus que les cadeaux au patronat seraient légion. Depuis 1988, on peut chiffrer à 100 milliards de francs les allègements fiscaux au profit des entreprises, mais cela ne suffirait pas.

Par ailleurs, la plate-forme UDF-RPR prévoit encore « un vaste programme de privatisations pour en finir avec l'économie mixte ». Il conviendrait, selon ses auteurs, d'ouvrir les secteurs de l'énergie, des télécommunications et des transports à la concurrence privée, européenne.

On assiste là à un véritable bradage des outils de production nationale, outils qui ont fait leurs preuves et qui sont primordiaux dans notre économie. Oublier cela, c'est oublier ce qu'est la France, c'est l'entraîner dans une crise encore plus profonde.

Il s'agit de développer des services publics performants, nécessaires au maillage du territoire, à l'égalité des citoyens, à l'unité de la France. Avec la privatisation de secteurs entiers de notre économie, on va à l'éclatement entre régions et à la division entre Français.

Les privatisations ont démontré leur inefficacité. Les fonds qui résulteraient de nouvelles privatisations ne seraient ni mirobolants ni renouvelables.

Cette volonté de privatisation, on la retrouve dans la mise en place d'un système de retraite par capitalisation. C'est tout le système de répartition, de solidarité qui volerait en éclats.

Si les caisses de retraite connaissent de graves difficultés, n'oublions pas que les employeurs sont responsables, pour une grande part, de cette situation.

Enfin, en ce qui concerne l'éducation, c'est sous couvert d'autonomie et de liberté que la plate-forme UDF-RPR entend expliquer, justifier l'éclatement du système éducatif.

A l'heure de la révolution scientifique et technique, la droite voudrait instaurer la concurrence entre les universités, leur régionalisation et leur autonomie. Tout prouve, au contraire, qu'il convient de faciliter l'accès de jeunes de plus en plus nombreux à une école de qualité, qui permet de réduire les inégalités et favorise les coopérations entre les enseignants, les étudiants des différents établissements.

Chers collègues de la majorité sénatoriale, je crois me souvenir que cet éclatement du système éducatif a été refusé, voilà peu de temps, par des milliers d'étudiants. Ils avaient su entrevoir les conséquences d'un tel projet.

L'alternative se bornerait-elle au choix entre la poursuite de la politique actuelle et l'arrivée au pouvoir de la droite porteuse d'orientations encore plus néfastes pour la nation, pour les salariés ?

Les sénateurs communistes et apparentés ne le pensent pas. Comme nos amis députés communistes et apparentés, nous souhaitons que le débat ait lieu, tant sur la première que sur la seconde partie du projet de budget ; nous pensions, en effet, que des améliorations pouvaient être obtenues, et c'est pourquoi nous avons déposé des amendements.

Nous restons convaincus qu'il est possible et plus que nécessaire de faire d'autres choix de justice, de progrès et de paix. Mon amie Mme Hélène Luc l'a expliqué mardi soir. Il devient urgent de taxer les gâchis financiers, d'opérer le redéploiement des dépenses au profit des œuvres de vie, d'impulser des coopérations franco-françaises et un rééquilibrage avec le sud de l'Europe, afin d'améliorer le sort de notre peuple, de notre pays.

La motion tendant à opposer une question préalable sur le projet de budget est une tromperie envers les Français ; elle ne permet pas au Sénat de jouer son rôle. Par conséquent, les sénateurs communistes et apparentés voteront contre.

Ce faisant, ils se prononcent contre la politique que la droite voudrait imposer au pays.

Cela ne signifie pas pour autant que nous approuvions le projet de budget présenté par le gouvernement socialiste. (*Murmures sur les travées du RPR.*)

En effet, comme les élus communistes l'ont dit tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ce projet de budget ne répond pas aux intérêts de la grande majorité des Français et de la nation. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean Chérioux. Quelle subtilité !

M. le président. La parole est à M. Laffitte.

M. Pierre Laffitte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du rassemblement démocratique et européen adoptera une position nuancée à l'égard de la motion tendant à opposer la question préalable.

En effet, la majorité du groupe du RDE est hostile à la politique du Gouvernement, exception faite de la fermeté toute nouvelle quant aux négociations du GATT et à la défense de l'agriculture française, défense que l'ensemble du groupe approuve fermement.

La majorité du groupe du RDE considère que le projet de budget pour 1993, qui traduit la politique gouvernementale, doit être rejeté pour diverses raisons : les recettes paraissent surévaluées, le projet de budget ne traduit pas avec sincérité les opérations prévues dans leur ensemble et les problèmes essentiels de la nation, qu'il s'agisse du chômage, notamment celui des jeunes, des équilibres sociaux, d'une relance européenne concertée ou, surtout, de la reconquête de l'espace rural indispensable pour la cohésion de la nation, ne sont pas suffisamment pris en considération.

Néanmoins, certains membres du groupe du RDE, hostiles par principe à toute motion tendant à opposer la question préalable, voteront contre ou s'abstiendront. D'autres membres ont décidé de ne pas prendre part au vote.

Un sénateur de l'UREI. C'est très courageux !

M. François Giacobbi. Nous sommes en République !

M. Pierre Laffitte. Nous sommes libres !

J'ajoute que les difficultés de l'heure ne nous paraissent pas tenir à la seule fragilité d'un gouvernement à l'approche d'élections dont peu estiment qu'il pourra les gagner. Ces difficultés sont liées, en particulier, à la conjoncture internationale et, d'une certaine façon, à une nouvelle répartition des emplois de par le monde.

Il serait vain - je l'ai d'ailleurs rappelé à cette tribune - de penser que la crise est passagère et que les choses seront plus faciles après quelques changements intervenus en matière de politique intérieure française.

En effet, mes chers collègues, comme vous le savez tous, la situation sera difficile et il faudra indiscutablement œuvrer pour renforcer l'Etat dans ses fonctions essentielles...

M. François Giacobbi. Oh oui ! Il en a bien besoin !

M. Pierre Laffitte. ... justice, défense et sécurité - notamment en Corse, où notre ami M. François Giacobbi sait bien que c'est indispensable.

M. François Giacobbi. Oui ! Je ne le sais que trop !

M. Pierre Laffitte. Par ailleurs, les régions et les collectivités locales devront voir leurs pouvoirs et l'architecture de ces derniers renforcés et précisés, car, mieux que d'autres, elles sont susceptibles d'agir au plus proche des intérêts des citoyens.

Bref, pour de nombreuses raisons qu'il ne serait ni possible ni raisonnable de développer ici, il conviendra de mener une politique rigoureuse et une politique de sincérité. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. La parole est à M. Oudin.

M. Jacques Oudin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un budget est bien le reflet d'une politique.

Quand la politique est indécise et fluctuante, quand elle se fonde largement sur le principe du « ni-ni », quand les Français ne se sentent plus gouvernés, quand la plupart des secteurs de l'économie se sentent déprimés, quand on parle aux Français de réforme de la Constitution alors qu'ils sont en proie à des difficultés quotidiennes et qu'ils attendent autre chose de leur gouvernement,...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jacques Oudin. ... quand ils connaissent les incertitudes liées aux pertes d'emplois et aux faillites, bref, dans un tel contexte, un projet de budget ne peut être que détestable ; c'est malheureusement le cas du projet de budget pour 1993 ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR.*)

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous le disons ; mais c'est avec lucidité que le projet de budget pour 1993 a été ainsi analysé par M. le rapporteur général, par M. le président de la commission des finances, par tous les présidents de commission, comme par les orateurs de la majorité sénatoriale.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Jacques Oudin. Ne revenons pas sur l'irréalisme de certaines prévisions.

Mais comment oublier les minorations de dépenses couplées à des majorations artificielles de recettes ?

Comment ne pas dénoncer les artifices dans lesquels le Gouvernement est passé maître, notamment pour s'approprier les réserves financières de certains organismes sociaux ?

Je souhaite dénoncer ici les prélèvements abusifs que le Gouvernement a opérés depuis 1991 sur les réserves financières de l'ORGANIC et celles qu'il opérera sur la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Quand ces réserves seront épuisées, leur reconstitution passera, à l'évidence, par une majoration des cotisations.

M. Marc Lauriol. Eh oui !

M. Jacques Oudin. En écoutant vos propos, monsieur le ministre, j'ai eu l'impression que nous ne parlions ni de la même économie ni du même budget.

Vous nous avez dit qu'en 1993 les prélèvements obligatoires seraient au plus bas, alors même que, dans ces calculs, vous ne faites pas figurer les déficits publics connus ou camouflés.

En matière économique, les incantations ou les falsifications sont des jeux dangereux.

Or, les faits sont là, qui mettent en évidence les résultats d'une politique particulièrement désastreuse.

Que constatons-nous, en effet ?

Tout d'abord, les déficits sont de plus en plus importants, que ce soit celui du projet de budget ou celui des régimes sociaux, qui est trop souvent oublié.

Par ailleurs, les collectivités locales rencontrent de plus en plus de difficultés en raison des charges qui leur sont transférées.

En outre, les chômeurs sont de plus en plus nombreux en dépit des traitements sociaux du chômage et des radiations massives de l'ANPE.

De plus, le nombre des pauvres est de plus en plus important, comme en témoignent les chiffres concernant le revenu minimum d'insertion que j'ai fait figurer dans mon rapport écrit sur le projet de budget des affaires sociales.

Ensuite, l'Etat et les entreprises publiques sont de plus en plus endettés.

Enfin, il y a de plus en plus de disparitions d'entreprises, de moins en moins de créations d'entreprises, de moins en moins d'emplois et de moins en moins d'agriculteurs.

Tels sont les faits que nous pouvons constater et les chiffres que le Gouvernement omet de communiquer aux Français.

La vraie question qui, finalement, se pose et que M. le rapporteur général a soulevée est celle de la sincérité du Gouvernement.

Nous avons longuement parlé, au cours de ces dernières heures, du projet de budget de l'Etat. Permettez-moi, en un instant, de dénoncer l'action que le Gouvernement a menée pendant quatre années dans le domaine de la sécurité sociale, quatre années qui ont été celles de l'irrésolution, de l'hésitation et de l'occultation de la vérité.

N'est-ce pas le Premier ministre actuel qui déclarait, le 8 avril 1992, devant l'Assemblée nationale, que, parmi les grands chantiers qu'il avait décidé d'ouvrir ou de poursuivre figurait celui de la sécurité sociale ?

Il affirmait que les comptes seraient en équilibre. Il expliquait sa méthode pour engager ce qu'il appelait un processus de « modernisation négociée », processus qui devait s'appuyer sur le fameux principe du « ni-ni » : ni *statu quo* ni précipitation.

En fait, le seul résultat que vous ayez réellement obtenu est la précipitation catastrophique des déficits.

Dans un tel contexte, monsieur le ministre, vous me permettez de vous poser une question : où sont les grands débats sur la sécurité sociale tant de fois annoncés, tant de fois reportés, et, finalement, ajournés ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'union centriste.*)

M. Jean Chérioux. Il est dommage que M. Masseret ne soit pas là !

M. Jacques Oudin. En dépit des promesses, le seul débat que nous ayons eu sur ce sujet a été celui de la contribution sociale généralisée. Cela permet de mettre en évidence le peu de considération que le Gouvernement accorde au Parlement, alors même que, si les dépenses budgétaires s'élèvent à plus de 1 300 milliards de francs, les dépenses de prestations

sociales dépassent 1 700 milliards de francs et le coût de l'ensemble de la protection sociale avoisine 2 300 milliards de francs.

Je voudrais illustrer devant la Haute Assemblée ce peu de considération dans lequel vous la tenez en ignorant totalement certaines des obligations qui vous sont imposées par la loi.

Rappelez-vous, monsieur le ministre, l'article 135 de la loi de finances de 1991. Cet article vous impose l'obligation de présenter chaque année au Parlement un rapport sur la protection sociale faisant apparaître l'état et l'évolution des recettes et des dépenses des différents régimes de protection sociale. Le même article stipule que ce rapport fera l'objet d'un débat.

La méthode que vous avez adoptée est simple : il n'y a jamais eu de rapport. Il n'y a donc jamais eu de débat ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'union centriste.*)

De même, les articles 8 et 13 de la loi du 24 décembre 1974 vous font obligation de présenter au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un document retraçant l'effort social de la nation.

Mes chers collègues, je dois vous préciser que le document qui vous a été remis est, en fait, celui qui aurait dû être annexé au projet de loi de finances pour 1992. Le document de cette année n'existe pas !

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jacques Oudin. Quant aux comptes véritables de la sécurité sociale, vous seriez en droit, mes chers collègues, de les réclamer.

En fait, les seuls chiffres que le Gouvernement annonce sont ceux qui figurent au rapport examiné par la commission des comptes de la sécurité sociale du 29 juillet dernier.

Entre-temps, les recettes ont continué de diminuer et les dépenses d'augmenter.

Il en résulte que les chiffres qui vous sont présentés sont soit faux, soit incomplets.

Aux 27 milliards de francs de déficit constatés à la fin de 1991, vous devez ajouter 15 à 18 milliards de francs pour l'année 1992 : cela fera donc un déficit cumulé de 42 à 45 milliards de francs au 31 décembre 1992.

A législation inchangée, on peut ajouter au minimum 40 milliards de francs de déficit en 1993, ce qui donnerait un montant avoisinant 85 milliards de francs à la fin de l'année 1993.

Vous savez parfaitement, monsieur le ministre, que la sécurité sociale est désormais en crise chronique de trésorerie. Son financement est en quelque sorte sous perfusion grâce aux apports permanents de crédits de la Caisse des dépôts et consignation et du trésor.

Or, dans un tel contexte, ni l'actuel projet de loi de finances ni la prochaine loi de finances rectificative ne prévoient ou ne prévoient d'apports budgétaires au régime général. D'ailleurs, cela ne ferait que transférer un déficit supplémentaire à un autre déficit existant.

Dans ce domaine comme dans d'autres, vous avez été dans l'incapacité de prendre les mesures nécessaires aux redressements essentiels.

Les années que nous venons de vivre ont été largement celles de l'indécision et de l'irrésolution.

C'est particulièrement vrai pour les régimes de retraite, en dépit de ce qui a été décidé hier en conseil des ministres : dans ce secteur comme dans d'autres, vous avez évité les débats approfondis, vous avez reculé les échéances, vous avez renoncé, finalement, à prendre vos responsabilités.

Vous laisserez bientôt derrière vous un vaste chantier inachevé et délabré. Après le verdict des chiffres, qui est accablant, nous ne pouvons qu'attendre le verdict des urnes.

Vous comprendrez que le groupe du RPR ne saurait accepter d'engager le moindre débat sur un tel projet de budget.

Il va de soi, dans ces conditions, que nous voterons la question préalable. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le dixième budget que nous présente le Gouvernement est inapplicable et donc, pour nous, inacceptable.

Malgré l'épreuve des faits, les gouvernements socialistes ne changent pas d'idée. Leurs ambitions se perdent en contradictions stériles.

Vous dépensez, monsieur le ministre, en gaspillant, faute de n'avoir pas su réformer les systèmes défectueux que vous avez mis en place.

Les Français savent depuis longtemps que le pouvoir actuel ne peut les garantir contre la crise.

Où sont les promesses d'amélioration dans votre projet de budget ? Où est l'engagement, pris naguère, de ne pas dépasser le million de chômeurs ? Nous en sommes à 3 millions, et bien au-delà si l'on tient compte des centaines de milliers d'emplois précaires !

Depuis que M. Mitterrand gouverne, la dette publique de la France est systématiquement sous-évaluée dans les lois de finances initiales. C'est désormais le deuxième ou le troisième poste de dépenses budgétaires.

Le résultat de votre politique se lit à travers ce budget. Il se lisait déjà dans un rapport de la Cour des comptes qui, en 1991, avait souligné les dérapages coûteux en matière d'interventionnisme étatique.

Des études préalables insuffisantes conduisent ainsi à des coûts sous-évalués, pour lesquels vous trouvez des modes de financement peu orthodoxes. Ce sont toujours les mêmes expédients : équilibre équivoque, prélèvements fiscaux supplémentaires sur les entreprises et sur les ménages, recours aux recettes ponctuelles.

La ponction sur la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, la CNRACL, en est un triste exemple, parmi bien d'autres.

C'est grave, car le déficit budgétaire croissant absorbe une part appréciable de l'épargne au détriment du financement des entreprises.

M. Roger Chinaud, précédent rapporteur général du budget, constatait, l'année dernière, que votre politique budgétaire ne décidait de rien et se soumettait à tout.

Abusant des facilités qu'offrent parfois les mots, M. Pierre Bérégovoy assurait, le 28 octobre 1992, devant l'Assemblée nationale : « La crise est derrière nous, ... il n'y a rien à gagner à cultiver une vaine mélancolie ».

La France n'est pas mélancolique, elle est inquiète, et les Français sont, selon les cas, désespérés, désabusés ou en colère.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Rapidement, j'évoquerai quelques-uns des domaines où la crise est dramatique.

Au tout premier plan des préoccupations des Français, se trouve le secteur du travail, avec un niveau de chômage de plus en plus lourd à supporter.

Vient ensuite l'éducation nationale, qui n'a pourtant pas manqué de crédits ni de personnels, mais dont les résultats sont signe d'incohérence, de gaspillage et de désordre.

Le logement, lui aussi, connaît une crise grave. Votre projet de société, en 1981 et en 1988, affirmait un droit au logement pour tous. Or, par une fiscalité complexe et pesante, vous avez découragé les investisseurs et contribué à déprimer les activités du bâtiment.

En matière de logement social, les demandes légitimes des Français les plus démunis s'accroissent dans toutes les mairies. Mais on construira encore moins de logements en 1993, et l'on sait que la crise, dans le bâtiment et les travaux publics, est considérable.

M. Christian Poncelet, président de la commission des finances. C'est très juste, hélas !

M. Marcel Lucotte. Oserai-je dire que, par-delà l'expression dont on ne sait plus ce qu'elle veut dire, l'aménagement du territoire est objet de graves préoccupations ?

Depuis plusieurs années, l'aménagement du territoire est comme laissé en jachère ! Les gouvernements socialistes ont pratiqué une politique d'annonces, sans moyens, sans coordination, sans ambition !

Notre pays voit la désertification aux portes de nombre de ses régions : les populations en disparaissent pour se ruer dans les banlieues des villes, où le malheur les attend beaucoup plus que l'espérance. Il y a là quelque chose de dramatique !

Pour ce qui est de la justice, le pouvoir socialiste a usé de tous les moyens de communication pour faire savoir qu'il s'agirait d'une priorité pour le Gouvernement ; nous avons même eu, en 1991, « l'année de la justice » !

Que reste-t-il de ces formules démagogiques ? Des juges eux aussi désabusés ! La justice a été trop souvent bafouée...

M. Marc Lauriol. Et même par le président de l'Assemblée nationale !

M. Marcel Lucotte. ... et vous avez mis l'état de droit en faillite.

Que dire, par ailleurs, de la défense nationale, dont on ne sait plus où elle va, dont on ne sait plus quel type de défense elle va assurer, avec quels crédits, avec quelle loi de programmation, alors que les menaces demeurent dans le monde et que, dans ce domaine, c'est à dix ans que l'on engage l'avenir ? (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Face aux défis de cette fin de siècle - aggravés par toutes les imprévisions qui sont les vôtres - que proposez-vous aux Français sinon désillusion, inquiétudes, occasions de colère pour tant de groupes sociaux désabusés ?

Il est de notre responsabilité et de notre devoir, au Sénat de la République, de rejeter, aujourd'hui, ce budget aux perspectives trompeuses, dont l'inconsistance est la conséquence de prévisions irréalistes.

Pour cette raison, le groupe de l'union des républicains et des indépendants votera la question préalable. Nous apporterons ainsi une réponse qui, si elle a été rarement donnée, est cependant essentielle : cette question préalable se mesure, en effet, à l'aune du mépris que les différents gouvernements ont opposé, depuis quelques années, aux travaux du Sénat. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Pourquoi essayer - et au prix de quel travail ! - de bâtir un budget possible, un budget raisonnable évitant tous les errements que nous connaissons, pour qu'au bout du compte rien n'en soit retenu ?

Comment pourrait-on venir nous faire la morale dans ce domaine, alors que le budget de la France, une année de plus, n'aura été voté par personne ?

Est-ce cela, la démocratie parlementaire ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

En effet, ce budget n'a pas été voté à l'Assemblée nationale, mais « considéré comme adopté ». Il sera, une fois de plus, rejeté au Sénat. Les Français peuvent-ils avoir de l'admiration pour un système dont l'acte essentiel est ainsi bafoué ?

Telles sont les raisons pour lesquelles nous voterons sans hésiter la motion opposant la question préalable.

Qu'il me soit permis de remercier, en conclusion, M. le président et M. le rapporteur général de la commission des finances pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Nous sommes heureux de les suivre ! (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(**M. Etienne Dailly remplace M. Jean Chamant au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENT DE M. ÉTIENNE DAILLY vice-président

M. le président. Je consulte le Sénat sur la question préalable opposée par M. Jean Arthuis, au nom de la commission des finances, et dont l'adoption aurait pour effet d'entraîner le rejet du projet de loi de finances pour 1993.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le 18 novembre 1992, et à l'article 60 bis du règlement, il va être procédé à un scrutin public à la tribune, dans les conditions fixées par l'article 56 bis du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre D.*)

M. le président. Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé à un nouvel appel nominal.

(*Le nouvel appel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

MM. les secrétaires vont procéder au dépouillement.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 19 :

Nombre des votants	230
Nombre des suffrages exprimés	227
Majorité absolue des suffrages exprimés	114

Pour l'adoption	201
Contre	26

Le Sénat a adopté.

En conséquence, le projet de loi de finances pour 1993 est rejeté.

4

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre la demande de constitution d'une commission mixte paritaire sur le texte que nous venons de rejeter.

Il sera procédé à la nomination des représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire selon les modalités prévues par l'article 12 du règlement.

L'ordre du jour de ce matin étant épuisé, le Sénat va maintenant interrompre ses travaux : il les reprendra à quatorze heures trente.

La séance est suspendue.

(**La séance, suspendue à douze heures quarante, est reprise à quatorze heures trente-cinq, sous la présidence de M. René Monory.**)

PRÉSIDENT DE M. RENÉ MONORY

M. le président. La séance est reprise.

5

NÉGOCIATIONS DU GATT

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur les négociations du GATT.

Avant de vous donner la parole, monsieur le Premier ministre, je tiens à vous remercier de votre présence. Je sais que vous ne pourrez pas rester longtemps parmi nous puisque vous devez vous rendre à l'Assemblée nationale pour assister à la séance de questions au Gouvernement. Sans plus attendre, je vous donne la parole. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, vous m'avez écrit pour demander au Gouvernement d'engager au Sénat un débat sur la position de la France dans les négociations internationales du GATT. Je le souhaitais également. Ce débat s'est déroulé hier à l'Assemblée nationale et il se tient aujourd'hui au Sénat.

J'ai souhaité un tel débat, car il est normal, lorsque les intérêts fondamentaux de la nation sont en cause, que le Gouvernement recueille l'avis du Parlement.

J'ai demandé, hier, à l'Assemblée nationale un vote de cohésion nationale pour renforcer la position de la France dans une négociation internationale qui est difficile depuis qu'elle a été ouverte en septembre 1986.

J'ai bien dit un vote de cohésion et non un vote de confiance. La seule possibilité juridique offerte par la Constitution étant un vote sur une déclaration de politique générale, j'ai demandé, en application de l'article 49, premier alinéa, de la Constitution, un vote sur une déclaration précise énonçant la position de la France, dont je me porte garant après le vote émis par une nette majorité à l'Assemblée nationale.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a, hier, conformément à la tradition, lu mon discours à la tribune du Sénat. Vous en connaissez la teneur, vous connaissez les raisons et les intentions du Gouvernement ; je ne les rappellerai donc pas.

Permettez-moi, toutefois, de vous lire à nouveau cette déclaration, selon moi précise, qui a été soumise hier au vote de l'Assemblée nationale et qui engage tout le Gouvernement.

« Conformément à la position adoptée depuis l'ouverture des négociations en septembre 1986, la France souhaite la conclusion d'un accord global et équilibré au GATT portant à la fois sur l'agriculture, l'industrie, les services et la propriété intellectuelle.

« La France considère que le projet d'accord relatif à l'agriculture, conclu le 20 novembre 1992 par les représentants de la Commission, outrepassa le mandat défini par le Conseil le 6 novembre 1990 et aurait des conséquences inacceptables pour l'économie agricole française.

« La France demande qu'une réunion commune des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'agriculture de la Communauté se tienne dans les plus brefs délais. Le Gouvernement confirmera, à cette occasion, qu'il opposera son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts fondamentaux de la France. »

Quand je dis que ce projet d'accord est inacceptable et qu'il ne sera pas accepté, ce sont les intérêts de notre agriculture que je défends. Elle est la première d'Europe par le volume et par la diversité de sa production, par sa variété géographique et humaine, et la deuxième au monde - il n'est pas inutile de le souligner - après celle des Etats-Unis, par le niveau de ses exportations.

Les Etats-Unis, dans ces négociations, défendent leurs intérêts agricoles ; nous défendons naturellement les nôtres. Nous acceptons une concurrence loyale, mais dans des conditions comparables.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je crois devoir rappeler aujourd'hui devant vous que nous n'oublions rien de ce que les Etats-Unis ont apporté à l'Europe en 1917 comme en 1944.

M. Jacques Habert. Très bien !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Mais nous entendons parler à nos alliés et à nos amis avec clarté et fermeté. Nous refusons de sacrifier l'agriculture française et l'agriculture européenne à qui que ce soit.

Respecter ses alliés, c'est leur parler le langage de la vérité et j'aurais aimé qu'en dehors de toute préoccupation électorale ou partisane nous fussions unanimes à le tenir. (*Mme Françoise Seligmann et M. René-Pierre Signé applaudissent.*)

Le regret que j'en ai n'entamera pas ma détermination. Les Français jugeront.

Quiconque prétend exercer une activité publique doit d'abord penser à rassembler plutôt qu'à diviser. C'est pourquoi je m'efforcerai de ne rien dire qui puisse alimenter des polémiques que je juge déplorables. S'il me faut répondre à telle ou telle critique dans les jours à venir, je le ferai dans la dignité qu'impose la solidarité à l'égard de nos agriculteurs.

Pour défendre notre agriculture, j'ai demandé aux agriculteurs des efforts - et ce sera sans doute l'objet de nombre de vos questions - avec la réforme de la politique agricole commune. J'ai accompagné cette réforme d'un plan sans précédent que vous détaillera M. Jean-Pierre Soisson. Je n'en suis donc que plus à l'aise pour refuser ce qu'on voudrait nous imposer au nom du libéralisme.

J'aime la liberté, vous le savez depuis que vous me connaissez, y compris en économie, mais non le libéralisme, qui signifie la domination du plus fort au détriment des plus faibles. Dans la négociation actuelle, c'est bien de cela qu'il

s'agit, mesdames, messieurs les sénateurs. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

D'ailleurs, ce n'est pas seulement l'intérêt de l'agriculture qui est en cause ; c'est la présence, sur l'ensemble de notre territoire, de toute une activité industrielle et commerciale dépendant de l'agriculture ; c'est l'avenir du monde rural, c'est-à-dire l'équilibre de la société française.

C'est, enfin, notre conception de l'Europe. Nous avons tous souhaité, quel que soit notre vote lors du débat de ratification du traité de Maastricht, une Europe plus démocratique, une Europe qui rende compte de ses décisions et qui les justifie, une Europe qui respecte la volonté des peuples.

La France a besoin de l'Europe et l'Europe a besoin de la France et de sa confiance, pour surmonter les difficultés et pour continuer à progresser.

J'ai entendu de nombreux appels à la fermeté, notamment à l'Assemblée nationale, où s'est tenu un débat d'une grande qualité, voulant ignorer ce qui a pu se passer hors de l'enceinte parlementaire.

Devant votre assemblée, où je connais nombre d'entre vous, où se manifestent certes la solidarité à l'égard des formations politiques, mais aussi une certaine liberté d'esprit, je déplore que le jeu des partis ait imposé sa règle au mépris de l'enjeu du débat. La passion de s'opposer au Gouvernement a conduit l'opposition à refuser son soutien à la défense des intérêts fondamentaux de la France dans la négociation du GATT. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - protestations sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

M. Claude Estier. Absolument !

M. Marc Lauriol. C'est inexact !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. A une question claire, à une position ferme du Gouvernement, il a été répondu par l'esquive. Le bruit des protestations ne peut pas étouffer le vote négatif exprimé par l'opposition à l'Assemblée nationale. (*Nouvelles protestations sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

M. Claude Estier. Il a raison !

M. Jean Chérioux. C'était un vote contre votre politique.

M. Gérard Larcher. Vous avez tellement bien réussi jusqu'à présent !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je ne pensais pas si bien dire ! (*Exclamations sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

Mesdames, messieurs les sénateurs, je garderai mon calme, comme j'en ai l'habitude.

M. Gérard Larcher. C'est une provocation !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Non ! Je dis qu'il y a eu un vote négatif et, en général, quand on vote « non », c'est que l'on ne vote pas « oui » ! On a pu l'observer à certains moments. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du RPR.*)

M. Marc Lauriol. C'est misérable !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. J'ai voulu peser mes mots au point près. C'est pourquoi je n'ai pas parlé d'un vote d'opposition. Je me suis contenté de dire qu'il y a eu un vote négatif. Puisque vous voulez que je précise ma pensée, je le ferai. J'ai constaté que la position prise par ceux qui ont exprimé un vote négatif les conduisait à ne pas s'engager. Pourquoi ? Pour ménager l'avenir ? Je l'ignore.

Pourtant, j'aurais aimé, mesdames, messieurs les sénateurs, que nos partenaires non seulement européens, mais également mondiaux, sachent qu'ils ne pourraient pas compter sur un changement de gouvernement pour assouplir la politique de la France. (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

Un sénateur du RPR. Ils le savent bien !

M. Jean Chérioux. C'est renverser les rôles !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Je m'interroge encore : pourquoi refuser un vote lorsque l'avenir de notre agriculture est menacé, alors qu'on avait accordé ce vote lorsque la liberté du Koweït était en cause ? (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du RPR.*)

Des mots excessifs ont été prononcés hier soir à la télévision. Chacun aura à en juger dans peu de temps. Pour ma part, je me refuse à miser sur l'échec de la France, ni maintenant, ni plus tard.

Quoi qu'il arrive, ce que je dis aujourd'hui, je le répéterai demain. J'en prends l'engagement devant vous.

M. Jean Chérioux. Nous en prenons acte !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. C'est ce que j'aurais aimé entendre, hier, à l'Assemblée nationale. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Comme l'ont noté plusieurs des responsables agricoles, la négociation sera sans doute plus difficile. Qu'ils sachent, eux comme vous, que la résolution du Gouvernement n'en sera pas altérée.

Au Sénat, je sais pouvoir compter sur le soutien, discret mais réel, d'hommes et de femmes d'expérience, de bonne volonté, proches de la vie rurale, soucieux de l'intérêt de la France et capables de faire passer l'intérêt général au-dessus des considérations partisans. Je pense, bien sûr, au premier d'entre vous.

Je suis ici parce que, sur une question aussi grave, il est naturel que le débat ait lieu au Sénat comme à l'Assemblée nationale, même s'il n'est pas assorti d'un vote.

Je suis heureux que ce débat me permette de rendre hommage à votre président, M. René Monory. Vous avez déclaré, monsieur le président, que, pour que le Gouvernement soit fort à Bruxelles, il fallait lui apporter un soutien. Je vous remercie du vôtre ! (*Bravo ! sur les travées socialistes. - Soutiens sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

Vous avez demandé que le Gouvernement donne des arguments à l'opposition pour qu'elle se joigne à lui.

Un sénateur du RPR. C'est la meilleure !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Mes déclarations d'hier et d'aujourd'hui en témoignent. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Tout à l'heure, M. le ministre de l'agriculture vous exposera l'état de la négociation, les raisons de notre opposition au projet d'accord conclu par deux représentants de la commission et nos intentions pour la suite de la négociation.

Pour ma part, je vous confirme la détermination du Gouvernement à s'opposer à tout projet contraire à nos intérêts fondamentaux et incompatible avec la politique européenne. Nous userons, s'il le faut, de notre droit de veto.

M. Charles Lederman. Très bien !

Mme Hélène Luc. Très bien ! Mais il faut faire vite !

Plusieurs sénateurs du RPR. Quand ?

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. J'y viens !

Nos partenaires le savent. Certains commencent déjà à s'interroger à voix haute et la Commission a diffusé un rapport...

M. Jacques Chaumont. Grâce à qui !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... dont je n'accepte ni le contenu ni les conclusions, mais qui est déjà beaucoup plus prudent que ses déclarations initiales.

M. Gérard Larcher. Vous avez eu Delors au téléphone !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Quand je parle de veto, il n'y a pas d'argutie qui tienne.

A l'Assemblée nationale, certains ont demandé le veto immédiat, sans base juridique - il y a suffisamment de juristes ici qui savent que ce n'est pas possible - afin d'entraver la poursuite des discussions de la Communauté. Ce serait accepter l'isolement sans nous battre. Or, précisément, notre volonté est de nous battre.

Plusieurs sénateurs du RPR. Ah !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Ce serait agir en violation du compromis de Luxembourg, qui reconnaît le droit de bloquer une décision, mais pas celui de paralyser la négociation.

M. Charles Pasqua. Il est caduc !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, notre objectif est de faire en sorte que l'Europe respecte la France et la volonté des peuples qui la

composent. La France demandera à ses partenaires de faire preuve à son égard de solidarité, solidarité qu'elle ne leur a jamais marchandée.

Elle est prête, je vous le rappelle, à user de tous ses droits, et pas seulement de son droit de veto. Elle veut user de son droit de discussion en s'appuyant sur la cohésion nationale que je continue de souhaiter.

User de son droit de veto ne signifie pas en évoquer seulement la menace. Mais si la France utilise son droit de veto, elle agira dans le respect des règles du droit et du dialogue européen.

Elle usera de son droit de veto à chaque fois que les intérêts vitaux de la France seront en jeu, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, de l'accès aux services ou de la propriété intellectuelle.

Elle le fera dans le souci de parfaire les échanges commerciaux dans le monde, au bénéfice de tous les pays et pas seulement de quelques-uns.

Elle le fera aussi dans l'intérêt de l'Europe, qui représente l'avenir. Nous sommes nombreux à partager ce souhait, sans exclusive ni sectarisme et dans le respect de nos identités nationales. L'agriculture en est bien l'illustration. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Mme Hélène Luc applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais simplement développer devant vous les éléments techniques du dossier, tels qu'ils ont été portés à notre connaissance...

M. Christian Poncelet. C'est un peu tard !

M. Paul Masson. Vous avez le texte !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Avant le projet d'accord de Washington, M. Roland Dumas a demandé à la Commission dans le cadre du Conseil des ministres « Affaires générales » du 9 novembre 1992 qu'elle veuille bien examiner les conditions dans lesquelles la politique agricole commune dans son ensemble était ou non compatible avec le compromis Commission-États-Unis.

Lors du Conseil des ministres « Agriculture » qui a suivi - le 16 novembre dernier - j'ai renouvelé à M. Mac Sharry une telle demande. La France aurait souhaité que cet exercice de compatibilité fût assuré non pas après, mais avant la négociation.

La divergence qui est apparue entre la France et ses partenaires lors de la réunion du Conseil des ministres « Agriculture » a porté non pas sur la nécessité de procéder à une étude de conformité, mais simplement sur la date à laquelle une telle étude devait être effectuée : tout le monde s'accorde à reconnaître que la Commission doit vérifier si le projet d'accord de Washington est ou non conforme à l'ensemble des mesures de la politique agricole commune. (*Protestations sur les travées du RPR.*)

Je dis bien, monsieur Pasqua, conforme à l'ensemble des mesures de la politique agricole commune, et non pas à la réforme de la PAC qui est intervenue au mois de mai dernier.

La Commission s'est réunie et, à ce jour, elle n'a pas encore rendu publique sa réponse.

M. Charles Pasqua. Nous avons la radio pour être renseignés !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Moi aussi, monsieur Pasqua !

Un certain nombre d'informations nous ont été communiquées par nos représentants au sein du comité technique concerné.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer que le projet de la Commission a été modifié à plusieurs reprises sur divers points et que, vraisemblablement, il le sera encore.

Un sénateur du RPR. Vous vous avancez beaucoup !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Avant d'examiner les points d'incompatibilité tels qu'ils nous apparaissent, permettez-moi de formuler trois observations essentielles.

La première concerne ce que l'on appelle la « clause de paix ». Telle que cette clause apparaît dans le projet d'accord, elle ne garantit nullement que les Etats-Unis ne remettront pas en cause, de façon unilatérale, les dispositions qu'ils ont acceptées à Washington.

En outre, cette « clause de paix » est liée à une clause dite « de continuation » par laquelle les commissaires européens se sont engagés à soumettre à un nouvel examen, au terme d'une période de six ans, l'ensemble des mesures de l'accord.

M. Charles Pasqua. Ce ne seront plus les mêmes ! Ils auront été remplacés !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. La ratification de l'accord par la Communauté risque d'ouvrir la voie à un nouveau démantèlement de la politique agricole commune. En effet, quel est le projet américain, sinon de démanteler la politique agricole commune ?

Au cours des vingt dernières années, la PAC a permis aux pays européens, et à la France en particulier, de gagner sur les marchés extérieurs un certain nombre de parts de marché, tandis que, dans le même temps, les Etats-Unis en perdaient.

L'objectif de la France est de continuer à gagner de telles parts de marché, alors que celui des Etats-Unis est d'interrompre un processus qu'ils jugent fatal pour leurs exportations agricoles. Tout cela est très clair, mais je tenais à le souligner.

M. Jean Chérioux. C'est un scoop !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Il est un point qui mérite attention et sur lequel nos partenaires de la Communauté, notamment les Allemands, avaient introduit des demandes très précises - je veux parler du problème du rééquilibrage, c'est-à-dire des conditions dans lesquelles les produits de substitution aux céréales exportés par les Etats-Unis pourraient, dans l'alimentation du bétail en Europe, être remplacés par des céréales ou des produits fabriqués par les pays de la Communauté eux-mêmes. Cette clause de rééquilibrage est tenue pour essentielle par l'Allemagne.

Or, dans le texte de l'accord de Washington, nous devons considérer que le rééquilibrage n'a qu'une simple vertu optique.

Je vous donne lecture du texte, tel que nous le connaissons : « Si les importations, dans la Communauté économique européenne, de produits de substitution des céréales, comparées au niveau des importations des années 1986 et 1990, augmentent à un niveau tel qu'il met en danger la mise en œuvre de la réforme de la PAC, les parties sont d'accord pour engager des consultations afin de trouver une solution mutuellement acceptable. »

En conséquence, cette clause de rééquilibrage, essentielle, ne comporte aucune disposition, aucun engagement autre que celui de réexaminer ensemble le dossier. Bien évidemment, vous comprenez qu'une telle position ne peut être acceptée par la France.

J'en viens maintenant aux points d'incompatibilité, c'est-à-dire ceux qui justifient que nous ne puissions accepter, comme M. le Premier ministre vient de le dire, le projet d'accord de Washington.

Je distinguerai, d'une part, les incompatibilités formelles, qui conduiraient dès à présent, si le projet d'accord était accepté, à modifier les règlements communautaires ainsi que, de manière très sensible, l'ensemble du dispositif de la politique agricole commune, et, d'autre part, les incompatibilités d'ordre économique, plus virtuelles, qui tiennent aux effets de l'accord sur l'évolution des marchés, s'il devait être mis en œuvre.

M. le président. Monsieur le ministre, je me permets de vous interrompre et je vous prie de m'en excuser, d'autant que, j'en suis bien conscient, ce que je vais vous demander est tout à fait inhabituel.

Il se trouve que la télévision est présente et que nous avons organisé ce débat de telle sorte que tous les orateurs inscrits puissent s'exprimer devant les caméras.

Je souhaite, par conséquent, que votre exposé ne soit pas trop long, afin que, à la télévision, un équilibre s'établisse entre les parlementaires et le Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. François Giacobbi. C'est le Gouvernement de la France, tout de même !

M. Charles Pasqua. Lui, il a eu onze ans pour parler à la télévision !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je comprends votre souci, monsieur le président. Je souhaite simplement que le Sénat puisse s'exprimer à partir d'informations précises et concrètes je pensais qu'il était tout de même intéressant de les lui communiquer.

M. le président. J'en suis tout à fait d'accord, monsieur le ministre, et je vous prie de nouveau de m'excuser de vous avoir interrompu.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. J'essaierai d'aller aussi vite que possible mais je voudrais quand même vous dire, mesdames messieurs les sénateurs, sur quoi vous pouvez fonder votre jugement. (*Très bien ! sur certaines travées du RDE.*)

M. Charles Pasqua. Vous avez encore au moins cinq minutes !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Les engagements proposés obligent à adapter les instruments de gestion des marchés, à en changer la nature et la portée.

J'entre, pour que votre information soit complète dans le détail de l'accord pour vous tous.

En premier lieu, pour l'ensemble des secteurs, il conduirait à abandonner le système des prélèvements variables appliqués à l'importation, en fonction de l'écart entre les prix communautaires et les prix mondiaux, et à la remplacer par des équivalents tarifaires dont les montants seront calculés, puis déminués forfaitairement sur la base des écarts entre prix intérieurs et prix mondiaux observés pendant la période de référence 1986-1988.

Il y a un certain nombre d'agriculteurs présents dans cet hémicycle ; ils savent que cela veut dire : on gèle, à partir d'une période de référence 1986-1988, l'ensemble des éléments économiques de base, ce qui est inacceptable.

M. Jacques Chaumont. C'est de l'arithmétique !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. La clause de sauvegarde prévue est totalement différente de celle qui figure dans la réglementation actuelle, et la Commission devra nous dire - je lui pose cette question de la tribune du Sénat - si elle a l'intention d'abroger ou non le système actuel de sauvegarde.

La Commission devra tenir compte du mandat que lui a donné le Conseil en novembre 1990.

M. Etienne Dailly. C'est toute la question !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. En deuxième lieu, en vertu de la clause dite de l'accès minimum, un accord au GATT sur les bases actuelles conduit à généraliser, pour certains produits seulement le système en vigueur, de consolidation des contingents d'importation dans des conditions préférentielles. Cela signifie que toute la réglementation sectorielle de la politique agricole commune devra être aménagée en conséquence.

M. Jean-Pierre Fourcade. Absolument !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. En troisième lieu, les exportations aidées sont contingentées *a priori*. Je souhaiterais que, là encore, la Commission puisse expliquer comment elle entend gérer ce système et éviter tout effet pervers. Compte-t-elle généraliser le système de fixation des restitutions par adjudication ? Compte-t-elle suspendre la délivrance des certificats d'exportation ?

Le caractère contraignant d'une limitation à 21 p. 100 des volumes est totalement incompatible avec la politique agricole commune. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade. On pourrait rappeler nos commissaires pour le leur indiquer !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. En ce qui concerne la fixation de la jachère dans le secteur des grandes cultures, la réglementation adoptée par le conseil des ministres est très souple : le

taux de gel de 15 p. 100 est fixé pour la seule campagne 1992-1993 ; il doit être révisé chaque année en fonction de l'évolution des marchés.

Or ce que les commissaires ont accepté à Washington, c'est l'introduction d'un taux de gel minimum de 10 p. 100 pour les oléagineux, qui ne résulte d'aucune délibération du Conseil des ministres de la Communauté.

M. Roger Romani. Et qu'a fait le président de la Commission ?

Plusieurs sénateurs du RPR. Oui, et Delors ? Qu'est-ce qu'il a fait ?

M. Désiré Debavelaere. C'est la pagaille !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ajoute que, dans le cadre de l'accord, Washington, apporte par rapport à Chicago, quelques améliorations et, notamment la sortie de la jachère industrielle.

Cependant, les Américains ont consenti seulement à ce que les terres gelées soient couvertes d'oléagineux, à des fins industrielles, dans la limite d'un million de tonnes de sous-produits en équivalent tourteaux. Pour aller au-delà, il faudra rediscuter.

J'aimerais aussi savoir comment la Commission proposera au Conseil des ministres de gérer la surface maximale garantie de 5 128 000 hectares.

M. Charles Pasqua. Ce n'est pas à nous qu'il faut le demander ! Demandez-le à la Commission ! Téléphonez à Delors !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Pasqua, j'en aurai terminé dans quelques instants et vous serez alors davantage informé que vous ne l'avez été jusqu'à présent. Vous pourrez donc me témoigner reconnaissance.

J'en viens aux incompatibilités virtuelles.

En ce qui concerne le secteur des produits laitiers - je reconnais d'ailleurs certains producteurs laitiers dans cette salle - ...

Plusieurs sénateurs du RPR et de l'UREI. Ah !

M. Gérard Larcher. Ils ont sans doute une boucle d'identification à l'oreille ! (Rires.)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural ... la décision prise de baisser les quotas laitiers de 1 p. 100 en 1993-1994, puis de 1 p. 100 en 1994-1995 devra être complétée, selon l'accord de Washington, par une baisse supplémentaire qui aboutirait, au total, à une diminution en volume de 5 p. 100, sans que personne sache comment cette diminution en volume peut être financée et gérée.

M. Marc Lauriol. Posez la question aux négociateurs !

M. Charles Pasqua. Ils ne sont au courant de rien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Pour la viande bovine, la situation est plus grave encore puisque la diminution des débouchés est chiffrée à 500 000 tonnes.

Là, l'accord obligerait à une modification profonde des règles communautaires d'intervention et de soutien des cours et, sur ce point précis, je souhaiterais recueillir l'avis du Sénat : comment l'évolution du marché de la viande bovine peut-elle être effectivement fixée ? (Protestations sur les travées du RPR et de l'UREI.)

Un sénateur du RPR. C'est du terrorisme !

M. Jean Chérioux. Qu'en pense votre collègue Mme Guigou ?

M. Christian Poncelet. C'est le procès de la Commission !

M. Adrien Gouteyron. Mais à quoi sert le ministre ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Dans le secteur des céréales, les évaluations des experts français font apparaître un risque d'excédents croissants. En tout état de cause, les évaluations de la Commission ne sauraient être retenues. (Nouvelles protestations sur les mêmes travées.)

M. Jacques Bialski. Laissez-le parler !

M. Jean-Pierre Fourcade. C'est le procès des commissaires ! Ils ne servent à rien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Enfin, s'agissant des secteurs qui ne sont pas touchés par la réforme de la politique agricole commune, la Commission reconnaît dans son rapport que, « naturellement », pour le vin, le sucre, les fruits et légumes, on devra adapter les réglementations communautaires aux contraintes du GATT.

En ce qui concerne le vin, si nous devons laisser faire, cela signifierait que les exportations communautaires seraient diminuées de 500 000 hectolitres et que, au titre de la règle de l'accès minimum, la Communauté devrait importer 5 millions d'hectolitres, ce qui désorganiserait complètement le marché du vin du Midi, de l'Espagne et de l'Italie. (Exclamations sur les travées du RPR.)

M. Marc Lauriol. Ce n'est pas à nous qu'il faut le dire !

M. Jean Chérioux. C'est à Delors qu'il faut le dire !

De nombreux sénateurs du RPR. A Delors ! A Delors !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Il y a donc là aveu de l'incompatibilité et reconnaissance de la nécessité de procéder à des ajustements.

Avant de vous laisser la parole, je voulais simplement vous donner ces éléments d'information.

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Vous pourrez ainsi, je l'espère, intervenir en meilleure connaissance de cause. (Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

De nombreux sénateurs du RPR. Delors, dehors !

M. le président. Monsieur le ministre, je vous prie, encore une fois, de m'excuser. Je sais que ma démarche est pour le moins inhabituelle, mais je suis sûr que vous comprenez les raisons qui m'ont amené à vous demander d'être aussi bref que possible.

M. François Giacobbi. Ce n'est tout de même pas la télévision qui doit diriger nos débats !

Je tiens à protester, car cela n'est pas admissible !

Quand un match de football est retransmis par la télévision et qu'il y a des prolongations, la retransmission est également prolongée.

J'estime qu'un débat au Parlement vaut tout de même bien un match de football ! (Applaudissements sur certaines travées du RDE et sur les travées socialistes.)

M. Marc Lauriol. Le Sénat vaut certes bien le Paris-Saint-Germain !

M. le président. Revenons au débat, si vous le voulez bien, mes chers collègues.

Je ferai simplement remarquer que nous disposons tout de même de deux heures et demie.

J'indique que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe du rassemblement pour la République : 29 minutes ;
 - Groupe socialiste : 24 minutes ;
 - Groupe de l'union centriste : 23 minutes ;
 - Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 17 minutes ;
 - Groupe du rassemblement démocratique et européen : 11 minutes ;
 - Groupe communiste : 9 minutes ;
 - Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 7 minutes.
- La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dirai d'emblée, afin qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, que le vote des députés communistes, hier,...

M. Jacques Chaumont. Ils soutiennent le Gouvernement !

M. Louis Minetti. ... à l'Assemblée nationale, comme notre attitude d'aujourd'hui, a un sens bien précis : ce n'est pas un vote de confiance à l'égard de la politique d'hier ou d'aujourd'hui du Gouvernement,...

M. Marc Lauriol. C'est un vote d'approbation !

M. Louis Minetti. ... c'est un vote d'exigence. Et nous attendons du Gouvernement qu'il mette ses actes en conformité avec ses engagements.

Notre pays se doit d'utiliser dans les plus brefs délais, sans tergiverser, à chaque étape de la négociation, le droit de veto que lui permet encore le compromis de Luxembourg.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Louis Minetti. Les quelques minutes qui me sont imparties ne me permettront malheureusement pas d'être aussi exhaustif que mon ami André Lajoinie à l'Assemblée nationale.

Je répète que les sénateurs communistes et apparentés rejettent catégoriquement le compromis conclu dans le cadre des négociations du GATT entre les Etats-Unis et les représentants de la Communauté européenne.

Je salue toutes celles et tous ceux qui s'opposent au projet d'accord, tant en France métropolitaine qu'en Guadeloupe ou en Martinique. D'ailleurs, nous avons été particulièrement heureux d'apprendre il y a très peu de temps que, grâce à leur lutte, les producteurs de bananes de ces départements d'outre-mer avaient contraint le Gouvernement à satisfaire au moins partiellement leurs revendications. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Ils ont raison de lutter - c'est la bonne voie ! - et nous sommes avec eux depuis le début.

Comment pourrions-nous, en effet, admettre que, après la toujours inacceptable réforme de la PAC, on tente maintenant d'imposer aux agriculteurs français et européens la mise en friche, 15 millions d'hectares de terres arables supplémentaires, alors que, dans le même temps, un tiers de l'humanité souffre de malnutrition ou subit actuellement la plus révoltante des famines qu'ait connues la planète ?

Avant son entrée en vigueur, le traité de Maastricht devait, selon les plus ardents supporteurs du « oui », cimenter l'unité de l'Europe des Douze et renforcer la détermination de ses dirigeants à défendre les intérêts européens aux négociations du GATT et à agir pour un nouvel ordre économique mondial.

Eh bien ! deux mois seulement après le référendum, nous voici ramenés à la dure réalité de ce que sont, en vérité, le Conseil européen et la Commission de Bruxelles : des organismes supranationaux,...

M. Philippe François. Tout à fait !

M. Louis Minetti. ... non démocratiques, prêts à tous les abandons dès lors qu'il s'agit d'impulser concrètement la mise en œuvre dévastatrice d'un ultra-libéralisme effréné.

M. Charles Lederman. Très bien !

M. Louis Minetti. Dans ce contexte, la récente réforme de la PAC apparaît désormais clairement comme un élément décisif d'une stratégie plus globale, qui consiste à accepter sous de fallacieux prétextes, de compromis en renoncements, les exigences et la domination américaines.

Cette démarche, hélas ! n'est pas nouvelle. Mais le gouvernement actuel est pleinement responsable, comme ses prédécesseurs.

Il faut tout de même rappeler que la capitulation de Washington s'inscrit dans une longue série de reculs et de capitulations dont la droite est pleinement coupable. (*Exclamations sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

Permettez-moi de rappeler quelques dates : 1962, ouverture des frontières au soja américain sans contrepartie ; 1967, autorisation d'importation de produits de substitution aux céréales et des matières végétales ; 1979, mise en application du règlement ovin négocié par M. Méhaignerie, qui avantageait outrageusement la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies.

Je rappellerai également que c'est le gouvernement de M. Chirac de 1986 qui a permis d'inclure l'agriculture dans le cycle actuel des négociations du GATT, ce qui situe bien les responsabilités de chacun. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

La capitulation de Washington nous est souvent présentée comme le sacrifice indispensable pour relancer les autres négociations prévues dans le cadre du GATT et dont l'aboutissement pourrait seul permettre une reprise de l'activité économique mondiale et par conséquent de l'emploi.

Ceux qui invoquent cet argument font silence sur les sujets qu'elles abordent et sur les nouvelles exigences démesurées des Etats-Unis à cet égard. Et ce sera encore le développement du chômage, la régression sociale !

Accepter le volet agricole, c'est ouvrir la boîte de Pandore de nouveaux diktats américains s'agissant notamment de la libéralisation des services en matière de transports, de télécommunications, d'activités bancaires, de tourisme, de travaux publics, notamment, s'agissant en outre de la déréglementation des marchés, du secteur textile, de la protection de la propriété intellectuelle, du renforcement des pouvoirs de l'organisation du GATT. Si je disposais d'un temps de parole plus long, je pourrais parler plus en détail de ces différents points.

En opposant le droit de veto de la France, il faut changer de cap et refuser l'arme alimentaire, instrument privilégié de la domination américaine.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Louis Minetti. Nous souhaitons que la France fasse preuve de la plus grande fermeté en opposant son veto et ce, je le répète, à chaque étape de la négociation, que l'on s'oriente vers une autre politique agricole européenne qui fasse respecter le principe de la préférence communautaire.

Nous souhaitons également que la France agisse pour démocratiser le fonctionnement du GATT, mais aussi qu'elle fasse appel aux peuples du monde pour trouver d'urgence des solutions aux problèmes alimentaires et au développement et qu'elle saisisse la conférence de Rome qui doit se tenir en décembre prochain sous l'égide de l'ONU.

En ce sens, dans la logique même de notre action pour mettre en échec la réforme de la PAC, de notre refus du traité de Maastricht, qui n'est pas encore entré en application - nous en sommes heureusement encore loin - nous soutiendrons toute initiative de la France en vue de s'opposer au projet d'accord sur le GATT.

Il faut organiser, à partir de là, un nouvel ordre mondial qui fasse droit aux revendications des peuples de la planète entière et non pas aux banquiers. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

Ce qui compte avant tout pour nous, c'est l'intérêt des agriculteurs, des salariés, des consommateurs, c'est l'intérêt de la France. En disant cela, je pense à tous ceux qui luttent depuis des semaines. Nous sommes avec eux, nous l'avons déjà dit, et nous leur répétons : « continuez à lutter, vous pouvez compter sur nous ». (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lenglet.

M. Charles-Edmond Lenglet. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'arrive de ma campagne, où les agriculteurs sont partagés entre le désespoir et la colère après le mauvais compromis négocié par les représentants de la CEE à Washington.

Quoi qu'en ait dit M. le Premier ministre dans sa déclaration, la faute originelle du Gouvernement français est d'avoir accepté la réforme de la PAC en faisant croire que ce signe de docilité envers les Etats-Unis faciliterait un accord dans les négociations du GATT. (*Très bien ! sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

Le monde agricole avait vivement réagi en mai dernier à l'annonce de cette mauvaise réforme signée par la France sans concertation avec les organisations agricoles.

Ces dernières réclamaient alors du Gouvernement la mise en place d'une politique nationale d'accompagnement pour sauvegarder les atouts essentiels de l'agriculture française.

Les paysans, eux, s'insurgeaient contre la nouvelle PAC, qui leur proposait de toucher des primes au lieu de vivre du produit de leur travail.

Leur bon sens ne pouvait pas admettre que des terres de Beauce, de la Brie, de la Picardie et des Limagnes soient mises en jachère pour que les fermiers américains, eux aussi subventionnés, puissent vendre davantage leurs productions. *(Très bien ! sur les travées du RPR.)*

Ils ne sont pas assez savants pour comprendre qu'on gèle des terres de France alors qu'un quart de l'humanité souffre de la faim. *(Très bien ! sur les mêmes travées.)*

La réforme de la PAC était déjà difficilement admissible pour les agriculteurs français, dont beaucoup avaient, pour cette raison, voté contre la ratification des accords de Maastricht.

Un sénateur du RPR. Ils avaient raison !

M. Charles-Edmond Lenglet. D'autres, comme moi, avaient encore confiance dans l'Europe et dans la solidarité des Européens. Ils ont aujourd'hui, perdu beaucoup d'illusions. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI.)*

Les commissaires européens MM. Ray Mac Sharry et Frans Andriessen ont conclu avec la redoutable Mme Carla Hills, à qui on ne peut reprocher d'avoir défendu les intérêts de son pays, un accord désastreux pour les agriculteurs européens.

Nous risquons un effondrement de l'agriculture européenne pour faire place aux produits américains. En cédant aux Américains, la Communauté a renoncé à sa vocation naturelle de grande puissance agricole. Réforme de la PAC plus GATT : trop, c'est trop ! *(Applaudissements sur les mêmes travées.)*

M. le Président de la République, M. le ministre de l'agriculture, ainsi que M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur ont déjà exprimé le désaccord de la France sur ce compromis. Je souhaite que le Gouvernement persiste dans cette attitude, car les intérêts vitaux de la France sont en jeu.

Certes, la déclaration du Gouvernement semble s'orienter vers la fermeté ; mais certains n'en sont pas convaincus.

Je voudrais à cette tribune émettre le regret que, en France, dans certains milieux économiques et financiers, on laisse entendre qu'une signature de l'accord favoriserait la reprise mondiale grâce à l'abaissement des droits de douane, comme si la prospérité pouvait revenir sur les ruines de l'agriculture française.

Les autres secteurs de l'économie non seulement n'en tirent aucun profit, mais subiraient les conséquences de son déclin.

Directement ou indirectement, des centaines de milliers d'emplois seraient concernés, en France, par le marasme du monde agricole. Dans mon département, des centaines d'emplois sont déjà perdus à cause de la réforme de la PAC en amont et en aval de l'agriculture, qui est le fer de lance de la région.

Dans les négociations du GATT, il fallait essayer de régler d'abord les autres secteurs, car le commerce agricole ne représente que 3 p. 100 de l'ensemble. Or, aucun accord n'a été trouvé, quoi qu'on en ait dit, sur les autres volets.

A qui fera-t-on croire que la capitulation sur le dossier agricole relancera l'économie, qui est affectée surtout par les désordres monétaires, les taux élevés et le déficit américain ? On voit mal comment la limitation unilatérale des exportations agricoles européennes serait une condition nécessaire à la relance de l'économie mondiale.

Certains écologistes de salon réclament même que la CEE « désarme sa politique agricole » alors que, d'après les experts de l'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, et de la FAO, la Food and Agriculture Organization, les pays en voie de développement devraient importer 50 millions de tonnes de blé supplémentaires d'ici à la fin du siècle ! Leurs seuls fournisseurs devraient-ils être les 2 millions d'agriculteurs américains pendant que les terres des 6 millions d'agriculteurs européens seraient en jachère ?

A propos de jachère, monsieur le ministre de l'agriculture, je pense que, avant de geler des terres agricoles productives, on pourrait commencer par rendre à la forêt les terres qui lui ont été prises au siècle dernier afin de nourrir la population. Bruxelles a institué un régime d'aides au boisement très incitatif. Qu'attend le gouvernement français pour appliquer sans

tarder ces mesures dans notre pays, en commençant par les terres attenantes aux massifs forestiers, qui sont aussi celles qui souffrent le plus des dégâts dus au gibier ?

On a dit que nos partenaires de la CEE avaient été déçus par le petit « oui » des Français au référendum sur le traité de Maastricht. Ce n'est, selon moi, qu'un prétexte pour des nations où l'agriculture n'a pas la même importance que chez nous, surtout au regard de la balance commerciale.

En Allemagne, le Gouvernement songe surtout à ses exportations industrielles, mais les paysans allemands comme les paysans italiens et irlandais disent que le compromis de Washington est mauvais pour eux ; ils n'acceptent pas que les Etats-Unis puissent disposer seuls de l'arme alimentaire.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Ils ont raison !

M. Charles-Edmond Lenglet. Quant aux autres pays de l'Europe anglo-saxonne, ils ont été de tout temps ouverts au commerce, au grand large et au libre-échange. On ne peut pas compter sur l'appui de la Grande-Bretagne, vieux pays de marchands, que ses colonies nourrissaient à bas prix. Porte-avions des Etats-Unis, elle nous a renseignés depuis longtemps sur le caractère de son engagement européen, engagement qu'elle n'a souscrit qu'à contre-cœur.

La France est « l'ennemie véritable de la coopération internationale à l'intérieur et au-delà de l'Europe », écrivait, la semaine dernière, Simon Jenkins, éditorialiste du *Times*.

J'ai cité cette phrase non sans beaucoup de tristesse, car nous n'oublions pas les soldats américains et britanniques qui ont combattu sur notre sol au cours des deux grandes guerres mondiales pour défendre les idéaux que nous partageons avec eux.

Les paysans de chez nous, plus que d'autres citoyens, n'ont jamais cessé d'honorer la mémoire des vaillants soldats qui reposent dans notre terre. Je pense en particulier aux 500 000 soldats du Commonwealth qui sont tombés de 1916 à 1918 sur les champs de bataille de la Somme. Le respect leur est dû.

Cependant, nous ne pouvons pas admettre aujourd'hui que leurs enfants et successeurs veuillent nous imposer un diktat pour des raisons mercantiles.

On nous dit que la France est isolée à Bruxelles, que les gouvernements européens - mais pas les paysans - sont d'accord pour accepter les exigences américaines, qu'il faut en finir au plus vite avec les négociations du GATT, que le vote communautaire se fera à la majorité qualifiée.

M. le Premier ministre, qui fait appel à l'union nationale, nous déclare que son gouvernement est prêt à marquer son désaccord en invoquant le compromis de Luxembourg.

Bien que Européen convaincu, je pense que c'est la seule position admissible pour les intérêts de notre pays.

Mais ce droit de veto doit être exprimé dès la prochaine réunion du Conseil des ministres.

Le monde agricole souhaite sur ce problème un consensus général du monde politique, sans considérations politiciennes.

M. Claude Estier. Cela n'a pas été le cas hier à l'Assemblée nationale !

M. Charles-Edmond Lenglet. Pour conserver une agriculture à la France et pour que ce soit dit clairement à Bruxelles, avec nombre de mes collègues, dont Louis Brives, qui n'auront probablement et malheureusement pas le temps de prendre la parole, je dis « oui » au consensus, ce qui n'exclut pas de notre part des divergences avec le Gouvernement sur d'autres aspects de sa politique. *(Applaudissements sur les travées du RDE, du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. François. *(Applaudissements sur les travées du RPR.)*

M. Philippe François. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant de commencer mon propos, je voudrais communiquer solennellement au Sénat la conclusion du document émanant de la Commission de Bruxelles que je viens de recevoir.

« Le projet d'accord agricole apporte une innovation essentielle qui consacre pour la première fois la PAC dans les règles juridiques du GATT grâce à l'adoption de la clause de paix.

« Lorsque l'on songe à tous les contentieux, panels et harcèlements de toute nature auxquels la PAC a été soumise depuis tant d'années, c'est un progrès considérable !

« Certes, il y a eu dans le passé des armistices du genre échanges de lettres, mais ils n'ont jamais tenu bien longtemps. C'est pourquoi il est essentiel que la clause de paix ait une forme juridique et qu'elle soit inscrite dans l'acte final. La PAC est désormais compatible avec le GATT et reconnue comme telle. »

Monsieur le président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire tenir ce document à M. le ministre afin que le Gouvernement soit au courant de ce qui se passe. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI. - Un huissier remet le document concerné à M. le ministre de l'agriculture.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je vous le rends, monsieur le sénateur, je l'ai déjà !

M. Philippe François. Vous nous disiez ne pas être au courant. Je suis heureux de savoir que tel n'était pas le cas.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Nous le sommes ! Mais ce document n'est pas définitif !

M. Philippe François. La situation est tout de même quelque peu surréaliste, vous en conviendrez, monsieur le ministre. Après avoir laissé mener les négociations du GATT comme il lui a convenu, le Gouvernement se retourne vers le Parlement pour lui demander quitus de la façon dont ces négociations ont été conduites ! Vous me permettrez de trouver la manœuvre un peu voyante, la ficelle un peu grosse, d'autant plus que, tout à l'heure vous avez fait ici, officiellement, le procès de M. Delors. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

Dans le même temps, les communistes faisaient semblant de croire qu'ils n'étaient pas d'accord avec votre politique, alors qu'à chaque instant ils votent la confiance au Gouvernement.

Mme Hélène Luc. Nous avons voté non pas la confiance, mais pour le veto !

M. Philippe François. Ils soutiennent le Gouvernement en toutes circonstances. Ils interdisent ainsi à la France de se débarrasser d'un mauvais Gouvernement ! (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI. - Exclamations sur les travées communistes.*)

Je comprends bien l'embarras du Gouvernement. Il n'est jamais plaisant de se résoudre à l'évidence lorsqu'on a été perdant sur toute la ligne : en laissant manœuvrer la Commission la bride sur le cou dans les négociations du GATT, en acceptant de réformer la PAC avant d'avoir conclu au GATT, en s'illusionnant sur la solidarité européenne, renforcée, souteniez-vous, par le traité de Maastricht.

Plusieurs sénateurs du RPR. Ah !

M. Philippe François. Il faut reconnaître à votre Gouvernement et à ceux qui l'ont précédé une grande constance à persister dans l'erreur et à constamment mettre à côté de la plaque.

Plusieurs sénateurs du RPR et de l'UREI. Très bien !

M. Philippe François. Il peut être réconfortant, dans ces conditions, de saisir le Parlement, d'en appeler à l'union nationale. C'est habile, mais c'est suspect, vous en conviendrez. En effet, si vous aviez voulu nous entendre, monsieur le ministre, ce que vous semblez découvrir tardivement aujourd'hui, nous vous l'avions annoncé depuis longtemps.

Nous vous avons dit que la Commission conduisait les négociations du GATT de façon désastreuse, en laissant mettre l'agriculture communautaire en posture d'accusée.

M. Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Philippe François. Les Etats-Unis - on ne peut rien leur reprocher - ont admirablement su exploiter ce qui me paraît être une sorte de mauvaise défense des intérêts communautaires par la Commission, sans que les négociateurs communautaires veuillent ou puissent s'y opposer.

Plusieurs sénateurs du RPR. Très bien !

M. Philippe François. Les Etats-Unis ont ainsi réussi le tour de force de nous faire porter le chapeau, non sans manichéisme. Leur jugement est en effet sans appel.

C'est la PAC qui déstabiliserait les marchés internationaux, notamment céréaliers, avec les restitutions à l'exportation. C'est la PAC qui interdirait le développement des pays du tiers monde et le décollage des pays de l'Est, en protégeant abusivement son marché. C'est la PAC qui pousserait à la surproduction des denrées, que la Communauté est incapable de consommer et qui ne peuvent être vendues sur le marché international qu'à coup de subventions.

De leur côté, les Etats-Unis sont vierges de toute critique. C'est habile.

Les *deficiency payments* : ils seraient sans incidence sur l'incitation à produire et sur le prix international des céréales.

Les subventions à l'exportation : elles constitueraient le seul moyen d'éviter d'être évincé du marché international par les pratiques déloyales de la Communauté.

La protection de pans entiers de l'agriculture par le *Waiver* : il s'agirait d'une protection légitime d'un nombre limité de secteurs sensibles.

Les excédents américains : ils seraient la conséquence logique d'un pays naturellement agricole et exportateur.

L'article 301 du *Trade Act* : il serait le moyen de ramener à la raison les pays protectionnistes.

Cette vision, les Etats-Unis sont parvenus à la faire partager au GATT, pour leur plus grand profit.

Chargée de tous les péchés du monde, la PAC est ainsi devenue un bouc émissaire commode et l'excuse toute trouvée à un éventuel échec des négociations.

M. Jacques Chaumont. Très bien !

M. Philippe François. Je dois confesser qu'en la matière les Américains ont admirablement joué leur partie.

En relayant les revendications des pays du groupe de Cairns, qui, eux, sont à la remorque des Etats-Unis en matière agricole ; *fair traders* en matière agricole, les Etats-Unis font ainsi oublier qu'eux aussi aident financièrement leur agriculture à l'exportation.

M. Jacques Chaumont. Très bien !

M. Philippe François. La focalisation sur l'agriculture a permis l'isolement de la Communauté.

Je n'ai d'ailleurs toujours pas compris comment ou pourquoi la Communauté n'a pas mieux manœuvré dans ces négociations : elle s'est laissée mettre en posture d'accusée, focalisant sur elle la vindicte des pays exportateurs et des pays du tiers-monde.

Mais faut-il totalement exclure que certains milieux communautaires aient joué aux apprentis sorciers, en escomptant que la pression exercée par le GATT obligerait à réformer une politique agricole commune qu'ils trouveraient trop onéreuse ? (*Marques d'approbation sur les travées du RPR.*)

M. Gérard Larcher. Très juste !

M. Philippe François. L'année dernière, j'ai eu l'honneur de conduire une mission de la commission des affaires économiques aux Etats-Unis. J'en suis revenu édifié.

Il faut faire cette analyse réaliste : ce que veulent les Etats-Unis, derrière l'alibi du libre-échange, c'est tout simplement récupérer les parts de marché qu'ils ont perdues ; ce qu'ils veulent, c'est évincer la Communauté des marchés internationaux, d'abord agricoles, mais je ne suis pas sûr que le reste ne doive pas bientôt suivre.

Le GATT n'est pas le champ d'un affrontement entre deux logiques : l'une libérale, dont les Etats-Unis se font les champions, l'autre protectionniste. Il est bien le champ d'un conflit que se livrent deux puissances exportatrices : la Communauté économique européenne, nouvelle venue parmi les grandes puissances agricoles, et les Etats-Unis, puissance traditionnellement dominante, qui ne se résigne pas à la perte de son hégémonie,...

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Philippe François. ... toutes deux mettant en œuvre des pratiques fort éloignées des principes du libre-échange.

Les négociations du GATT démontrent la lucidité de M. Michel Debré, qui attirait notre attention, depuis de nombreuses années, sur le concept de « guerre économique ».

L'accord de Washington, l'armistice, devrait-on dire, est non pas l'application des règles du marché, mais la résultante d'un rapport de forces favorable aux Etats-Unis.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Philippe François. Comme on le prévoyait en 1991, le monde libre est appelé à payer aujourd'hui la facture de la guerre du Golfe. Les Etats-Unis, et c'est assez normal, font payer leur rôle de gendarme de l'univers.

Toutes les armes leur sont bonnes, y compris la manipulation du dollar. Le professeur Allais, prix Nobel d'économie, vient de le rappeler magistralement dans un article de presse récent. L'OCDE vient de le confirmer...

Sur les bases du taux de change théorique calculé pour 1991 en termes de parité et de pouvoir d'achat, il apparaît que les coûts de production du blé français et du blé américain sont comparables. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que les accords du GATT visent à établir plus de justice dans les échanges internationaux : c'est une contre-vérité flagrante. Notre économie céréalière est compétitive, et c'est précisément parce qu'elle l'est qu'elle est gênante pour les Américains. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et sur certaines travées de l'union centriste.*)

La faute ou l'incurie la plus grave de la Communauté, c'est d'être toujours restée sur la défensive.

L'autre avertissement que nous vous avons adressé, c'était qu'il ne fallait pas réformer la PAC avant d'avoir conclu au GATT.

M. Gérard Larcher. Et voilà !

M. Philippe François. Vous nous expliquiez alors que nous n'y comprenions rien : la réforme de la politique agricole commune devait renforcer la cohésion de la Communauté, marquer clairement jusqu'où la Communauté était disposée à aller ; aucune concession ne serait acceptée par la Commission, qui excéderait les conséquences induites par la réforme de la PAC. On voit aujourd'hui ce qu'il en est !

Nous vous avons mis en garde contre cette stratégie hasardeuse qui conduirait à faire payer l'agriculture française et communautaire deux fois. C'est bien ce qui risque d'arriver !

Là aussi, la Commission n'en fait qu'à sa tête, les Etats n'ont eu qu'à s'aligner. Qu'on songe à la position du Gouvernement français : jugée inacceptable, puis amendable, cette réforme est devenue, selon M. Louis Mermaz, qui me l'a dit lui-même, la meilleure pour la France, quasiment du jour au lendemain.

L'improvisation a été complète : à peine adoptée, la France demandait des aménagements à la réforme, auxquels, apparemment, on n'avait pas songé lors de sa préparation. Plus grave, c'est tout récemment, dans la note adressée par la France à la Commission, que le Gouvernement français fait connaître ses réticences à l'égard de la réforme, note excellente au demeurant dans laquelle on apprend que les hypothèses de travail retenues par la Commission n'ont jamais été sérieusement expertisées !

M. Roland du Luart. C'est vrai !

M. Philippe François. Les deux hypothèses - la stabilisation des rendements céréaliers à un niveau inférieur au niveau actuel et la reconquête du marché intérieur - n'ont « jamais été sérieusement expertisées par le Conseil, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elles conditionnent très fortement l'équilibre d'ensemble ».

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur François ?

M. Philippe François. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le sénateur, j'ai cru comprendre que vous vous comportiez comme un bon professeur envers son jeune élève. Aussi, permettez au jeune élève de vous apporter une simple précision. (*Sourires.*)

La note dont vous venez de faire état, et qui est tout à fait essentielle dans le dossier français, a été adressée par nos soins, avant le conseil des ministres de l'agriculture, à l'ensemble des Etats membres, à la présidence britannique et à la Commission. Cela a permis de placer chacun devant ses responsabilités, en indiquant les hypothèses de travail qui étaient les nôtres.

Plusieurs sénateurs du RPR. Ils vous ont bien écouté !

Mme Paulette Brisepierre. Quel échec !

M. Jacques Chaumont. Quel aveu d'impuissance !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur François.

M. Philippe François. En tout cas, cela est très regrettable. Fallait-il que vous ayez été pressé de boucler la réforme pour accepter une telle improvisation ! Cela paraît effectivement improvisé.

Monsieur le ministre, la même note officielle - une véritable mine...

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je vous remercie de le reconnaître !

M. Philippe François. ... dans tous les sens du terme - relève que la réforme demantèle en réalité le système à l'intervention pour le secteur bovin et que, par conséquent, rien ne pourra empêcher un effondrement des cours. C'est vous qui le dites !

Ces critiques, nous vous les avons adressées lors de la réforme et vous les aviez écartées. Aujourd'hui, vous les reprenez à votre compte, mais trop tard, malheureusement.

M. Jean-Pierre Fourcade. Hélas !

M. Philippe François. Pour faire accepter cette réforme, M. le Premier ministre a dû, en juillet dernier, prévoir un plan d'accompagnement. Jusque-là M. Mermaz soutenait qu'un tel plan était superflu puisque, selon lui, la réforme garantissait le maintien des revenus et renforçait la compétitivité de notre agriculture.

M. Gérard Larcher. Moins 5 p. 100 !

M. Philippe François. Que voulez-vous que nous y voyions, monsieur le ministre, de l'amateurisme, de l'incompétence, ou bien plutôt le résultat d'une course poursuite derrière la Commission dont le dernier acte s'est joué la semaine dernière à Washington ?

Le Gouvernement est aujourd'hui au pied du mur : dernière manifestation de l'indépendance qu'a jusqu'ici témoignée la Commission, les commissaires viennent d'accepter à Chicago, comme cela a été dit tout à l'heure, un accord dont on ne peut honnêtement soutenir qu'il entre dans le cadre de la réforme de la PAC. Vous en convenez, mais je ne doute pas que les calettes communautaires seront sollicitées pour démontrer rapidement, au mépris de toute évidence, que tout cela cadre parfaitement avec ce qu'entraînera la réforme de la PAC, ce qui vient d'arriver hier et que l'on nous a confirmé tout à l'heure.

M. Marc Lauriol. Hélas !

M. Philippe François. Si vous en convenez, c'est parce qu'il n'y a plus de fuite en avant possible, c'est parce qu'il n'est plus possible de soutenir que la Commission avait un mandat de négociation dont elle ne saurait s'affranchir, c'est aussi parce que c'est l'heure de la reddition des comptes, et ils sont catastrophiques.

Peut-être avez-vous cru jusqu'au bout que la réforme de la PAC était le prix à payer pour forger une ligne communautaire solide. On voit ce qu'il en est !

La situation est surréaliste, je le disais au début de mon intervention, puisque c'est le Gouvernement de la ratification du traité de Maastricht qui demande aujourd'hui au Parlement de le conforter dans sa volonté - est-elle donc si vacillante ? - d'user de son droit de veto. C'est cocace !

Je n'aurai pas le cœur de poursuivre davantage. On est loin du tableau que vous nous dépeignez : aux mains de la Commission, « l'Europe, disait le M. le Premier ministre, n'est assurément pas la chose des peuples qui la soutiennent et le bouclier des nations qui la composent ». Je crois que ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui, hélas !

Pour ma part, j'y vois l'illustration amère de la dérive que nous dénonçons l'été dernier, lors du débat sur la ratification du traité de Maastricht.

Enfin, vous en avez appelé, monsieur le ministre, au sur-saut de l'Europe. Il est bien temps. Je comprends votre amertume : alors que la France - vous l'avez d'ailleurs indiqué - a, par solidarité, accepté la compensation financière anglaise, la mise en place d'un fonds de cohésion pour les pays les moins avancés, le régime dérogatoire applicable aux *Länder* de l'Est, elle paraît se trouver, aujourd'hui, bien isolée.

Est-il donc si difficile de faire comprendre à nos partenaires qu'il s'agit non pas seulement de nos intérêts, même si ces derniers sont essentiels, mais aussi de la crédibilité de la Communauté ?

Est-elle capable, oui ou non, de négocier de puissance à puissance avec les Etats-Unis ? Telle est la vraie question ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR.)*

Est-elle disposée à renoncer à cet instrument diplomatique essentiel qu'est l'arme alimentaire ?

Nous sommes convaincus depuis longtemps qu'un accord au GATT conclu sur la base du compromis de Washington est inacceptable ; c'est la négation de cette Europe que nous appelons de nos vœux ; la France doit donc s'y opposer par tous les moyens.

M. Claude Estier. Mais les députés du RPR, hier, n'ont pas voté dans ce sens !

M. Philippe François. Mais j'ai l'impression curieuse que les rôles sont intervertis : c'est au Gouvernement qu'il aurait fallu demander un engagement ; c'est de sa résolution que nous doutions !

S'il s'agit, pour le Gouvernement, d'obtenir par tous les moyens, lors du prochain conseil des ministres, que les commissaires chargés de la négociation dénoncent, auprès de leurs partenaires américains, le caractère inacceptable du compromis de Washington et reprennent la négociation, nous le soutiendrons alors.

Mais s'il s'agit pour lui, à des fins dilatoires, d'agiter un droit de veto qu'il sait bien ne pas avoir à appliquer avant plusieurs mois, alors, il est hors de question que nous donnions notre approbation à une opération - au demeurant classique - de défillement !

M. Roland du Luart. Très bien !

M. Philippe François. Notre attitude ne vise pas seulement à sanctionner un gouvernement qui a conduit une politique néfaste pour notre agriculture, qui a laissé dépérir le monde rural en refusant de mener une véritable politique d'aménagement rural, voire qui a dénigré les valeurs mêmes de notre civilisation. *(Protestations sur les travées socialistes. - Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR.)*

M. René-Pierre Signé. Et François Guillaume ?

M. Philippe François. Notre attitude vise également à défendre les intérêts français dans leur totalité. En effet, aujourd'hui, les commissaires européens cèdent sur l'agriculture. Ne nous leurrions pas ; demain, ce sera des concessions dans d'autres secteurs économiques, notamment l'industrie.

M. Gérard Larcher. Ils ont déjà lâché l'automobile !

M. Philippe François. En fait, les Etats-Unis veulent conserver leur rang de première puissance économique mondiale. Il est temps, pour notre pays, que le Gouvernement français et la Commission de Bruxelles en prennent conscience. L'histoire, messieurs, vous jugera ! *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, les négociations internationales de l'*Uruguay Round* ont commencé en 1986, mais c'est aujourd'hui la première fois que nous avons l'occasion d'en débattre devant le Parlement. Fallait-il donc que le Gouvernement se sente isolé pour qu'il en appelle soudain à l'unité nationale !

Pourtant, le dernier développement des négociations était prévisible ; le dilemme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui est le résultat d'une longue suite d'erreurs.

Par ailleurs, l'accord qui semble se dessiner aggraverait les difficultés des agriculteurs, ce qui rend nécessaire des aménagements substantiels de la nouvelle politique agricole commune.

Comme je le disais voilà un instant, l'état actuel des négociations est le résultat d'au moins trois erreurs du Gouvernement.

La première erreur du Gouvernement a été de croire que la réforme de la politique agricole commune réglerait tous les problèmes.

Nous voyons aujourd'hui ce qu'il en est : la France n'a jamais été aussi isolée !

Par ailleurs, le Gouvernement prétendait que la réforme de la politique agricole commune évitait le pire, c'est-à-dire la mise en place de quotas généralisés, qui auraient été préjudiciables à l'agriculture française, la plus puissante de la Communauté.

Certes ; mais alors, pourquoi s'être laissé enfermer dans une discussion sur le niveau des exportations, produit par produit ?

La deuxième erreur du Gouvernement concerne son attitude à l'approche des élections américaines du 3 novembre dernier. Selon le ministre de l'agriculture, il ne fallait pas « faire la campagne de M. Bush ». Certes ; mais M. Bush avait besoin d'un accord et, au-delà des positions partisans, les intérêts fondamentaux des Etats-Unis restent aujourd'hui les mêmes. Même battu, M. Bush a décidé des mesures de rétorsion à l'encontre des produits européens.

Le Gouvernement n'a donc pas même saisi sa chance. Et qu'on ne me dise pas que les Etats-Unis ont soudainement poussé leur avantage à la faveur de la campagne électorale ! Les mesures annoncées par le président Bush, au cours de la campagne électorale, n'ont surpris que ceux qui voulaient bien l'être !

En effet, comme l'OCDE le rappelait dans son rapport sur les politiques, les marchés et les échanges agricoles, publié en mai dernier, la loi de finances des Etats-Unis pour 1990 comportait deux dispositions dépendant de l'issue des négociations du GATT.

Premièrement, si aucun accord n'intervenait dans ces négociations avant le 30 juin 1992 - cela a été le cas - le secrétaire américain à l'agriculture devait mettre en œuvre des prêts à la commercialisation du blé et des céréales fourragères pour les campagnes 1993, 1994 et 1995, accroître la promotion des exportations d'un milliard de dollars sur les exercices 1994 et 1995 et autoriser une dérogation au programme de réduction des superficies cultivées consacrées aux céréales. L'annonce, cet été, de l'octroi d'un milliard de dollars de subventions à l'agriculture américaine a été, en France, un véritable coup de tonnerre. Que faisait le Gouvernement français ? Il dormait ! *(Applaudissements sur les travées de l'UREI et du RPR. - Protestations sur les travées socialistes.)*

Certains, après cela, feignent de s'étonner de la mise en œuvre de ces dispositions. Mais les Etats-Unis défendent leurs intérêts, ce dont nous ne pouvons pas leur faire grief.

Quel contraste avec l'imprévoyance du Gouvernement français ! Les Etats-Unis ont réfléchi à la négociation de l'*Uruguay Round* en termes globaux et ont défini une stratégie d'ensemble, à laquelle ils se tiennent depuis l'origine.

J'en viens à l'étape suivante et à la seconde disposition dépendant de l'issue des négociations du GATT.

Si un accord intervient, mais qu'il n'est pas ratifié par le Congrès avant le 30 juin 1993, le secrétaire américain à l'agriculture pourra déroger à tout ou partie des dispositions de la loi de finances prévoyant des réductions des dépenses agricoles.

Aux Etats-Unis, tout a été prévu, alors qu'en face le Gouvernement français a été d'erreur en erreur, en suivant les événements sans pouvoir les précéder.

J'insiste, mes chers collègues, sur cet aspect de la négociation, car cela me paraît fondamental : les Etats-Unis, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, sont prêts à une escalade de la concurrence par des subventions à l'exportation.

Il est d'autant plus difficile de les faire reculer ! C'est d'ailleurs surtout le cas quand personne ne s'oppose à leur volonté !

J'en arrive maintenant à la troisième et dernière erreur en date commise par le Gouvernement : celui-ci a présenté un document tendant à démontrer l'incompatibilité d'un accord lors des négociations du GATT avec la nouvelle politique agricole commune. La Commission vient de dire le contraire. Qui croire ?

Voilà quelques jours à peine, M. le ministre de l'agriculture présentait la réforme de la politique agricole commune comme étant en « état de correction permanente ».

Aujourd'hui, le Gouvernement explique que l'ennemi, c'est le GATT et que la nouvelle politique agricole commune constitue un dogme auquel il faut s'attacher. *(M. le ministre fait un signe de dénégation.)* Voilà un curieux retournement de circonstances !

C'est dès le 22 mai, c'est-à-dire au lendemain de la définition des bases de la nouvelle politique agricole commune, qu'il fallait calculer ce à quoi les Européens pouvaient souscrire au GATT !

Il est maintenant trop tard pour présenter cette argumentation. D'ailleurs, la discussion sur ce point tourne à la querelle d'experts, comme c'est inévitable, puisque l'accès minimal au marché, par exemple, a des conséquences en termes de production, donc de gel des terres, au même titre que la limitation des exportations subventionnées. Je n'insiste pas sur ce point, car M. Cluzel l'abordera certainement tout à l'heure, s'agissant de l'élevage.

Jamais la France ne s'est retrouvée aussi isolée de ses partenaires européens. Que fait donc la Commission ? Deux mois après, je me demande s'il était bien nécessaire de dire oui à Maastricht ! (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

M. Yvan Renar. Il n'est jamais trop tard !

M. Roland du Luart. L'agriculture ne représente qu'un des éléments de la négociation.

Que veulent les Etats-Unis dans cette affaire ? Gagner plus tout en dépensant moins, ce qui suppose, à leurs yeux, de pouvoir déterminer le niveau de la production européenne des principaux produits agricoles, en contradiction flagrante avec le libéralisme dont ils se réclament, de reconstituer le marché qu'ils ont perdu à l'intérieur de la Communauté, notamment dans le secteur des oléagineux, et de limiter l'exercice de la préférence communautaire, qu'ils n'ont jamais admise. C'est là, à mon sens, le danger le plus grand qui nous guette à travers l'accord du 20 novembre.

On nous dit que les Etats-Unis ont fait une concession en acceptant le principe de la politique agricole commune. Certes, ils en acceptent le principe, mais il ouvre une brèche dans l'un des fondements de cette politique : même limitée, l'ouverture obligatoire des marchés constitue une entorse flagrante à la préférence communautaire.

A l'évidence, cette entorse entraînera un effort supplémentaire pour tous les agriculteurs européens.

Leur effort sera donc triple : tout d'abord, le gel des terres, au titre de la nouvelle politique agricole commune ; par ailleurs, la limitation du pourcentage des exportations subventionnées, produit par produit ; enfin, la limitation de la production, déjà lourdement réduite, en raison de l'acceptation, par les négociateurs européens, d'une augmentation des importations.

Je pèse mes mots ; mais il y a là une hérésie dont il faut souligner les dangers.

Mes chers collègues, arrêtons-nous un instant sur les quotas laitiers qui ont été instaurés en 1984, alors que M. Rocard était ministre de l'agriculture. Ils constituent un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

M. René-Pierre Signé. Et les montants compensatoires ?

M. Paul Raoult. Et qu'a fait M. François Guillaume des quotas ?

M. Roland du Luart. Ce n'est pas M. Guillaume qui a mis en place les quotas laitiers !

M. Jean Chérioux. Non, c'est Rocard !

M. Paul Raoult. Mais qu'a fait M. François Guillaume des quotas ?

M. Roland du Luart. M. Guillaume, c'est lui, moi c'est moi ! (*Rires sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

M. Paul Raoult. Il était justement avec vous ! Il avait promis de les supprimer, ce qu'il n'a jamais fait !

M. Jean Chérioux. Ayez au moins le courage de vos actes !

M. Roland du Luart. Mes chers collègues, réfléchissons un instant sur l'erreur des quotas laitiers, et vous serez d'accord avec moi.

On nous a demandé de consentir un effort à l'intérieur de la Communauté et de nous organiser, ce que nous avons fait. Nous avons réduit nos excédents et notre production, alors que, sur le plan du marché mondial, tous nos concurrents - les Etats-Unis, le Canada, les pays du groupe de Cairns - ont augmenté leurs parts de marché.

Voilà donc pourquoi je dénonce la politique des quotas. En effet, la Communauté, a su autogérer ses affaires, alors qu'il n'en était pas ainsi sur les marchés tiers.

M. Paul Raoult. Cela a permis de garantir les prix !

M. Roland du Luart. Voilà comment nous nous sommes fait avoir !

M. Paul Raoult. Ce n'est pas vrai ! Aujourd'hui, les prix sont meilleurs !

M. Roland du Luart. Par conséquent, faisons en sorte que cette expérience ne se renouvelle pas aujourd'hui dans d'autres domaines. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste.*)

Aujourd'hui, l'histoire se répète : les agriculteurs européens devraient accepter et les conséquences de la nouvelle politique agricole commune et une diminution supplémentaire de leurs débouchés.

Il n'est pas possible que ce soit toujours les mêmes qui consentent des sacrifices !

M. Paul Raoult. C'est faux !

M. Roland du Luart. La seule concession des Etats-Unis dans cette affaire consiste à accepter que la Communauté limite sa production d'oléagineux en surface plutôt qu'en quantité.

Mais aucun rééquilibrage n'a été obtenu, malgré une promesse vague. Pendant ce temps, les importations de produits de substitution aux céréales ont augmenté de 2 millions de tonnes environ l'année dernière pour atteindre le chiffre effarant de 58,2 millions de tonnes en 1991.

Monsieur le ministre, vous êtes aujourd'hui acculé à rechercher le soutien de l'ensemble de la représentation nationale...

M. René-Pierre Signé. Mais non !

M. Roland du Luart. ... dans des négociations que vos prédécesseurs et vous-même n'avez pas su conduire.

En homme politique responsable, je vous demande de tout mettre en œuvre, en concertation avec les dirigeants professionnels et politiques, pour sauvegarder à la fois notre agriculture et la construction européenne ; mais, monsieur le ministre, je vous conjure de donner des directives à la Commission !

Quelles concessions supplémentaires comptez-vous arracher aux Etats-Unis ?

M. Jean Chérioux. Il ne faut pas rêver !

M. Roland du Luart. Si votre propos consiste à obtenir des aménagements dans les négociations sur les autres dossiers, vous devez nous le dire, car le monde agricole doit savoir si votre fermeté traduit une volonté réelle vis-à-vis du monde rural ou si elle n'est qu'une tactique s'insérant dans une négociation plus globale. L'agriculture n'est en effet que l'un des quatorze secteurs visés par le GATT.

Les agriculteurs doivent savoir s'ils seront sacrifiés demain sur l'autel de la négociation. Quoi qu'il en soit, le monde agricole sait qu'il peut compter sur notre solidarité, car nous partageons son combat.

Mme Françoise Seligmann. Nous l'avons vu, hier soir, à l'Assemblée nationale !

M. Roland du Luart. Mes chers collègues, il en va de la survie de régions entières de notre territoire, façonnées par plusieurs siècles d'activités agricoles ! C'est d'ailleurs là l'immense différence qui existe entre l'agriculture française et les agricultures américaine, canadienne ou des pays du groupe de Cairns. Ces pays n'ont pas, derrière eux, quinze siècles d'histoire qui ont forgé leur sol !

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous devons être extrêmement attentifs devant ce dossier, qui est gravissime.

Il n'est pas question, pour le groupe de l'union des républicains et des indépendants, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, de donner quitus au Gouvernement dans cette affaire, parce qu'elle a été, je l'ai dit, mal gérée depuis le début, au détriment des intérêts de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Tardy. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Fernand Tardy. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, j'ai eu l'occasion, lors du récent débat budgétaire, d'aborder les questions relatives à la réforme de la politique agricole commune et aux négociations du GATT.

Une discussion s'est engagée entre le Gouvernement et l'opposition sur le fait de savoir s'il fallait réformer la politique agricole commune avant de conclure au GATT, ou si, au contraire, il aurait été utile d'attendre la signature ultime au GATT avant de réformer la politique agricole commune compte tenu de ces résultats.

Il faut considérer la réforme de la PAC comme une contribution de la CEE aux discussions du GATT. En effet, la réforme de la PAC est incontestablement un facteur important de déblocage de l'*Uruguay Round* en même temps qu'elle rajeunit et complète les dispositions initialement prévues par le volet agricole du traité de Rome.

Si elle ajuste les aides communautaires dans le sens d'une aide à l'exploitation et à l'exploitant et non plus aux produits, si elle fixe désormais, en même temps que des prix garantis minimisés, des plafonds de production, si, pour ce faire, elle gèle des terres, elle répond par là même à certaines exigences de nos partenaires dans la discussion du GATT.

En résumé, la réforme de la PAC introduit une orientation des prix vers les signaux du marché - baisse par étapes des prix garantis de 29 p. 100 d'ici à 1995 - ainsi qu'une baisse globale du soutien interne, autour de 20 p. 100, une réduction de l'offre mondiale, due au gel des terres, et une baisse du soutien à l'exportation, en diminuant le montant des restitutions.

Je rappelle, d'ailleurs, que nos partenaires extérieurs à la Communauté ne s'y sont pas trompés, puisque les organisations agricoles américaines, NFU et NFO, ont considéré que la réforme de la PAC constituait une étape positive de la CEE pour maîtriser les excédents et que le ministre du commerce australien a déclaré que la réforme de la PAC contribuerait à résoudre l'impasse entre les Etats-Unis et la CEE.

J'ajoute que, après deux ans de discussions difficiles entre les Etats européens, la réforme de la PAC avait non seulement fixé les nouvelles règles désormais applicables à l'intérieur de la Communauté, mais aussi fixé un butoir aux prétentions américaines concernant les discussions du GATT.

Pour toutes ces considérations, je suis, pour ma part, convaincu, avec les socialistes, qu'il était utile de réformer la PAC avant de conclure au GATT.

J'ajoute, pour ceux qui voudraient lier les aides compensatrices décidées par le Gouvernement après la réforme de la PAC aux résultats définitifs du GATT quand ceux-ci seront acquis, que rien n'interdit la révision de ces aides dans le cadre national ou communautaire.

Où en serions-nous, aujourd'hui, si nous avons abordé l'étape finale des discussions avec nos partenaires américains sans avoir déjà donné, montrant ainsi notre désir de conclure dans des limites acceptables ?

L'objet de mon intervention n'est pas de revenir sur les aides compensatrices contenues dans le plan d'accompagnement et qui trouvent leur traduction dans la loi de finances ! Je dirai seulement que ces aides - la contribution de la France aux dépenses agricoles européennes et la solidarité nationale qui se manifeste à travers le BAPSA - forment un ensemble d'un montant de 150 millions de francs, effort sans précédent pour aider nos agriculteurs.

Une question se pose : quelle était la mission donnée par la commission de Bruxelles aux négociateurs européens du GATT ? Faute d'avoir des renseignements précis à ce sujet, on peut considérer qu'ils avaient mission de discuter dans le cadre de la réforme de la PAC.

Cette option semble consolidée par le fait que, depuis leur retour, les deux négociateurs ne cessent d'affirmer que les propositions d'accords du GATT s'inscrivent dans la PAC.

S'il en est ainsi, il faut faire un parallèle entre les contenus et les conséquences des accords de la PAC et de ceux du GATT.

Autrement dit, les deux négociateurs sont-ils restés dans le cadre de leur mission ?

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de l'estimation chiffrée qui a été demandée à la commission de Bruxelles par le Gouvernement, mais nous avons à notre disposition des projections utiles, faites, notamment, par les organisations professionnelles.

Les effets d'une réduction de 21 p. 100 des exportations de la Communauté sont significatifs par rapport aux effets de la mise en place de la nouvelle politique agricole commune.

Je donnerai quelques exemples.

Les exportations de céréales, dont la moyenne se situe à 29 millions de tonnes de 1986 à 1990, et pour lesquelles 23,4 millions de tonnes avaient été prévus par la PAC, seraient réduites de 11,1 millions de tonnes par les effets du GATT, soit une diminution de 32 p. 100.

Les exportations de sucre fixées à 1,3 million de tonnes par la PAC, seraient réduites de 0,3 million de tonnes, soit 19 p. 100.

La viande bovine verrait ses exportations réduites de 0,48 million de tonnes par rapport au plafond proposé par la PAC, soit 38 p. 100, ce qui représente environ 500 000 tonnes.

La viande porcine verrait ses exportations diminuées de 41 p. 100 par rapport au plafond proposé par la PAC, soit 300 000 tonnes.

Les exportations de volailles seraient réduites de 40 p. 100 et les exportations d'œufs de 27 p. 100, soit 200 000 tonnes.

Enfin, les produits laitiers verraient leurs exportations réduites de 24 p. 100 par rapport aux prévisions de la nouvelle PAC, soit 570 000 tonnes.

De même, tels qu'ils sont envisagés, les accords du GATT se traduiraient, pour les vins de table, par 450 hectolitres de vin en moins à l'exportation et, pour les agrumes, les exportations diminueraient de 250 000 tonnes.

Ces chiffres prouvent, s'il en était besoin, que le projet d'accord du GATT a pour conséquence d'aggraver considérablement les dispositions contenues dans la réforme de la PAC.

Bien entendu, cette situation dégagerait des surfaces agricoles excédentaires importantes, qui devraient être soit utilisées afin de continuer de produire en accroissant les stocks, soit gelées en augmentant les surfaces prévues par la PAC.

S'agissant des produits de substitution, problème cher aux Américains - ils en ont exporté, en Europe, 58 millions de tonnes en 1991 - les négociateurs de la Commission n'ont rien obtenu d'autre que quelques vagues promesses susceptibles de se concrétiser si, dans le futur, la consommation connaissait une progression.

Bien évidemment, si ce projet d'accord était entériné par le Conseil des ministres de la Communauté, une révision restrictive de la PAC « nouveau modèle » deviendrait obligatoire.

Tout ce qui précède me paraît prouver abondamment que le compromis signé à Washington est inacceptable pour la France et qu'il doit être rejeté par elle. Mais je voudrais attirer l'attention des membres de la Haute Assemblée sur quelques aspects très importants de l'attitude des Américains.

En fait, la France et l'Europe ont une tradition d'agriculture compétitive, familiale ou de groupe, fondée sur des valeurs issues de vieilles civilisations. Les Américains, eux, veulent nous imposer leur conception d'une agriculture sans âme et sans états d'âme, l'agriculture des *businessmen*, où l'homme compte bien peu !

Le projet euro-américain, tel qu'il se présente, consacre une volonté de domination : la politique européenne serait, à l'avenir, écrite à Washington et non à Genève.

Le projet d'accord dissimule les vrais enjeux : les Etats-Unis veulent obtenir seuls l'arme alimentaire qui leur permettrait de régner sans partage sur le monde.

La diminution des parts de marché de la Communauté européenne ne profitera pas aux pays en voie de développement, qui ne pourront rivaliser avec les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Canada.

Cet accord serait un précédent pour d'autres secteurs. Que nos partenaires européens réfléchissent ! Après le secteur agricole, d'autres secteurs, qui les concerneront beaucoup plus, seront mis en cause, avec la même brutalité et la même résolution.

Tout, dans ce projet d'accord, est néfaste, non seulement pour la France mais aussi pour l'Europe. La Communauté doit se ressaisir. Les Américains ont déjà, à travers cet accord, obtenu un premier succès : ils ont divisé les Européens.

La France ne souhaite pas employer les moyens extrêmes. Elle pense qu'après des explications, des discussions avec nos partenaires, la cohésion européenne devrait être retrouvée et elle espère que des négociations reprendront avec les Etats-Unis, sur des bases nouvelles faites de concessions réciproques.

Les Américains doivent tenir compte, beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour, des éléments contenus dans la réforme de la PAC.

Si la raison ne prévalait pas, le groupe socialiste soutiendrait totalement le Gouvernement pour qu'il fasse jouer, au sein du Conseil des ministres de la Communauté, le compromis de Luxembourg. (*Exclamations sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

M. Jean Chérioux. Heureusement que le général de Gaulle était là, à une certaine époque ! Vous êtes bien content de vous y référer aujourd'hui !

M. Fernand Tardy. Je comprends que vous soyez un peu excités ! Vous vous êtes toujours posés en défenseurs exclusifs du monde agricole. Pourtant, vous avez lâché les agriculteurs hier et, aujourd'hui, vous le regrettez sans doute ! (*Nouvelles exclamations sur les travées du RPR et de l'UREI. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Si la raison ne prévalait pas, le groupe socialiste soutiendrait totalement, dis-je, le Gouvernement pour qu'il fasse jouer, au sein du Conseil des ministres de la Communauté, le compromis de Luxembourg, qui prévoit que, « lorsque des intérêts très importants sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront d'arriver à des solutions adoptées par tous les membres du Conseil et la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un accord unanime ».

Cette disposition a déjà été utilisée deux fois : en 1982, au profit de la Grande-Bretagne ; en 1985, au profit de l'Allemagne.

Nous approuvons la fermeté, le courage et la netteté de la position gouvernementale exprimée par la voix du Premier ministre.

Mais la France et son gouvernement auraient été plus forts si l'unanimité s'était faite à l'Assemblée nationale autour de cette attitude de fermeté ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

L'opposition ne l'a pas voulu. Les socialistes le regrettent profondément !

Je dirai en terminant qu'il ne s'agit pas seulement, dans cette affaire, de défendre notre agriculture. Tous les Français, tous les Européens, y compris ceux qui doivent venir nous rejoindre dans la Communauté, sont concernés. Il s'agit d'une façon de négocier que nous rejetons. Aucun pays ne peut imposer sa volonté par un diktat sans précédent.

Il faut que la Commission européenne prenne des positions nettes, il faut que le Conseil des ministres impose ses vues et que les négociateurs restent dans le cadre qui leur aura été tracé par les instances politiques.

M. Roland du Luart. Vous prouvez bien qu'ils ne sont pas bons !

M. Fernand Tardy. Il faut, en définitive, que la raison prévale. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, 1992 aura été l'année de tous les sacrifices pour l'agriculture française : au printemps, la réforme de la PAC ; quelques-mois plus tard, des efforts supplémentaires demandés au titre du GATT. C'est sans doute beaucoup trop exiger des paysans, dont les revenus vont baisser de 6 p. 100 cette année.

Nous devons donner au conflit actuel toute son importance, car l'agriculture est au centre d'enjeux stratégiques mondiaux face auxquels les Etats-Unis cherchent à conserver la haute main.

Sur une longue période - je le dis sans esprit partisan, simplement pour être honnête dans l'analyse -, la France n'a pas su mener une bonne politique dans les domaines vitaux que sont tout à la fois l'aménagement du territoire et l'agriculture. Elle a cru que cette politique consistait seulement à mettre toujours plus d'argent, sans avoir une véritable vision d'avenir.

Aujourd'hui, mes chers collègues, ne manquons pas le rendez-vous de la France avec ses paysans, avec ses ruraux, et on ne m'en voudra pas de dire que l'heure n'est pas aux calculs, quels qu'ils soient, car, lorsque l'on est dans l'œil du cyclone, il faut attendre d'en être sorti pour rechercher les responsables, pour distribuer compliments ou réprimandes.

Le problème, nous le savons, c'est que l'accord signé à Washington le 20 novembre dernier est déséquilibré au regard des intérêts de la Communauté européenne. En effet, les concessions faites de manière unilatérale sur le volume des exportations de céréales n'ont pas été compensées par des concessions américaines en ce qui concerne l'alimentation du bétail, comme l'a bien dit, notamment, M. Roland du Luart.

Cet accord porte sur le seul volet agricole, alors que le principe même de l'*Uruguay Round* est la recherche d'un accord global et équilibré intéressant cent huit pays - c'est ce que nous devons faire entendre aux Américains - étendu à l'industrie, aux services, aux produits tropicaux, aux appellations contrôlées ainsi qu'aux marques commerciales.

Au sein de l'Union européenne, l'accord serait inéquitable, car l'essentiel des contraintes qu'il comporte pèseront sur nos agriculteurs, injustement pénalisés pour leur dynamisme aussi bien à l'intérieur de notre pays que sur le plan international. Par conséquent, cet accord ne peut paraître conforme à la nouvelle politique agricole commune.

De plus, nous en sommes bien conscients, les uns et les autres, il aurait des conséquences économiques, sociales et humaines insupportables pour nos agriculteurs et pour l'ensemble des zones rurales françaises.

Posons-nous quelques questions, mes chers collègues.

Un accord permettant de conclure les négociations de l'*Uruguay round*, commencées en 1986, était-il souhaitable ? Oui, bien que le GATT - je le redis après d'autres - soit trop dominé par les intérêts américains et anglo-saxons, et que l'impartialité de nos collègues et concurrents ne soit pas toujours totale.

Eût-il mieux valu régler le contentieux agricole avec les Etats-Unis avant de décider de la réforme de la PAC ? Cela ne paraît pas évident, car on aurait pu prétendre, alors, que la politique agricole de la Communauté se faisait à Washington. En fait, me semble-t-il, l'erreur a été de ne pas lier les deux négociations, celle de la réforme de la politique agricole commune et celle du GATT.

M. Christian Poncelet. Très juste !

M. Jean Cluzel. Enfin, eût-il mieux valu reporter l'accord pour négocier avec l'administration Clinton ? J'en doute, car nous savons - c'est une vérité historique - qu'aux Etats-Unis les démocrates sont plus protectionnistes que les républicains.

M. Josselin de Rohan. Tout à fait !

M. Jean Cluzel. Que faire, alors ?

Tout gouvernement, dans une telle affaire, doit, me semble-t-il, conduire sa politique en observant deux principes et en s'y tenant.

Premier principe : défendre avec fermeté les intérêts des agriculteurs, car ces intérêts, en ce moment - j'y insiste - se confondent avec ceux de la France tout entière.

Second principe : défendre avec rigueur la croissance des échanges internationaux, car, ne nous y trompons pas, le retour au bilatéralisme laisserait le champ libre à la loi du plus fort.

Un sénateur socialiste. Très bien !

M. Jean Cluzel. Nous devons, bien sûr, négocier sans faiblesse, car, avant de déclarer la guerre, il faut apprécier correctement le rapport de forces, les chances, les risques. Dans toute négociation, chacun le sait, il faut savoir jusqu'où l'on doit aller trop loin.

Nous devons donc négocier avec fermeté, mais en faisant appel, aussi, à la solidarité de nos partenaires. Pour ceux d'entre nous qui ont dit « oui » à Maastricht, c'est le moment, me semble-t-il, de le rappeler, afin de ne pas laisser la France isolée.

Sans demander l'impossible à nos partenaires, nous pouvons élargir notre marge de manœuvre, que ce soit à Washington, pour améliorer les termes de l'accord, à Genève, pour obtenir de bons accords dans d'autres domaines, notamment, madame le secrétaire d'Etat à la francophonie, pour

tout ce qui concerne l'audiovisuel, ou encore à Bruxelles, pour obtenir des compensations dans l'application de la réforme de la PAC.

Le groupe sénatorial de l'élevage, que j'ai l'honneur de présider, s'est réuni mardi dernier. Il a procédé à l'audition des présidents de la fédération nationale bovine, de la fédération nationale ovine et de la fédération nationale des producteurs de lait. Par ailleurs, le groupe centriste, comme d'autres, a entendu le président de l'assemblée des chambres d'agriculture.

Les analyses des organisations professionnelles sont toutes identiques : leurs responsables estiment, chiffres à l'appui, que l'accord est inapplicable et ne peut être accepté par la France.

Le groupe sénatorial de l'élevage a demandé aux pouvoirs publics d'adopter une position de fermeté. Il a exprimé le vœu que le Gouvernement fasse, si nécessaire, appel au veto, au titre du compromis de Luxembourg.

M. Louis Perrein. Si nécessaire !

M. Jean Cluzel. Mes chers collègues, n'oublions pas, cependant, ce qui s'est passé à Strasbourg, le 19 novembre dernier, au sein du Parlement européen : un amendement qui soulignait que tout accord au sein du GATT devait être compatible avec la réforme de la politique agricole commune et ne pas aller au-delà du cadre fixé par celle-ci a été rejeté par quatre-vingt-dix-sept voix contre vingt-cinq, et je n'aurai pas la cruauté de rappeler le détail des votes français - pour ceux qui étaient présents ce jour-là !

Le drame que nous vivons aujourd'hui, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, illustre les besoins d'information, d'explication et de surveillance du Parlement sur l'une des politiques les plus compliquées mais aussi les plus importantes et les plus passionnantes de notre société, je veux dire l'aménagement du territoire, qui englobe la défense des ruraux et des paysans.

Dans un univers où les désirs de changement et d'oubli vont presque plus vite que les changements politiques eux-mêmes, il n'y a pas eu, reconnaissons-le loyalement, une continuité suffisante de politique et de volonté dans ce domaine. Ce n'est pas faute, pour le Sénat, de l'avoir rappelé à temps et à contre-temps !

On me permettra de rappeler les fortes paroles de notre président M. René Monory, hier matin, sur RTL : « Il faut, lorsque c'est nécessaire, sortir de la politique politicienne... Il n'y a aucune raison pour que la France fasse des sacrifices toute seule... Il ne faut pas opposer les agriculteurs au reste de la nation... Il faut être forts dans les négociations à venir. » Puisseons-nous, mes chers collègues, entendre notre président !

Quant à ma position personnelle, elle est claire. Elle est celle qu'avec nombre de mes collègues du groupe sénatorial de l'élevage nous exprimions mardi : que le Gouvernement de la République mette tout en œuvre, jusqu'au veto, si nécessaire, pour défendre les intérêts de l'agriculture, qui se confondent avec ceux de la France.

Mes chers collègues, en ce moment fort grave pour notre pays, foin des chiffres, parlons des hommes ! Foin des réunions d'experts, parlons des nourritures nécessaires ! Foin des débats obscurs, parlons de la vie quotidienne des hommes !

Le scandale, de nos jours, c'est moins les excédents de nourriture que le fait que des hommes, par millions, souffrent de la faim à travers le monde.

Mais que faire, dans ce monde où les Etats se conduisent comme des monstres froids ? Notre devoir est de les aider à dépasser leurs égoïsmes, car il s'agit bien, au travers de cette affaire, d'une véritable crise de civilisation, et je pése mes mots.

Dans ce monde égoïste, où les paysans paraissent ne plus avoir leur place, une publicité toute récente - c'était hier, à la télévision - nous dit que l'homme apprend que manger est un vrai plaisir !

Je terminerai en rappelant ce titre d'un livre célèbre : *Pleure, ô mon pays bien-aimé*. Faisons en sorte, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, que nous n'ayons pas, un jour, à dire : « France, notre pays bien-aimé, tu n'as plus qu'à pleurer sur tes paysans », car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI, du RPR et du RDE, ainsi que sur les travées socialistes*).

M. le président. La parole est à M. Adnot.

M. Philippe Adnot. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai écouté attentivement la déclaration de M. le Premier ministre. Très objectivement, et compte tenu de la gravité de la situation, je ne vois aucune raison qui justifierait une opposition de ma part à ce texte.

Je le dis d'autant plus facilement qu'il ne s'agit pas, ce faisant, de donner un quelconque quitus à l'action du Gouvernement - c'est sans état d'âme que j'ai voté, ce matin même, la question préalable - et que je mesure l'embarras du Premier ministre, car avouer qu'une négociation a été mal menée, mal préparée, n'est pas chose facile.

Mais, aujourd'hui, il importe de ne pas se tromper de combat : c'est l'avenir de l'agriculture qui est en jeu ; bien plus, c'est l'avenir du monde rural. La seule annonce de la réforme de la politique agricole commune a réduit de 50 p. 100 l'activité du machinisme agricole, et des milliers d'emplois sont déjà en jeu. Si le GATT devait s'appliquer, il serait inutile de continuer à parler d'aménagement du territoire.

C'est aussi de l'économie française et européenne, de son autonomie de décision et, enfin, de l'harmonie qui doit prévaloir aux échanges internationaux qu'il est question.

Le mandat impératif de fermeté - et non le quitus ! - que la nation donne aujourd'hui au Gouvernement est donc d'une importance décisive pour notre avenir à tous.

Il s'agit, dans un premier temps, de réparer les dégâts.

Comment a-t-on pu laisser négocier des commissaires en fin de mandat avec une administration dépourvue de toute légitimité ?

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Philippe Adnot. Qu'a-t-on exigé en échange des concessions auxquelles vous avez consenti et dont nous ignorons nous-mêmes l'exacte portée ?

Pourquoi nous sommes-nous laissé enfermer dans une négociation préliminaire à celles qui sont relatives aux autres secteurs, et sans prendre en compte la situation d'autres pays, comme le Japon, par exemple ?

Quels sont les termes de la négociation relativement aux pays associés dans le cadre du marché de libre échange nord-américain ?

Autant de questions qui appellent des réponses de votre part, monsieur le ministre.

Il s'agit, ensuite, d'avoir bien conscience qu'en aucun cas nous ne saurions nous satisfaire de la seule adéquation des mesures préconisées avec la nouvelle politique agricole commune.

Nous considérons, en effet, que cette réforme de la politique agricole commune est catastrophique, dans la mesure où elle déresponsabilise les agriculteurs, en leur faisant perdre le titre de chef d'entreprise, dans la mesure où elle transfère la charge liée à l'autonomie alimentaire du consommateur au contribuable et où elle nie la dimension d'aménagement du territoire, indispensable à une véritable politique agricole.

Cette réforme est catastrophique, car elle n'offre pas d'espoir au monde rural. Il lui manque à la fois le souffle des grands projets et la vision globale des problèmes posés, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Elle ne saurait donc, en aucun cas, servir de base à une négociation qui aurait, de ce fait, les mêmes caractéristiques, et donc les mêmes défauts.

L'Europe a eu tort de céder par avance et elle compromettrait irrémédiablement son avenir si elle s'écartait des grands principes qui l'ont initiée - je songe, notamment, à celui de la préférence communautaire.

Il n'est pas question de nier la nécessité d'une réforme des mécanismes de la politique agricole commune - chacun d'entre nous en convient - mais il faut associer les agriculteurs et leurs organisations à la préparation de leur devenir.

Il n'est pas question non plus de tomber dans un anti-américanisme primaire, qui ne servirait personne. Les intérêts des Américains eux-mêmes commandent que l'ensemble du marché mondial des matières premières soit analysé non seulement en considération des volumes mais aussi eu égard à la valeur du dollar.

Les subventions aux exportations ne se justifient actuellement que par la volonté de compenser la sous-valorisation des pays du tiers monde, de leurs hommes et de leurs matières premières.

En résumé, mesdames, messieurs les ministres, le mandat impératif de fermeté que vous donne aujourd'hui la nation est destiné à entraîner l'Europe : dans une négociation planétaire des échanges commerciaux s'appuyant sur le libre échange, mais intégrant les données réglementaires nécessaires au jeu effectif de la concurrence, dans une renégociation de la réforme de la politique agricole commune, dont nous ne voulons pas, en accord avec la profession, dans une politique nationale qui ne dépend que du Gouvernement, auquel il appartient de concrétiser les velléités manifestées de-ci de-là, mais qui n'aboutissent pas.

Vous avez le pouvoir de rendre concrète l'utilisation agro-industrielle des matières premières agricoles. Traduisez dans les faits la détermination annoncée ! La France vous donne, ce jour, un mandat ; elle vous jugera demain sur l'utilisation que vous en ferez. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je vous remercie, monsieur Adnot.

(**M. Etienne Dailly remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY vice-président

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, paysan depuis toujours, je ne peux admettre le choc que vient de subir l'agriculture française avec le compromis de Washington.

Six mois après la réforme de la PAC - réforme dont l'agriculture française ne s'est pas encore remise - l'accord du GATT est le coup de grâce pour tous les paysans et l'ensemble du monde rural.

Voilà la logique du libéralisme de l'économie mondiale, ce libéralisme sauvage qui l'emporte sur la protection par la subvention automatique. Cela n'est ni supportable ni viable.

Quand on exerce le métier d'éleveur, de producteur de céréales et d'oléagineux, de viticulteur, en quelques mots, le noble et superbe métier de paysan, comment imaginer que l'on est considéré ?

Comment garder la conviction que l'on reste un acteur économique à part entière ? Comment accepter la marginalisation et la chronique d'une mort, non seulement annoncée, mais certaine ?

Il est désormais temps - voire urgent - d'appeler un chat un chat, et ce sur deux plans : au plan international d'abord, au plan gouvernemental ensuite.

Au plan international, tout d'abord, la situation alimentaire mondiale va de scandales politiques en scandales financiers. Alors que la famine touche près d'un milliard de personnes, qu'à chaque seconde des enfants meurent sous nos yeux à la télévision, qu'on mobilise les enfants des écoles de France pour une gigantesque opération « riz », les pays riches et leurs technocrates ne trouvent rien de mieux à faire pour freiner une surproduction auto-entretenu que de décréter la jachère - que dis-je ? - la friche !

J'ai la conviction que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, on demandera dans cinq ou dix ans aux agriculteurs de produire à nouveau sur des terres « dégelées », comme on leur a déjà demandé de replanter des vignes ou des pommiers, après leur avoir accordé des primes à l'arrachage !

Au plan gouvernemental, ensuite, il est tout à fait extraordinaire de demander aux parlementaires de soutenir le Gouvernement après la négociation, donc après la bataille, alors que ce dernier n'a jamais entretenu le Parlement de l'avancement des travaux, autrement que par voie de presse. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

Vous voulez l'union sacrée, mais qu'avez-vous fait pour l'obtenir ?

Avez-vous préparé un plan comme pour les chantiers navals ou la sidérurgie ? Il faut d'urgence que le Gouvernement prépare et mette en œuvre un gigantesque plan social

puisque la disparition de 200 000 à 400 000 exploitations entraînera des conséquences en chaîne dramatiques sur les secteurs du machinisme agricole, du transport, du stockage, des engrais, des organismes privés et des coopératives de collecte et de transformation, ainsi que sur les entreprises de travaux agricoles, bref sur toutes les activités économiques du monde rural et urbain.

Savez-vous, monsieur le ministre, qu'en 1990 les agriculteurs français ont acheté 80 000 tracteurs, que le chiffre est tombé à 30 000 en 1991 et qu'il n'atteindra pas 23 000 en 1992. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. René-Pierre Signé. On n'achète pas un tracteur tous les ans !

M. Raymond Soucaret. Combien de perte d'emplois cela représente-t-il à ce premier niveau, sans compter en amont et en aval ?

Hier, c'était la révolte de la France des banlieues.

Aujourd'hui, c'est déjà la révolte des campagnes.

Monsieur le ministre, ne sommes-nous pas en 1788 ?

Le 29 septembre 1991, j'ai déjà fait part de cette réflexion à cette tribune en juillet dernier, j'étais avec des paysans à Paris pour défiler dans le calme. Une petite fille, du haut de son balcon, avait déroulé une banderole sur laquelle était écrit : « Quand je serai grande, je veux voir encore des paysans. »

Je ne voudrais pas que cette banderole entre au Musée des arts et traditions populaires. Je souhaite ardemment que le Gouvernement qui, jusqu'à ce jour, a fait preuve d'un grand laxisme dans cette affaire, ait le courage et la responsabilité d'user de son droit de veto, même si les conséquences sont graves pour le pays : au moins, l'agriculture ne sera pas la seule à payer pour que le coup de grâce des accords du GATT ne guillotine à jamais 2 000 ans de civilisation rurale et paysanne.

Monsieur le ministre, vous nous demandez de vous soutenir pour réparer vos erreurs, enfin, celles du Gouvernement.

La réponse est « oui » à la défense de l'agriculture française, mais la réponse est « non » à votre comédie, certes bien écrite, bien montée, mais jouée par de trop mauvais acteurs.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous vous croyez bon ?

M. Raymond Soucaret. Acteurs oui, mais comment pouvez-vous expliquer que M. le Président de République ait changé trois fois de ministre de l'agriculture en moins de trois ans ? Sans doute, pour pouvoir mieux nous tromper, et n'avoir pas à tenir les promesses faites à travers leurs discours charmeurs !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas le cas du vôtre !

M. Raymond Soucaret. De plus, comment faire confiance à l'autre membre de l'équipe, je veux parler de M. le président de la Commission de Bruxelles, M. Delors ?

A ce point de mon propos, permettez-moi de regretter le départ de M. Mermaz du Gouvernement : il aurait pu apporter un témoignage. En effet, M. Delors n'a-t-il pas déclaré qu'il avait, au mois de mai dernier, forcé la main des douze ministres de l'agriculture de la Communauté pour leur faire adopter la réforme de la PAC ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Soucaret !

M. Raymond Soucaret. Je conclus, monsieur le président. Monsieur le ministre de l'agriculture, où en sommes nous par rapport aux mesures annoncées dans le *Bulletin d'information du ministère de l'agriculture* du 24 juillet 1992 ?

Que fait M. Delors aujourd'hui ?

Nous avons eu la réponse hier à Bruxelles, et encore mieux tout à l'heure, monsieur le ministre de l'agriculture, par la voix de notre collègue M. François.

M. Delors a été le premier à dire que le compromis de Washington était bon et qu'il fallait l'accepter.

Les agriculteurs - en tout cas ceux qui subsisteront - prendront leur revanche pour avoir le droit de vivre.

En conclusion, le groupe du RDE du Sénat, par ma voix, exige une fermeté exemplaire, voire inébranlable pour la défense de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'UREI, de l'union centriste et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. de Menou.

M. Jacques de Menou. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, le dernier compromis sur le volet agricole du GATT, signé à Washington, le 20 novembre dernier est la pire illustration de cette pratique américaine désormais connue et qui consiste à utiliser des tribunes internationales pour faire prévaloir des intérêts et des avantages strictement nationaux.

C'est aujourd'hui notre agriculture qui en fait les frais. Les Etats-Unis, manifestement, se servent des négociations du GATT pour reconquérir une hégémonie agricole perdue dans les années soixante-dix avec l'émergence de la CEE perçue de plus en plus comme une rivale à éliminer.

Face à ce marché de dupes, le Gouvernement socialiste n'a pas senti la gravité du danger que nous n'avons cessé de dénoncer. Il nous a ainsi entraînés dans une politique agricole commune que nous avons tous condamnée en criant : « Attention, il ne faut pas négocier la première marche sans savoir où elle nous mène ! »

Ce gouvernement s'est laissé prendre dans une spirale européenne, nous vantant les mérites d'une Commission qui, ainsi que M. le Président de la République nous le disait, en septembre dernier, est aux ordres des gouvernements.

Or, c'est cette même Commission qui vient de reconnaître que la PAC et le GATT « forment un tout cohérent ». M. le Premier ministre en combat fermement les analyses et les décisions et d'ailleurs M. le ministre de l'agriculture ne les connaissait pas en rentrant dans l'hémicycle.

La position fortement exportatrice de la France - 186 milliards de francs d'exportations agroalimentaires en 1991 ; deuxième exportateur mondial derrière les Etats-Unis - la rend particulièrement vulnérable face à un tel accord.

Exportant principalement des céréales, de la viande, des produits laitiers, la France a pu ainsi dégager un excédent de 44 milliards de francs en 1991 !

Ces chiffres nous permettent de mieux comprendre l'enjeu de la négociation du volet agricole du GATT pour nos 924 000 exploitants agricoles.

Dans ce schéma, le Grand Ouest, plus particulièrement la Bretagne, sont d'autant plus durement frappés qu'ils réalisent 13 p. 100 des exportations agricoles et agroalimentaires françaises, dont près de la moitié provient de mon seul département du Finistère.

Les conséquences, en termes de réduction d'activité et de pertes de revenus dans un département qui, déjà cette année, perd 5,9 p. 100 de son revenu, seront bien supérieures à celles qui ont déjà été consenties pour maîtriser les excédents lors de la réforme de la PAC.

Une revue rapide des conséquences de l'accord montre que la réduction des exportations de 21 p. 100 et l'ouverture obligatoire aux importations de 5 p. 100 auront des effets très graves sur nos différents secteurs agricoles, et ce d'autant plus qu'elles se feront secteur par secteur, sans possibilité de compensation pour les agriculteurs.

Je prends des exemples : pour l'aviculture, dont la Bretagne produit près de 51 p. 100 de la production française, cela signifie une baisse de plus de 150 000 tonnes par an. En emplois directs, ce sont près de 1 500 emplois qui seront menacés dans les années qui viennent, sans oublier les emplois induits.

Jusqu'en 1988, grâce à la France, la CEE détenait la première place mondiale des échanges de volailles. Les Américains, grâce au cours du dollar et à coup de subventions, ont repris au fil des ans cette place. Il convient tout de même de préciser qu'aujourd'hui la part de la CEE du marché mondial des volailles a chuté de 30 p. 100 à 28 p. 100, alors que celle des Etats-Unis remontait de 27 p. 100 à 34 p. 100, après les accords du GATT. Cette suprématie mondiale des Etats-Unis sera très largement confirmée dans ce secteur.

La situation de la production porcine européenne, est aussi très alarmante.

Les exportations vont diminuer de près de 290 000 tonnes. Par ailleurs près de 900 000 tonnes supplémentaires arriveront sur un marché communautaire déjà saturé.

On va donc passer d'un taux d'autosuffisance de 104 p. 100 à un taux de près de 112 p. 100.

La chute des cours est déjà amorcée ; elle risque de se perpétuer dans les années qui viennent. Les producteurs de porcs n'admettront pas de se trouver dans une position aussi critique.

Je pourrais multiplier les exemples concrets et précis. Je pourrais parler de la production bovine, qui va diminuer de près de 500 000 tonnes. Je pourrais évoquer le marché du Sud-Est asiatique, paraît-il réservé aux Américains, la CEE s'interdisant d'y exporter. Quel renoncement incroyable !

Tout cela est extrêmement grave pour les agriculteurs. Tout cela résulte des décisions des technocrates de Bruxelles. Sur-tout, cela illustre bien la détresse et le découragement des agriculteurs bretons et du monde rural tout entier.

Le Grand Ouest, comme toute la France rurale, a fait confiance au traité de Rome. Il n'a pas bénéficié de l'élan industriel qui se confirme chaque jour, dans une zone reliant Londres à Milan et qui profite d'aides substantielles. Il a construit son économie à partir de ce qu'il savait faire, de ses performances dans les domaines agricole et agroalimentaire, qui ont largement profité à la France.

Aujourd'hui, les économies de l'Ouest comme des autres régions de France sont complètement déstabilisées par cet accord. Des milliers d'emplois sont perdus, alors que les accords du GATT avaient déjà condamné des milliers d'actifs agricoles : 10 000 dans le seul département du Finistère. Comment, dans ces conditions, oser encore parler d'aménagement du territoire ?

Dès que les conclusions de l'accord de Washington ont été connues, nous nous sommes prononcés, en pleine entente avec les organisations syndicales agricoles, pour une utilisation immédiate du droit de veto français, conformément aux accords de Luxembourg. Je dis bien « immédiate », car la situation extrême dans laquelle est désormais placée notre agriculture exige des méthodes et des solutions d'urgence.

Lorsque j'entends M. Dumas affirmer que l'exercice « éventuel » du droit de veto ne pourrait intervenir qu'à « la fin des négociations du GATT, quand tout sera mis sur la table », je dis « non », car il sera trop tard. Toutes les décisions commerciales auront déjà été arrêtées.

Nous ne pouvons pas, en conséquence, souscrire à la déclaration du Gouvernement, qui ne fait qu'évoquer le veto sans lui fixer une quelconque échéance. Autant dire qu'il prive la France des moyens juridiques qui existent et qu'elle se doit, utiliser sans délai pour sauver notre agriculture.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est juridiquement impossible !

M. Jacques de Menou. Le Gouvernement se propose d'intervenir, comme l'a rappelé M. le Premier ministre hier à l'Assemblée nationale, « à la fin des fins ». Nous voulons réagir maintenant.

Il est clair que nous n'avons pas la même conception de la défense des intérêts de la nation. Vous n'apportez pas une promesse d'espoir pour les agriculteurs.

M. René-Pierre Signé. Mais non !

M. Jacques de Menou. Vous nous présentez un constat d'impuissance à propos d'un accord que M. Jacques Chirac n'a pas hésité à qualifier de « Munich agricole ». (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Nous ne cherchons pas la polémique, mais nous sommes fermement décidés à nous battre aux côtés des agriculteurs. Nous, les politiques, nous ne devons et ne pouvons pas, derrière les contraintes de l'économie et de la diplomatie, oublier notre devoir de solidarité envers ces hommes et ces femmes qui attendent de nous l'assurance de leur avenir. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Je dois d'abord remercier M. le président du Sénat, ainsi que M. le Premier ministre et M. le ministre de l'agriculture d'avoir accepté, en réponse à ma demande formulée le 19 novembre dernier, que se tienne un débat agricole au Sénat. On n'était pas sûr que les engagements pris à l'égard de l'Assemblée nationale seraient tenus au Sénat mais, comme ce dernier fait partie du Parlement, on osait l'espérer ! (*Sourires.*)

Comme je le faisais remarquer en juillet dernier dans un rapport que le Sénat m'avait demandé, le danger d'une réforme trop rapide de la politique agricole commune, c'est-à-dire préalable à la conclusion des négociations du GATT, était de faire payer l'agriculture communautaire deux fois.

Il y a quinze jours, en commission, j'ai tenu ce propos à M. Strauss-Kahn, qui m'a assuré qu'il n'en serait rien.

Malheureusement, mes craintes étaient fondées !

La principale menace de cette réforme précipitée était de voir la Communauté faire des concessions supplémentaires lors des négociations du GATT.

Pourtant, au mois de juillet dernier, lors d'une audition en commission, M. Guy Legras assurait « que la Communauté n'accepterait aucune concession allant au-delà de cette réforme ».

De même, M. le Premier ministre ne déclarait-il pas au moins de juin, que l'accord de la PAC allait sceller l'unité européenne et qu'il n'y avait pas de risque que la négociation du GATT rompe cette unité !

Qu'en est-il aujourd'hui ? La Commission vient de déclarer l'accord de Washington conforme à la réforme de la PAC ! M. Delors se souvient-il qu'il a exercé des responsabilités en France ?

La France est sacrifiée sur l'autel du GATT ! En effet, cette réforme ne met pas fin aux différends entre la CEE et les Etats-Unis. La réforme est incompatible avec les engagements quantitatifs inacceptables que les Etats-Unis continuent d'exiger, comme le prouvent les chiffres.

Un orateur a dit tout à l'heure à la tribune que le débat sur les quotas laitiers avait été bâclé en raison d'une négociation importante à l'échelon européen.

A l'heure actuelle, la Communauté dispose d'un quota de 92 millions de tonnes, mais produit plus de 102 millions de tonnes. Le supplément provient en grande partie de quatre pays dans lesquels il n'existe pas de quota individuel ! Est-ce cela l'application de la politique agricole commune ? Et nous, Français, nous ferions confiance à cette Commission pour appliquer ce qui a été décidé en commun !

A l'heure actuelle, l'accord entraîne une diminution d'au moins 5 p. 100 de la production laitière de l'Europe et, bien entendu, de la France.

En ce qui concerne la viande bovine, je n'insisterai pas sur les chiffres qui ont déjà été cités. N'oublions pas cependant que cet accord impliquerait une diminution des débouchés de 200 000 tonnes par rapport à la référence 1986-1990 et de 400 000 tonnes par rapport à aujourd'hui.

Ne parlons pas des céréales ! Nous avons laissé libre court au marché américain et des subventions ont été accordées au cours de ces derniers mois, en pleine campagne électorale, pour l'exportation de céréales vers l'ex-URSS.

Quant aux oléagineux, l'accord est peut-être moins grave qu'il ne l'était au début de la proposition. Il n'en reste pas moins vrai qu'au lieu d'un gel de 15 p. 100 des terres il nous faut aujourd'hui envisager un gel de 25 p. 100 des terres !

Dans ces conditions, mes chers collègues, ne pensez-vous pas que l'accord signé par MM. Mac Sharry et Andriessen est un acte de trahison par rapport à l'engagement de la France, qui respecte habituellement ses engagements ?

M. Philippe François. Exactement !

M. Marcel Daunay. Et que penser du fait que le président de la Commission européenne reconnaisse clairement qu'il ne fait pas comme avant-hier et qu'il donne quitus aux accords qui ont été conclus à Washington ?

M. Philippe François. Bravo !

M. Marcel Daunay. Le rapport note encore, sur les bases actuelles, qu'un compromis avec les Etats-Unis se traduirait par une diminution des débouchés de 150 000 tonnes pour la volaille, de 350 000 tonnes pour le porc. Mais je n'insiste pas sur ces chiffres ; M. de Menou vient de les citer.

En outre, l'accord ne prévoit pas « d'agrégation », c'est-à-dire que les réductions porteront effectivement sur chaque produit, sans possibilité de transfert.

La France et l'Europe se sont laissés ligoter, sans obtenir absolument aucune contrepartie des Etats-Unis ! C'est très grave ! Cela va condamner une grande partie de notre agriculture et de notre économie. Cela va engendrer une désertification du monde rural.

La France a des intérêts vitaux en jeu. Son agriculture contribue pour 50 milliards de francs à l'équilibre de la balance commerciale française et représente 25 p. 100 de l'agriculture européenne.

La France n'a pas été assez ferme lors des négociations. Je ne pense pas que ce soit par incapacité. Peut-être est-ce par défaut d'appréciation des conséquences.

Le 18 novembre dernier, en séance publique, lors d'un rappel au règlement, j'ai demandé au Gouvernement d'invoquer, si nécessaire, le compromis de Luxembourg. Je crois aujourd'hui qu'il est impérieusement nécessaire de le faire.

Les conséquences d'un tel accord sur l'économie française sont indéniables. Il s'agit essentiellement de conséquences économiques.

L'excédent agroalimentaire a connu, cette année, un net recul par rapport à l'an dernier.

M. Madigan a, par ailleurs, déclaré que cet accord ferait baisser les exportations céréalières de l'Europe de 38 p. 100.

J'évoquerai maintenant les conséquences sociales. Alors que la France est la deuxième puissance agricole du monde - et la première d'Europe - l'accord de Washington touche non seulement les agriculteurs eux-mêmes, mais aussi des régions entières, qui vivent de l'industrie agroalimentaire.

Or par quoi seront compensées ces pertes d'emploi ? Par rien du tout ! En effet, les Etats-Unis n'ont jamais accepté la concurrence de l'agriculture européenne et, maintenant, abusant de leur hégémonie, ils veulent profiter seuls des échanges mondiaux !

Les agriculteurs français ne peuvent accepter ce coup de force, surtout au moment où leur revenu va baisser de 5 à 6 p. 100. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la presse !

Cet accord met aussi gravement en cause l'aménagement du territoire.

L'acceptation d'une réduction de 21 p. 100 de nos exportations entraînera inévitablement des conséquences sur l'espace rural. Les campagnes risquent de se désertifier plus encore, et les banlieues urbaines, qui sont déjà surpeuplées, s'étendront encore dans les conditions que nous connaissons. D'ailleurs, vous devez le savoir, monsieur le ministre de l'agriculture, vous qui êtes l'élu d'une région rurale.

Le refus de cet accord est fondamental non seulement pour l'avenir de l'agriculture française, mais surtout pour l'avenir de l'économie française en général.

Les paysans ont accepté le traité de Rome. J'ai voté oui à Maastricht, mais pas pour les mêmes raisons que certains.

Par conséquent, si le Gouvernement avait aujourd'hui demandé au Sénat de voter sur l'application des conclusions du compromis de Luxembourg, j'aurais voté pour sans pour autant accorder ma confiance à n'importe quelle politique.

Le Gouvernement doit engager des négociations pays par pays et convaincre ses partenaires de s'associer à notre démarche pour dégager une majorité qualifiée afin de refuser l'accord de Washington.

Oui, il doit, avec les parlementaires et les représentants des organisations professionnelles, prendre son bâton de pèlerin et aller voir ses partenaires.

J'ai eu la chance, avec quelques collègues, de préparer un rapport sur la filière laitière et les quotas laitiers. Nous avons rencontré les représentants des agriculteurs de huit pays d'Europe sur douze. Or, nous n'avons entendu aucune objection à la position que la France voulait défendre lors des négociations du GATT.

Reprenons notre bâton de pèlerin, le Gouvernement en tête ! Monsieur le ministre, allez convaincre les autres gouvernements de l'impérieuse nécessité de faire en sorte que les accords de Washington n'existent jamais.

Le Gouvernement doit avoir la volonté d'y parvenir. Il faut qu'il y ait affirmation de l'intérêt général, et non pas seulement de l'intérêt agricole. Sortons l'agriculture du ghetto dans lequel nous sommes tous en train de l'enfermer.

M. Pierre Louvot. Très bien !

M. Marcel Daunay. Il s'agit du problème de l'aménagement du territoire et de l'équipement rural, mais aussi du problème du commerce extérieur de la France. Si nous perdons ces volumes de production, comment équilibrerons-nous notre balance commerciale ?

M. Pierre Louvot. Très bien !

M. Marcel Daunay. C'est indéniablement un enjeu non seulement pour le monde rural, mais aussi pour notre pays tout entier. Nous risquons indéniablement une remise en cause totale de l'aménagement du territoire.

On pourrait enfin dire que cet accord n'est pas l'accord du GATT, mais celui des Etats-Unis et de l'Europe. Les ouvertures qui y sont faites sont, malheureusement pour nous, à sens unique.

Il n'est pas acceptable que les Etats-Unis imposent un diktat à l'Europe pour l'asphyxier en faisant mourir son agriculture.

Je considère que le projet d'accord sur la poursuite des négociations du GATT, conclu à Washington le 20 novembre dernier, au nom de la Commission des Communautés européennes, est contraire aux intérêts fondamentaux de la France comme de la CEE.

Je demande donc solennellement au Gouvernement, au nom de tous les agriculteurs de mon département, l'Ille-et-Vilaine, et de France, de bien vouloir provoquer, de toute urgence, une réunion exceptionnelle du Conseil des ministres européens, appuyant d'avance toutes les initiatives qui pourraient être prises par la France, y compris l'utilisation de son droit de veto, pour obtenir que soient préservés les intérêts fondamentaux, vitaux de notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RDE, du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, je dois faire part au Sénat d'un témoignage. Lorsque M. le ministre de l'agriculture s'est présenté pour la première fois devant la commission des finances, nous avons eu l'impression d'entendre un nouveau langage. Il ne s'est d'ailleurs pas embarrassé de précautions excessives pour nous dire que le dossier du GATT, n'avait pas, jusqu'alors, été traité. Je parle sous votre contrôle, monsieur le ministre.

J'en suis d'autant plus désolé qu'il n'a pas eu, hier, l'occasion de s'exprimer à l'Assemblée nationale. J'en suis encore plus navré aujourd'hui après avoir entendu les propos qu'il a tenus devant nous et qu'il aurait été heureux de livrer hier à l'Assemblée nationale. Mais apparemment, ce n'était pas l'ambiance !

Monsieur le ministre, je vais vous donner les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a peut-être pas recueilli l'unanimité qu'il aurait souhaitée.

Vous avez pris, depuis peu, vos fonctions. Mais vous aviez un prédécesseur et le Gouvernement est le même. Vous vous êtes laissé piéger dans une valse à trois temps rassemblant la femme du monde, le diplomate et le procureur de Judée. (*Sourires.*)

Il est bien connu que la femme du monde ne dit jamais oui, et le diplomate, jamais non.

Je crains, monsieur le ministre, que votre prédécesseur et M. le Premier ministre ne se soient laissé aller, vis-à-vis de M. Delors, au complexe de la femme du monde se prenant pour un diplomate. (*Sourires.*)

Je crains également que les résultats de la politique agricole commune que nous avons enregistrés au mois d'avril ne soient très exactement l'illustration de ce dilemme dont ils n'ont pas su sortir. En effet, vous avez cru dire, comme un diplomate, un « peut-être » qui, à terme, voulait dire « non ». Mais les Américains l'ont compris comme un « peut-être » qui, à terme, voulait dire « oui ». Nous voilà entre le diplomate et la femme du monde !

Reste le procureur de Judée. J'ai cru l'entendre hier au moment où M. le Premier ministre, qui a monopolisé la parole à l'Assemblée nationale, a parlé du veto de la France « à la fin des fins ». S'il avait dit que la France opposerait son veto à la première occasion possible ...

M. Claude Estier. C'est ce qu'il a dit !

M. Paul Girod. Non ! J'ai le journal *Le Monde* sous les yeux. Il a dit « à la fin des fins ».

M. Claude Estier. Relisez sa dernière intervention !

M. Paul Girod. Non ! Il a bien dit « à la fin des fins ». S'il avait dit « à la première occasion possible, et quels que soient les autres apports dans les négociations générales du GATT, ce veto tombera », il aurait probablement recueilli un vote différent.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Relisez sa dernière déclaration !

M. Paul Girod. Si nous étions, ce soir, monsieur le ministre, appelés à voter, j'aurais été amené à moduler mon vote en fonction des éléments que je viens de vous donner.

Echappez donc à cette valse et dites franchement que la France n'acceptera jamais ce que décide Washington. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Paul Girod m'a demandé mon sentiment personnel. Effectivement, je crois m'être exprimé très librement devant la commission des finances. Je crois également avoir fait preuve, depuis ma nomination, de la plus grande fermeté. Je continuerai tout simplement en ce sens.

Je pense avoir gagné la confiance de la plupart des dirigeants agricoles. Je vous le dis très clairement : je ne la décevrai pas. Je maintiendrai. Telle est la devise de la maison d'Orange : c'est la mienne.

Lorsqu'on me demandera la position de la France, lors d'un conseil des ministres réunissant les ministres des affaires étrangères et ceux de l'agriculture, je l'exprimerai fermement, comme que je l'ai indiquée à M. Mac Sharry avant son départ pour Washington.

Nous avons eu, vous le savez, des échanges qui n'ont pas toujours été empreints de la plus grande cordialité. Mais je suis là non pas pour faire plaisir à M. Mac Sharry, mais pour défendre l'agriculture française. Je m'opposerai donc à tout accord qui irait à l'encontre des intérêts de celle-ci. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Je ne crois pas pouvoir exprimer ici une opinion différente de celle que vient de vous livrer mon collègue, M. Jean-Pierre Soisson.

Un sénateur de l'UREI. Heureusement !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Par conséquent, j'exprime ici, au terme de ce débat, la position du Gouvernement après avoir écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'ensemble des orateurs.

Nous avons entendu cet après-midi - ce n'est pas pour nous surprendre - un plaidoyer en faveur de l'agriculture.

M. Soucaret est agriculteur. Fille d'agriculteur, je suis moi aussi particulièrement attachée à ce qu'il reste des paysans en l'an 2000. Je tiens à ce que mes enfants puissent savoir ce qu'a représenté le travail de leurs grands-parents. Je le crois nécessaire non seulement pour notre économie, mais aussi pour l'aménagement du territoire, parce que nous avons tous le souci d'éviter la désertification de notre espace rural. C'est une partie de notre civilisation et de notre identité à tous.

Ensuite, je tiens à dire avec la plus grande fermeté que le compromis de Washington n'est pas acceptable.

M. François Giacobbi. Ah !

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué. Il n'est pas parce qu'il n'est pas compatible avec la réforme de la politique agricole commune. En outre, le conseil des ministres a donné pour mandat à la Commission des Communautés que le projet d'accord au GATT soit conforme non seulement avec la politique agricole commune, mais aussi avec la réforme de celle-ci.

Nous le dirons avec la plus grande fermeté lors de la réunion des ministres des affaires étrangères et des ministres de l'agriculture, réunion que nous avons demandée ce matin même sans délai.

Nous réagissons donc sans attendre et nous continuerons à exprimer l'opinion qui a été la nôtre jusqu'à présent. Nous nous opposerons sans ambiguïté au projet d'accord de Washington, car, je le répète, la Commission ne peut que proposer et non pas décider à la place du Conseil des ministres. Nous utiliserons, si nécessaire, notre droit de veto, dès qu'un texte juridique nous sera présenté.

Nous défendons et nous défendrons une conception de l'Europe solidaire. Cette solidarité doit se manifester non seulement entre tous les Etats membres, dès lors que l'un d'entre eux - c'est le cas aujourd'hui de la France - connaît

un problème grave, mais aussi face à des concurrents qui vont, bien évidemment, peser de tout leur poids sur les marchés mondiaux.

Je tiens à dire que je ne désespère pas de la solidarité de nos partenaires européens. Je crois que nous aurions tort de le faire et d'estimer que nous n'avons aucune chance de faire adopter notre point de vue. Je constate déjà que nos idées cheminent. A Washington, nous avons constaté une inflexion, certes trop modeste, puisque nous ne l'avons pas acceptée, par rapport à l'objectif que nous nous sommes fixé.

Je note aussi que le document de la Commission dont nous n'avons pas encore, ainsi que l'a souligné M. Jean-Pierre Soisson, la version définitive - M. François nous en a montré seulement une version provisoire - témoigne de la prudence actuelle de la Commission par rapport à ses affirmations antérieures.

Elle souligne, en effet, le problème important de compatibilité que pose l'accord, par exemple, non seulement en matière de viande bovine, mais aussi de viande blanche. Au fond, elle fournit même des éléments qui pourront servir à étayer nos propres thèses. Je n'y reviendrai pas. M. Jean-Pierre Soisson en a parlé en détail tout à l'heure.

Je tiens à exprimer également ma conviction personnelle : si nos idées cheminent - je le crois profondément - c'est en grande partie grâce à l'action personnelle de M. Jacques Delors au sein de la Commission. (*Murmures sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

Je ne peux pas ne pas le dire. Telle est ma conviction. Je pense, en effet, qu'au moment où nous devons défendre les intérêts français, il est important de reconnaître l'action entreprise par les Français aux places qu'ils occupent.

Je voudrais terminer en remerciant ceux qui ont manifesté résolument leur soutien au Gouvernement. Je pense, bien évidemment, d'abord à MM. Tardy et Minetti, mais aussi à M. Daunay.

Permettez-moi d'adresser un mot particulier à l'égard de M. Cluzel. Outre l'appréciation qu'il a donnée non pas en faveur de la politique générale du Gouvernement - nous savons faire la différence - mais, sur ce point particulier relatif aux négociations agricoles, j'ai noté que, bien qu'il appartienne à l'opposition, il ne reniait pas son vote en faveur du traité de Maastricht. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Paul Girod. C'est de l'amalgame !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je constate que le débat est clos.

Acte est donné de la déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

6

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. Roger Romani. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Je tiens à préciser que mes collègues MM. Jacques Braconnier, Luc Dejoie, Dominique Leclerc et moi-même avons, bien évidemment, voté ce matin la question préalable tendant à rejeter le projet de loi de finances pour 1993.

M. Claude Estier. Voilà qui nous rassure !

M. le président. Monsieur Romani, je vous donne acte de votre mise au point.

7

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au corps humain.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 66, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au don et à l'utilisation des parties et produits du corps humain, à la procréation médicalement assistée et au diagnostic prénatal ainsi qu'au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 67, distribué et renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 68, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Genton un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur la VII^e conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires qui s'est tenue à Londres les 10 et 11 novembre 1992.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 65 et distribué.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 27 novembre 1992, à quinze heures :

Réponses aux questions orales sans débat suivantes :

I. - M. Maurice Lombard attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur les conséquences qu'entraînent les décisions des autorités académiques sur l'organisation des transports scolaires.

Les lois de décentralisation, notamment les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983, complétées par le décret n° 84-323 du 3 mai 1984, ont confié les transports scolaires aux départements ou aux autorités - villes ou groupements de communes - responsables des périmètres de transports urbains. L'Etat conserve naturellement la responsabilité des enseignements et de la définition des secteurs scolaires.

Or, depuis 1985, beaucoup de choses ont changé dans ce domaine. Chaque année, l'éducation nationale opère des regroupements pédagogiques, modifie les secteurs de recrutement, déplace certains enseignements d'un établissement à l'autre, tout cela en ignorant superbement les conséquences que cela entraîne pour les autorités organisatrices des transports et souvent pour les élèves dont les temps de déplacement augmentent.

Il lui demande de bien vouloir inviter les recteurs et les inspecteurs d'académie à prendre en compte dans leurs projets et dans la gestion du service de l'enseignement le problème des transports scolaires et à se concerter obligatoirement avec les autorités territoriales responsables de ces transports lorsque des décisions d'ordre pédagogique se répercutent sur les déplacements des élèves.

Ainsi pourrait-on mieux prendre en compte la santé des enfants et la bonne gestion des finances publiques au sens large du terme.

Lorsque certains aménagements entraînent des économies de gestion pour l'éducation nationale et des charges nouvelles pour les collectivités locales chargées des transports, ne lui paraît-il pas équitable que des compensations puissent leur être attribuées par convention ? (N° 470).

II. - M. Jean-Jacques Robert attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture sur la situation inquiétante que rencontrent un grand nombre de jeunes étudiants ayant choisi à l'issue de leur baccalauréat de préparer un BTS - brevet de technicien supérieur - en suivant une formation en alternance recommandée, de préférence au statut scolaire traditionnel, par le Gouvernement avec force publicité.

Aujourd'hui, la situation économique générale ne permet pas aux entreprises d'accueillir ces étudiants ; elles ne sont pas, car elles ne le peuvent pas, ouvertes à l'emploi.

C'est pourquoi, face à cette situation catastrophique qui renvoie ces étudiants à la « case départ », interrompant brutalement leurs études, il souhaiterait connaître les mesures prises pour que ne soient pas exclus du parcours universitaire et professionnel des jeunes de vingt ans, à qui l'on a fait espérer par le choix de cette formation en alternance une vie professionnelle réussie. (N° 494.)

III. - M. Jean-Jacques Robert attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur le véritable massacre de la faune en Méditerranée, opéré par quatre navires de pêche coréens ultramodernes, laissant dériver de nuit 110 kilomètres de filets, munis de bouées radios.

Les bateaux qui croisent à une centaine de milles de nos rivages français vident cette mer fermée de tous poissons, ne laissant en particulier aucune chance de survie aux baleines et aux dauphins qui meurent par familles entières dans ces rets indétectables par leurs propres sonars naturels.

Les pêcheurs découpent, ensuite, avec du matériel *ad hoc*, ces dauphins, mammifères et autres ovipares encombrants afin qu'ils coulent plus facilement. On ne conserve sur les chalutiers que les thons et les espadons.

Il s'était déjà inquiété de la survie de ces espèces dans une mer qui, comme on l'a dit, est devenue un « vulgaire abattoir de dauphins », lors d'une précédente question orale sans débat n° 165 parue au *Journal officiel* du 7 février 1990.

Cette fois encore, l'alarme a été donnée par le directeur du zoo marin de Marineland à Antibes qui dénonce cette gigantesque usine de pêche clandestine, utilisant un matériel de détection perfectionné.

Devant la vive émotion suscitée par cette situation, il lui demande de bien vouloir entamer un processus de discussion avec les propriétaires de ces navires, tournant en eaux extra-territoriales, qui profitent de l'absence de réglementation internationale.

De plus, il s'interroge sur l'opportunité d'employer certains moyens de dissuasion à l'aide de la marine nationale, propres à obtenir des négociations immédiates. (N° 495.)

IV. - M. Paul Moreau interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de la Banque française commerciale de l'océan Indien qui a, depuis son implantation à la Réunion en 1976, participé activement au développement économique de l'île.

Banque de dépôt, avec un bilan total de plus de 3 milliards de francs et des crédits à la clientèle d'entreprises et de particuliers qui s'élèvent à 2,4 milliards de francs, elle est également partenaire de nombreux organismes largement impliqués dans le tissu économique de la Réunion.

La cession, annoncée brutalement, de cet établissement par la Banque Indosuez à une banque mauricienne, la *Mauritius Commercial Bank*, suscite des interrogations de plusieurs ordres.

Sur le plan économique, l'argent déposé à la Réunion ne risque-t-il pas d'être utilisé davantage au service des intérêts mauriciens qu'au service de ceux de la Réunion ? La motivation déclarée de la *Mauritius Commercial Bank* de trouver par cette voie un moyen d'accès au marché de l'Europe peut le faire redouter, d'autant qu'à ce jour il n'est pas prévu que le capital soit ouvert à des actionnaires réunionnais.

Par ailleurs, les conditions de cette cession ne vont-elles pas entraîner des réactions défavorables de la clientèle de la banque ?

Enfin, le retrait progressif déclaré du Crédit local de France ainsi que les bruits concernant le retrait d'autres établissements bancaires de la Réunion ne sont-ils pas de nature à déstabiliser davantage l'économie, déjà bien fragile, de l'île ?

Il lui demande de l'éclairer sur les conditions de cette cession et, ainsi, d'apporter tous apaisements nécessaires sur ces questions. (N° 500.)

V. - M. Roger Lise attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la crise économique particulièrement préoccupante que traverse le secteur du bâtiment dans le département de la Martinique. Celle-ci risque de s'aggraver du fait de la réduction sensible des interventions des donneurs d'ouvrage que sont les collectivités territoriales, elle-même due à la diminution non négligeable des dotations budgétaires de l'Etat.

C'est ainsi que la dotation prévue pour 1993 est en diminution par rapport à celle de 1992 et que cette dernière n'a pas été versée dans sa totalité. Or, au 15 octobre 1992, les dossiers de demande de financement déposés dépassent très largement cette dotation malgré les arbitrages déjà rendus.

Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour éviter que cette crise ne prenne des proportions catastrophiques, en maintenant la totalité des crédits du logement social prévus pour 1992 et en versant sans délai leur seconde tranche, en augmentant la dotation prévue pour 1993 et en prenant des arrêtés de revalorisation des prix plafonds dès le premier trimestre de l'année et non plus en juillet, ce qui est particulièrement pénalisant. (N° 493.)

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 10, 1992-1993) est fixé au lundi 30 novembre 1992, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 *bis* du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (n° 10, 1992-1993) est fixé au lundi 30 novembre 1992, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures quinze.*)

*Le directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du jeudi 26 novembre 1992

SCRUTIN (N° 19)

sur la motion n° 1, présentée par M. Jean Arthuis, au nom de la commission des finances, tendant à opposer la question préalable au projet de loi de finances pour 1993, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Nombre de votants : 228
 Nombre de suffrages exprimés : 224

Pour : 198
 Contre : 26

Le Sénat a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

COMMUNISTES (15) :

Contre : 15.

RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE ET EUROPEEN (23) :

Pour : 6. - MM. Ernest Cartigny, Henri Collard, Jean François-Poncet, Paul Girod, Pierre Laffitte et Raymond Soucaret.

Contre : 11.

Abstention : 2. - MM. Max Lejeune et Charles-Edmond Lenglet.

N'ont pas pris part au vote : 4. - M. Etienne Dailly, qui présidait la séance. - MM. François Abadie, Jacques Bimbenet et Guy Cabanel.

R.P.R. (90) :

Pour : 85.

N'ont pas pris part au vote : 5. - MM. Jacques Braconnier, Luc Dejoie, Dominique Leclerc Roger Romani et Maurice Schumann.

SOCIALISTES (70) :

N'ont pas pris part au vote : 70.

UNION CENTRISTE (66) :

Pour : 54.

Abstention : 2. - MM. André Diligent et Bernard Pellarin.

N'ont pas pris part au vote : 10. - M. René Monory, président du Sénat, MM. Alphonse Arzel, Claude Belot, Jean Bernadaux, Jean-Pierre Blanc, Henri Le Breton, Roger Lise, Robert Piat, Alain Poher et Pierre Schiélé.

U.R.E.I. (47) :

Pour : 44.

N'ont pas pris part au vote : 3. - MM. Joël Bourdin, Jean-Pierre Fourcade et Jean-Marie Girault.

Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (9) :

Pour : 9.

Bernard Barbier
 Bernard Barraux
 Jacques Baudot
 Henri Belcour
 Jacques Bérard
 Jean Bernard
 Daniel Bernardet
 Roger Besse
 André Bettencourt
 François Blaizot
 Paul Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Christian Bonnet
 James Bordas
 Didier Borotra
 Yvon Bourges
 Philippe de Bourgoing
 Raymond Bouvier
 Eric Boyer
 Jean Boyer
 Louis Boyer
 Paulette Brisepierre
 Camille Cabana
 Michel Caldaguès
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Camoin
 Jean-Pierre Cantegrit
 Paul Caron
 Ernest Cartigny
 Louis de Catuelan
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Gérard César
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont
 Jean Chérioux
 Roger Chinaud
 Jean Clouet
 Pierre Cluzel
 Henri Collard
 Francisque Collomb
 Charles-Henri de Cossé-Brissac
 Maurice
 Couve de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 Marcel Daunay
 Désiré Debavelaere
 Jean Delaneau
 Jean-Paul Delevoye
 François Delga
 Jacques Delong
 Charles Descours
 Michel Doublet
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Ambroise Dupont
 Hubert Durand-Chastel
 André Egu
 Jean-Paul Emin

Pierre Fauchon
 Jean Faure
 André Fosset
 Alfred Foy
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Jean-Claude Gaudin
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Gerbaud
 Charles Ginésy
 Paul Girod
 Henri Goetschy
 Jacques Golliet
 Daniel Goulet
 Adrien Gouteyron
 Jean Grandon
 Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Yves Guéna
 Bernard Guyomard
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Nicole
 de Hauteclocque
 Anne Heinis
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Daniel Hoeffel
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Jean-Paul Hugot
 Claude Huriet
 Roger Husson
 André Jarrot
 Charles Jolibois
 André Jourdain
 Louis Jung
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Pierre Lagourgue
 Christian de La Malène
 Alain Lambert
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Jean Lecanuet
 Jacques Legendre
 Jean-François
 Le Grand
 Edouard Le Jeune
 Guy Lemaire
 Marcel Lesbros
 Maurice Lombard
 Simon Loueckhote
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain

Kléber Malécot
 André Maman
 Philippe Marini
 René Marqués
 Paul Masson
 François Mathieu
 Serge Mathieu
 Michel
 Maurice-Bokanowski
 Jacques de Menou
 Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Hélène Missoffe
 Louis Moinard
 Geoffroy
 de Montalembert
 Paul Moreau
 Jacques Mossion
 Philippe Nachbar
 Lucien Neuwirth
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Joseph Ostermann
 Jacques Oudin
 Sosefo Makapé Papilio
 Charles Pasqua
 Jean Pépin
 Alain Pluchet
 Guy Poirieux
 Christian Poncelet
 Michel Poniatowski
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Jean Puech
 Henri de Raincourt
 Henri Revol
 Philippe Richert
 Roger Rigaudière
 Guy Robert
 Jean-Jacques Robert
 Nelly Rodi
 Josselin de Rohan
 Michel Rufin
 Bernard Seillier
 Jean Simonin
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Jacques Sourdille
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Martial Taugourdeau
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Tréguët
 Georges Treille
 François Trucy
 Alex Turk
 Jacques Valade
 Pierre Vallon
 Philippe Vasselle
 Albert Vecten
 Xavier de Villepin
 Serge Vinçon
 Albert Voilquin

Ont voté pour

Philippe Adnot
 Michel d'Aillières
 Michel Alloncle

Louis Althapé
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis

Honoré Bailet
 José Ballarello
 René Ballayer

Henri Bangou
 Marie-Claude
 Beauceau

Ont voté contre

Jean-Luc Bécart
 Georges Berchet
 Danielle Bidard-Reydet

André Boyer
 Louis Brives
 Yvon Collin

Michelle Demessine
Paulette Fost
Jacqueline
Frayssé-Cazalis
Jean Garcia
François Giacobbi

Pierre Jeambrun
Charles Lederman
François Lesein
Félix Leyzour
Hélène Luc
Louis Minetti
Georges Mouly

Georges Othily
Robert Pagès
Jean-Marie Rausch
Ivan Renar
Jean Roger
Robert Vizet

Jean-Pierre Masseret
Jean-Luc Mélenchon
Pierre Mauroy
Charles Metzinger
Gérard Miquel
Michel Moreigne
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Louis Philibert

Robert Piat
Alain Poher
Claude Pradille
Roger Quilliot
Paul Raoult
René Regnault
Jacques Roccaserra
Roger Romani
Gérard Roujas
André Rouvière
Claude Saunier
Pierre Schiélé

Maurice Schumann
Françoise Seligmann
Franck Sérusclat
Michel Sergent
René-Pierre Signé
Fernand Tardy
André Vallet
André Vezinhet
Marcel Vidal
Robert Vigouroux

Se sont abstenus

MM. André Diligent, Max Lejeune, Charles-Edmond Lenglet et Bernard Pellarin.

N'ont pas pris part au vote

François Abadie
Guy Allouche
Alphonse Arzel
François Autain
Germain Authié
Jacques Bellanger
Claude Belot
Monique Ben Guiga
Jean Bernadoux
Maryse Bergé-Lavigne
Roland Bernard
Jean Besson
Jacques Bialski
Pierre Biarnès
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Marc Bœuf
Marcel Bony
Joël Bourdin

Jacques Braconnier
Jacques Carat
Jean-Louis Carrère
Robert Castaing
Michel Charasse
Marcel Charmant
William Chervy
Claude Cornac
Raymond Courrière
Roland Courteau
Luc Dejoie
Gérard Delfau
Jean-Pierre Demerliat
Rodolphe Désiré
Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel
Dreyfus-Schmidt
Josette Durrieu

Bernard Dussaut
Claude Estier
Léon Fatous
Jean-Pierre Fourcade
Claude Fuzier
Aubert Garcia
Gérard Gaud
Jean-Marie Girault
Roland Huguet
Philippe Labeyrie
Tony Larue
Robert Laucourmet
Henri Le Breton
Dominique Leclerc
Roger Lise
Paul Loridant
François Louisy
Philippe Madrelle
Michel Manet

Excusé en application de l'article 34, alinéa 1, du règlement

M. Guy Cabanel.

N'ont pas pris part au vote

M. René Monory, président du Sénat et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants : 230
Nombre de suffrages exprimés : 227
Majorité absolue des suffrages exprimés : 114

Pour l'adoption : 201
Contre : 26

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste ci-dessus.